



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2018**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n° 15



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2018**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2018	
I. Questions d'organisation	6
Débat consacré au PNUD	
II. Déclaration de l'Administrateur, programmes de pays et questions connexes	6
III. Évaluation	11
IV. Fonds d'équipement des Nations Unies.	13
V. Volontaires des Nations Unies	15
Débat consacré au FNUAP	
VI. Déclaration de la Directrice exécutive, programmes de pays et questions connexes.	17
VII. Évaluation	22
Débat consacré à l'UNOPS	
VIII. Déclaration de la Directrice exécutive.	24
Débat consacré aux questions communes	
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	26
Deuxième partie. Session annuelle de 2018	
I. Questions d'organisation	31
Débat consacré au PNUD	
II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel	31
III. Coopération Sud-Sud	35
IV. Rapport sur le développement humain	36
V. Programmes de pays et questions connexes	37
VI. Évaluation	37
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies.	39
VIII. Volontaires des Nations Unies	40
Débat consacré au FNUAP	
IX. Budget intégré révisé (2018-2021), y compris gestion du changement	42
X. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	43
XI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	48
XII. Évaluation	48
Débat consacré à l'UNOPS	
XIII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	50

Débat consacré aux questions communes	
XIV.	Audit et contrôle internes 52
XV.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS 55
Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2018	
I.	Questions d'organisation 57
Débat consacré au PNUD	
	Déclaration de l'Administrateur 57
II.	Dialogue structuré sur le financement du PNUD 61
III.	Égalité des sexes au PNUD 63
IV.	Programmes de pays du PNUD et questions connexes 64
V.	Évaluation 64
Débat consacré au FNUAP	
	Déclaration de la Directrice exécutive 66
VI.	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP 70
VII.	Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021 72
VIII.	Programmes de pays et questions connexes 73
Débat consacré à l'UNOPS	
IX.	Déclaration de la Directrice exécutive 74
Débat consacré aux questions communes	
X.	Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida 76
XI.	Questions financières, budgétaires et administratives 78
XII.	Méthodes de travail du Conseil d'administration 79
XIII.	Visites sur le terrain 79
XIV.	Questions diverses 80
Annexes	
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2018 82
II.	Composition du Conseil d'administration pour 2018 117
III.	Compte rendu de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, tenue le 1 ^{er} juin 2018 118

Première partie
Première session ordinaire de 2018

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 22 au 26 janvier 2018**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège, à New York, du 22 au 26 janvier 2018. Le nouveau Directeur du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et remercié le Président et les vice-présidents sortants de leur direction éclairée et de leur participation active aux travaux du Conseil en 2017. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a élu pour 2017 le Bureau suivant :

Président :	M. Jagdish D. Koonjul	(Maurice)
Vice-Président :	M. Chull-Joo Park	(République de Corée)
Vice-Présidente :	M ^{me} Besiana Kadare	(Albanie)
Vice-Président :	M. Tumasie Blair	(Antigua-et-Barbuda)
Vice-Président :	M. Dominique Favre	(Suisse)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2018 (DP/2018/L.1) ainsi que les rapports sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2017 (DP/2018/1) et de sa session extraordinaire de 2017 (DP/2018/2). Il a adopté le plan de travail annuel pour 2018 (DP/2018/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour sa session annuelle de 2018.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2017 figurent dans le document DP/2018/3, disponible sur le site Web du Conseil d'administration et sur le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc).

5. Dans sa décision 2018/4, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2018 :

Session annuelle de 2018 :	du 4 au 8 juin 2018(New York)
Deuxième session ordinaire de 2018 :	du 4 au 7 septembre 2018

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administrateur, programmes de pays et questions connexes

6. Dans son discours à l'attention du Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administrateur du PNUD a remercié le Président et les vice-présidents sortants pour leur engagement et leur soutien en 2017, et félicité les Président et vice-présidents élus pour 2018. Il a attiré l'attention sur les importantes réformes qui auraient lieu en 2018, inspirées par les orientations présentées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7), lequel faisait fond sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016 (résolution 71/243 de l'Assemblée générale). Il a précisé que ces documents formaient l'assise sur laquelle reposaient la stratégie et les opérations du PNUD et

affirmé que ce dernier était prêt à s'attaquer aux complexes problèmes humanitaires et de développement mondiaux, en collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement et ses partenaires.

7. Le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 plaçait le PNUD au cœur de la réforme de l'ONU. Guidé par les directives du Secrétaire général, le PNUD était prêt à continuer d'assumer son rôle de direction du système des Nations Unies pour le développement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Il comptait notamment maintenir ses échanges avec les acteurs humanitaires et le nouveau Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. S'appuyant sur le chapitre commun du plan, le PNUD poursuivra sa collaboration avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes).

8. Passant au financement, l'Administrateur a souligné que les contributions ordinaires (de base) de 2017 (612 millions de dollars) n'étaient que légèrement inférieures à celles de 2016, une évolution bienvenue au vu du déclin progressif des années précédentes. Les autres ressources s'étaient maintenues à 4,4 milliards de dollars en 2017, avec une augmentation de 13 % de la participation des gouvernements aux coûts et une augmentation de 60 % des subventions et des prêts provenant d'institutions financières internationales. Les ressources des guichets de financement du PNUD avaient également augmenté de 57 % par rapport à 2016. Le plan stratégique pour 2018-2021 donnait la priorité à l'élargissement de la collaboration avec le secteur privé par le biais d'approches novatrices, sachant que le PNUD comptait toujours sur l'engagement des États Membres à assurer un financement de base souple et prévisible.

9. L'Administrateur a souligné que le PNUD était résolu à améliorer son modèle d'activité et à faire d'importants progrès dans trois domaines : a) atteindre les objectifs de recouvrement des coûts conformément aux décisions du Conseil d'administration ; b) réorienter les partenariats avec le secteur privé pour qu'ils permettent, outre de mobiliser de fonds, de collaborer avec les pouvoirs publics pour obtenir des résultats ; c) soutenir l'innovation en matière de programmation et d'opérations. L'objectif que s'était fixé le PNUD de maintenir sa collaboration et son partenariat avec le Comité d'administration par le biais d'un dialogue honnête, régulier et proactif faisait partie intégrante de ce concept. Le PNUD présenterait une proposition détaillée au Conseil lors de la session annuelle 2018.

10. En ce qui concerne les questions de genre, l'Administrateur a réaffirmé l'engagement du PNUD à aider les pays de programme à faire progresser l'égalité entre les sexes, en collaboration avec les organismes de Nations Unies. La Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour 2018-2021, qui devait être présentée à la session annuelle de 2018, définissait les mesures à prendre pour tenir compte des questions de genre dans les activités de développement et traduisait l'importance accordée par le PNUD à la planification, à l'établissement de rapports et au suivi des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes. De plus, l'Administrateur a insisté sur les progrès accomplis sur la voie de la parité des sexes au sein du PNUD, tout en reconnaissant qu'il fallait encore faire des efforts pour réduire les écarts, en particulier aux postes de direction. Il a souligné qu'il importait d'améliorer la qualité des lieux de travail du PNUD et de s'assurer que tous les membres du personnel disposaient des mêmes possibilités de croissance. Il a affirmé avec insistance que le PNUD respectait pleinement la stratégie de tolérance zéro du Secrétaire général en matière de harcèlement au travail et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, tant en son sein que vis-à-vis des populations au service desquelles il œuvrait.

11. Le PNUD était résolu à faire respecter les principes de transparence et de responsabilité et accordait une grande importance à l'indépendance et à l'impartialité du Bureau indépendant d'évaluation. L'Administrateur a indiqué que le PNUD continuerait à allouer les ressources dont le Bureau aurait besoin pour exécuter son plan de travail pour 2018-2021.

12. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur soutien résolu aux travaux du PNUD et au rôle qu'il jouait dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Soulignant l'importance de l'examen quadriennal effectué en 2016 et prenant note du rapport du Secrétaire général, ils ont réaffirmé que le PNUD avait, selon eux, un rôle central de chef de file à jouer dans le système des Nations Unies pour le développement. Ils ont indiqué que le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 faisait du PNUD le pilier de l'action intégrée des Nations Unies en vue de l'exécution du Programme 2030 et des objectifs au niveau national, comme souligné dans le chapitre commun, et lui fournissait les outils nécessaires pour créer un système de coordinateurs(trices) résident(e)s viable à long terme et disposant de véritables moyens d'action. Un groupe de délégations a demandé des précisions sur l'incidence des plateformes d'intégration proposées sur la division des tâches entre les différents organismes du système de coordinateurs(trices) résident(e)s et sur le recentrage de l'action du PNUD en fonction de ses avantages comparatifs ; un autre groupe a demandé des détails sur le Conseil mixte qu'il était proposé de créer, le financement groupé et les relations hiérarchiques des coordinateurs(trices) et représentant(e)s résident(e)s.

13. Certaines délégations ont souligné le rôle que jouait le PNUD dans la promotion d'un système des Nations Unies pour le développement qui soit axé sur la prévention et privilégie l'élimination des causes profondes des conflits. Elles ont indiqué que grâce à son mandat, à sa forte présence dans les pays et à son expérience en matière de consolidation des institutions, le Programme faisait le lien entre le dispositif de paix et de sécurité et le système pour le développement. D'autres délégations ont souligné que l'examen quadriennal de 2016 restait la pierre angulaire de la coordination de l'action des organismes des Nations Unies et d'une réforme reposant sur une coopération inclusive et transparente, dont l'objectif final était l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Elles ont insisté sur le fait que le PNUD devait coordonner son travail de développement avec celui des autres acteurs menant des activités humanitaires et de consolidation de la paix adaptées au contexte. Elles ont toutes approuvé les solutions types du PNUD comme moyen d'atteindre les objectifs de développement durable, de ne laisser personne de côté, de renforcer la gouvernance et de promouvoir l'égalité des sexes.

14. Un groupe de délégations a souligné que l'appropriation des programmes par les pays était le moteur principal du plan stratégique pour 2018-2021 et que sa mise en œuvre nécessitait un engagement fort de la part des États Membres au niveau national. Il a appelé le PNUD à continuer de collaborer activement et de manière constructive avec les autres organismes des Nations Unies au niveau national pour aligner les programmes et les politiques sur les politiques et plans nationaux. Il a déclaré accorder une importance particulière à l'action menée par le PNUD pour soutenir le renforcement des capacités nationales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les délégations ont souligné la robustesse croissante des économies du Sud et l'importance de la coopération Sud-Sud pour la croissance économique mondiale et la consolidation du multilatéralisme en vue de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Notant que la coopération Sud-Sud venait compléter et non remplacer la coopération Nord-Sud, elles ont salué le rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui assurait la coordination de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies et dans le monde.

15. Globalement, les délégations se sont félicitées de ce que le nouveau modèle d'activité mettait l'accent sur le renforcement de l'efficacité et de l'efficacité institutionnelles. Elles ont demandé au PNUD de travailler en étroite collaboration avec le Conseil d'administration pour concevoir le plan de travail correspondant. Un groupe de délégations a souligné de nouveau la nécessité de créer des structures de financement reflétant les coûts réels et encourageant la souplesse et la prévisibilité. La proposition d'améliorer les dialogues structurés sur le financement en 2018 a permis de renforcer l'engagement en faveur du financement du budget intégré. Ces délégations ont encouragé le PNUD à continuer de s'employer, de concert avec les autres organismes des Nations Unies, à faire en sorte que les taux de recouvrement des coûts reflètent mieux les coûts réels et à les utiliser afin d'améliorer la qualité du financement, dans le but de renforcer la responsabilité et la transparence.

16. Un groupe de délégations de pays à revenu intermédiaire et de petits États insulaires en développement a souligné que les taux de recouvrement des coûts devaient prendre en compte le stade de développement et la vulnérabilité des différents pays, ainsi que l'impact sur les ressources ordinaires. La réforme de l'ONU, qui visait à renforcer les piliers intégrés du développement durable, ne devait pas priver le développement d'attention et de ressources ni affaiblir le rôle des États Membres ou l'action du système pour le développement. Ces délégations ont demandé des éclaircissements sur l'incidence que la suppression proposée des fonctions assumées par le PNUD dans le système de coordonnateurs résidents pourrait avoir sur la situation financière et le rôle de chef de file du Programme. Elles ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer les bureaux multipays et de tenir compte des principes énoncés dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans tous les aspects des travaux du PNUD.

17. Le financement reste une préoccupation majeure. Les membres du Conseil d'administration ont indiqué que le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources risquait de mettre à mal la capacité du PNUD de s'acquitter de son mandat et d'atteindre les objectifs du Programme 2030. Les délégations ont demandé aux États Membres de respecter leurs engagements en matière de financement et, pour ceux qui le pouvaient, de renforcer leurs contributions aux ressources de base. Elles ont noté qu'il était essentiel de doter le PNUD de ressources de base suffisantes, pluriannuelles et stables pour protéger son indépendance et son objectivité. Elles ont souligné que le soutien à la mobilisation des ressources nationales, lorsqu'il était demandé par les pays de programme, venait compléter, et non remplacer, un financement suffisant et de qualité pour les activités du PNUD. Les membres du Conseil ont encouragé le Programme à continuer de chercher des moyens de diversifier sa base de financement. Ils ont suggéré que le PNUD mette en place des mesures incitatives plus intéressantes pour les donateurs traditionnels et nouveaux, en améliorant sa visibilité et en rendant mieux compte de ses résultats.

18. L'Administrateur a répondu que le PNUD envisageait différents scénarios de réforme, tout en faisant avancer la mise en œuvre du plan stratégique pour 2018-2021. Celui-ci n'anticiperait pas, en revanche, le résultat des réformes, celles-ci nécessitant l'approbation des États Membres. On ne savait pas bien quelle incidence les réformes auraient sur les effectifs, le financement et les opérations, et la direction aurait des échanges avec le Conseil d'administration au sujet de certaines questions budgétaires. L'Administrateur a toutefois souligné que les réformes anticipées découlaient des résultats de l'examen quadriennal et des évaluations et indiqué qu'en attendant, le PNUD continuerait d'aller de l'avant dans un esprit de collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, en se concentrant sur les principes et les accords du

chapitre commun. Il a reconnu l'importance de lier le financement aux résultats, compte tenu des paramètres de la responsabilité collective et des principes du multilatéralisme, tout en rappelant la nécessité de disposer d'un financement de base stable et prévisible. Il a affirmé que le PNUD continuerait de soutenir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et d'intégrer la coopération Sud-Sud dans l'ensemble de ses travaux, en faisant fond sur sa plateforme de connaissances mondiale. Grâce à son nouveau modèle d'activité, le PNUD investirait pour améliorer le rapport coût-efficacité, l'exécution et l'efficacité et passerait à une plateforme numérique, en collaboration avec ses partenaires.

Programmes de pays et questions connexes

19. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté ce point de l'ordre du jour au nom de l'Administrateur associé du PNUD et donné une vue d'ensemble des éléments suivants : a) les cinq programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes ; b) les 10 programmes de pays ; c) un programme de pays commun. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes régionaux d'un point de vue régional, ainsi que les programmes de pays pour le Burkina Faso, Cabo Verde (document de programme de pays commun), Djibouti, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, la Jordanie, la Mauritanie, le Myanmar, le Pakistan et la Somalie.

20. Les membres du Conseil d'administration ont salué le processus consultatif suivi par le PNUD pour élaborer les programmes régionaux. Ils ont rappelé que les pays d'une même région rencontraient des problèmes communs, dont le règlement nécessitait une approche différenciée en matière de développement. Ils ont souligné l'importance, dans le contexte régional, de l'appropriation des programmes par les pays, de la responsabilité incombant aux pays de diriger les efforts de développement, de la consolidation des capacités nationales, du renforcement des économies nationales et régionales, de l'atténuation des vulnérabilités, de la promotion de l'autonomisation des femmes et des questions liées à l'environnement, aux migrations, à la paix, à la justice, à la sécurité et à la coopération Sud-Sud. Les membres du Conseil dont les programmes de pays devaient être examinés et approuvés par ce dernier ont formulé des observations sur les programmes d'un point de vue national. Ils ont mis en avant le processus participatif suivi pour la conception des programmes de pays, tout en soulignant l'importance des besoins nationaux et de l'appropriation des programmes par les pays, ainsi que les résultats obtenus dans le cadre des partenariats établis avec le PNUD au niveau national. Tout en soutenant le projet de réforme de l'ONU, certaines délégations ont exprimé des inquiétudes concernant l'impact qu'il pourrait avoir sur le financement des programmes de pays.

21. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les programmes de pays pour le Burkina Faso (DP/DCP/BFA/3 et DP/DCP/BFA/3/Corr. 1), Djibouti (DP/DCP/DJI/3), l'Égypte (DP/DCP/EGY/3), le Gabon (DP/DCP/GAB/3), le Ghana (DP/DCP/GHA/3), la Jordanie (DP/DCP/JOR/3), la Mauritanie (DP/DCP/MRT/3), le Myanmar (DP/DCP/MMR/2), le Pakistan (DP/DCP/PAK/2) et la Somalie (DP/DCP/SOM/3), ainsi que le programme de pays commun pour Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1).

22. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé les programmes régionaux pour l'Afrique (DP/RPD/RBA/3), l'Asie et le Pacifique (DP/RPD/RAP/3), les États arabes (DP/RPD/RAS/4), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/4) et l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RPD/RLA/3 et DP/RPD/RLA/3/Corr. 1).

III. Évaluation

23. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le plan de travail du Bureau pour 2018-2021 (DP/2018/4), et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a élaboré les observations de l'Administration.

24. Seul intervenant sur cette question, un groupe de 17 délégations a salué le premier plan d'évaluation pluriannuel et les évaluations des programmes de pays prévues pour les bureaux de pays devant présenter leur programme de pays au Conseil d'administration, deux mesures essentielles pour appuyer les fonctions de supervision du Conseil. Il a encouragé le PNUD à associer davantage les pays partenaires au processus d'évaluation des programmes de pays et aux évaluations de projet décentralisées. Il a formulé des observations sur trois domaines en particulier, à savoir les évaluations décentralisées, les évaluations conjointes et les approches systémiques, et les affectations de ressources.

25. Le groupe s'est félicité de l'examen par le Bureau indépendant d'évaluation de la qualité des évaluations décentralisées pour 2016. Tout en saluant les progrès accomplis depuis l'examen de la politique d'évaluation du PNUD effectué en 2014, il s'est inquiété de ce que plus des deux tiers des 170 évaluations examinées n'avaient pas obtenu l'appréciation « pleinement satisfaisant » et 44 évaluations avaient reçu l'appréciation « insatisfaisant ». Il a cherché à savoir si ces résultats insatisfaisants étaient dus à la qualité des évaluateurs, décrite par le passé comme devant être améliorée, et si tel était le cas, si cela indiquait l'existence de lacunes en ce qui concerne les achats. Il a engagé le PNUD à définir des objectifs d'amélioration de la qualité des évaluations décentralisées et la direction, à collaborer étroitement avec le Bureau indépendant d'évaluation pour garantir l'indépendance et la validité des évaluations. Il a encouragé le resserrement de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies sur l'assurance de la qualité des évaluations décentralisées, conformément aux nouvelles directives du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et exhorté le PNUD à mieux tenir compte des questions transversales dans les rapports d'évaluation, ainsi qu'à aider les régions dont les rapports d'évaluation laissaient le plus à désirer.

26. Le groupe a salué l'objectif que s'était fixé le Bureau d'évaluation indépendant de renforcer au maximum la coordination et les activités conjointes avec les autres services de contrôle indépendants, tant au sein du PNUD que dans l'ensemble des entités s'occupant d'évaluation et de contrôle. Il a souligné que les approches collaboratives étaient essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Il était favorable aux plans du PNUD visant à évaluer les portefeuilles européens en tant que module et les domaines thématiques devant faire l'objet d'une collaboration future. Il a encouragé le PNUD à élaborer ses plans pour la conduite des évaluations thématiques en donnant la priorité à l'efficacité institutionnelle et en mettant en corrélation les ressources et les résultats, ainsi qu'à tenir plus explicitement compte du Programme 2030 dans les évaluations institutionnelles. Le groupe a invité le Bureau indépendant d'évaluation à donner des précisions sur la collaboration qu'il entretiendrait avec les services d'évaluation de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes pour évaluer le chapitre commun. Il a suggéré que les quatre organismes effectuent une évaluation conjointe débouchant sur des recommandations distinctes pour chacun d'entre eux et qu'il en soit tenu compte dans le plan de travail pour 2018-2021. Il a encouragé le PNUD à adopter un rôle plus proactif dans la recherche de possibilités de réaliser des évaluations de portefeuilles de pays conjointes et le Bureau, à appuyer le groupe d'évaluation indépendant que le Secrétaire général proposait de mettre en place à l'échelle du système et à collaborer étroitement avec celui-ci.

27. Le groupe a souligné qu'il importait d'allouer des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation. Il a salué l'augmentation du budget du Bureau indépendant d'évaluation et la création de rubriques budgétaires distinctes pour l'évaluation et l'audit. Rappelant qu'en 2016, elles s'étaient inquiétées de ce que le PNUD n'avait alloué un montant ne correspondant qu'à la moitié de l'objectif fixé par la politique d'évaluation, soit 1 %, les délégations ont demandé des éclaircissements sur le montant total alloué pour 2018-2021 et si le budget de la fonction d'évaluation dans son ensemble avait également augmenté. Elles ont cherché à savoir dans quelle mesure la politique de recouvrement des coûts harmonisée contribuait aux évaluations et comment on pouvait assurer la disponibilité de ressources suffisantes en procédant à des ajustements. Notant qu'il ressortait de l'examen qualitatif des évaluations décentralisées qu'elles faisaient une maigre place à la gouvernance par rapport aux dépenses engagées, le groupe a demandé des éclaircissements sur les projets de finalisation de la liste d'évaluations annexée au plan de travail et a souligné qu'il souhaitait recevoir une évaluation des travaux du PNUD sur la prévention des conflits et le relèvement postconflit pendant le cycle du plan stratégique en cours.

28. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a mis en avant les importants investissements effectués en 2017 pour améliorer la qualité des évaluations décentralisées et libérer le potentiel considérable mais inexploité des agent(e)s chargé(e)s de la supervision et de l'évaluation travaillant au niveau décentralisé. Pour prendre ce problème à bras-le-corps, le Bureau indépendant d'évaluation œuvrait, en collaboration avec la direction du PNUD, à renforcer le niveau de professionnalisation de ces agents aux niveaux national, régional et mondial et prévoyait notamment de faire participer le Groupe d'évaluation des Nations Unies à la mise au point d'outils de formation en 2018. Le Directeur comptait que les ressources supplémentaires allouées au Bureau indépendant d'évaluation permettraient de financer ces activités. Il a toutefois insisté sur le fait que les attentes concernant la qualité des évaluations décentralisées par rapport à celle des évaluations centralisées devaient être réalistes. Les évaluations décentralisées servaient plutôt d'examen au niveau des projets et, en cela, elles remplissaient leur objectif. Les évaluations centralisées et décentralisées avaient des objectifs différents mais tout aussi importants. Généralement, les évaluations centralisées avaient pour but de favoriser l'application du principe de responsabilité, tandis que les évaluations décentralisées visaient à tirer des enseignements. En ce qui concerne la forte proportion d'évaluations décentralisées ayant reçu l'appréciation « insatisfaisant », il a indiqué que les modifications apportées aux instruments d'évaluation, les contrôles plus stricts appliqués lors des évaluations et l'augmentation du nombre des évaluations décentralisées examinées avaient une incidence sur les résultats. Le Bureau indépendant d'évaluation a déclaré qu'il fournirait des informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations à la session annuelle de 2018, afin de mieux analyser l'aptitude du PNUD à tirer des enseignements. S'agissant des plans d'évaluation du chapitre commun, il a déclaré que des discussions avaient été lancées avec les services d'évaluation des organismes concernés. Conscients de la difficulté de réaliser des évaluations conjointes, les services d'évaluation échangeaient avec leurs conseils d'administration respectifs pour définir la meilleure méthode à appliquer pour effectuer une évaluation du chapitre commun. Il a souligné qu'il était possible d'accroître la portée des évaluations indépendantes des programmes de pays en améliorant l'efficacité avec laquelle ces évaluations étaient réalisées. Sur la question connexe de la transparence, il a déclaré que toutes les évaluations se trouvaient dans le domaine public et que les membres du Conseil d'administration pouvaient s'en procurer les résultats par l'intermédiaire du Centre de gestion en ligne des évaluations.

29. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que le chapitre commun définissait les six domaines de collaboration, y compris les initiatives conjointes que les organismes évalueraient conjointement du début à la fin du cycle de programme. En ce qui concerne les ressources, il a signalé que les 0,44 % indiqués pour 2016 ne représentaient qu'une partie des dépenses d'évaluation : en incluant la supervision, les dépenses étaient légèrement supérieures à 1 %. S'agissant de la qualité des évaluateurs et de son incidence sur la qualité non optimale des évaluations décentralisées et le taux élevé d'appréciations « insatisfaisant », il a expliqué que : a) les évaluateurs avaient réalisé une évaluation verticale, sans tenir compte des questions transversales ; b) les recommandations proposées par les évaluateurs étaient peu utiles ou difficilement applicables faute de moyens suffisants ; c) l'évaluation du projet s'avérait complexe, notamment à cause du manque de données quantitatives ou qualitatives. Pour remédier à ces problèmes, le PNUD éviterait de recourir à nouveau aux services des évaluateurs qui avaient fait des évaluations de qualité médiocre et collaborerait plus étroitement avec les évaluateurs dès le début du processus d'évaluation.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/1 sur le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD pour 2018-2021.

IV. Fonds d'équipement des Nations Unies

31. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour, en soulignant que le Programme collaborait étroitement avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), comme le montrait le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. La Secrétaire exécutive du FENU a présenté le nouveau cadre stratégique du Fonds pour 2018-2021 (DP/2018/5). Elle a souligné que le PNUD et le Fonds avaient tiré profit de leurs avantages comparatifs et que le nouveau cycle de planification était une formidable occasion de renforcer cette collaboration par le biais du système de plateformes d'intégration à l'échelle nationale que le Programme mettrait en place. Ensemble, le PNUD et le Fonds pourraient favoriser les investissements en faveur des pays les moins avancés et garantir que la mise en place de solutions financières dans les pays à revenu intermédiaire contribue à la formation entre pays. Soulignant qu'il importait de faire bénéficier les pauvres de services de financement, la Secrétaire exécutive a indiqué que le cadre stratégique pour 2018-2021 couvrait à la fois l'objectif de développement durable n° 17 (moyens de mise en œuvre) et l'objectif n° 1, consistant à s'attaquer à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités. Dans le nouveau cadre, le FENU s'engageait à continuer de faire fonction d'incubateur financier en mettant à disposition son expertise en matière d'ouverture financière et de financement du développement local. La Secrétaire exécutive a demandé aux États Membres de continuer à verser des contributions aux ressources de base du Fonds, primordiales pour que celui-ci puisse mener à bien son mandat.

32. Les membres du Conseil d'administration ont salué le processus consultatif suivi par le PNUD pour l'établissement du cadre stratégique pour 2018-2021. Ils se sont dits très favorables à ce que le FENU continue de mettre l'accent sur l'objectif de développement durable n° 1, en aidant les pays les moins avancés à lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, et sur l'objectif n° 17, en donnant un nouvel élan au partenariat mondial par l'ouverture financière et le financement du développement local. Soulignant la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés face aux crises économiques, sociales et climatiques, ils se sont félicités de la contribution du nouveau cadre au Programme d'action d'Istanbul, au Programme d'action d'Addis-Abeba, au Programme 2030 et à l'Accord de Paris. Ils ont salué la diversification des outils financiers du Fonds, qui aidait à limiter les risques dans les pays les moins avancés, et se sont félicités de l'approche de celui-ci, qui consistait à

donner des moyens d'action aux structures, entités directrices et communautés locales tout en respectant des priorités nationales. Ils ont salué l'action menée par le Fonds pour aider les autorités locales à atteindre les objectifs de développement durable et pour intégrer des approches transversales de l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de ses travaux.

33. Les délégations ont attiré l'attention sur la stratégie novatrice et dynamique appliquée par le FENU pour que les zones rurales, ainsi que les régions et les populations mal desservies des pays les moins avancés, aient accès aux services financiers. Elles ont noté que le Fonds jouait un rôle unique au sein du système des Nations Unies pour le développement de par sa capacité à assumer des risques, ce qui était primordial pour l'exécution du Programme 2030 et était conforme au programme de réformes de l'ONU. Les délégations ont félicité le Fonds de l'action qu'il menait en vue de remédier aux problèmes particuliers que connaissaient les petits États insulaires en développement, le travail effectué dans le Pacifique étant un bon exemple de l'efficacité d'une programmation conjointe, notamment aux fins de l'ouverture financière. Elles se sont réjouies de voir que le FENU mettait tout particulièrement l'accent sur les nouveautés technologiques et de financement mises au point comme suite aux informations reçues sur le comportement des clients, et était déterminé à tirer des enseignements des évaluations et à élaborer des stratégies d'évaluation thématique et d'évaluation de l'impact prenant en compte les effets à long terme de l'accès des femmes et des jeunes filles aux services financiers. Elles comptaient sur le Fonds pour jouer un rôle majeur s'agissant de perfectionner les méthodes de mesure de l'impact des travaux sur le développement. Elles ont également salué le rôle croissant dans les activités du FENU des partenariats, y compris ceux qui étaient risqués par nature et en particulier ceux noués avec le PNUD et les institutions financières internationales, considérés comme fondamentaux pour une évolution véritable et durable. Elles ont encouragé les organismes de développement des Nations Unies à collaborer avec le Fonds et à le soutenir.

34. Les délégations ont souligné l'importance d'un financement des ressources de base suffisant, stable et pluriannuel pour que le FENU puisse mener à bien son mandat et ont encouragé les États Membres à accroître leurs contributions à ses ressources de base. Elles appuyaient pleinement les efforts faits par le Fonds pour mobiliser des ressources supplémentaires en recourant à des stratégies innovantes, notamment en faisant appel au secteur privé et à des groupes d'investissement à impact. Les délégations ont également souligné le rôle que pouvait jouer la coopération Sud-Sud – en complément et non en remplacement de la coopération Nord-Sud – à l'appui de l'action menée par les pays les moins avancés pour atteindre les objectifs de développement durable. Elles ont exprimé leur satisfaction concernant le soutien qu'apportait le Fonds aux pays participant à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire par le biais de solutions de financement locales. D'autres délégations ont salué le travail effectué par le Fonds pour assurer une transition sans heurt pour les pays sortis de la liste des pays moins avancés en leur fournissant des solutions de développement et un appui constant.

35. Dans sa réponse, la Secrétaire exécutive du FENU a salué les commentaires des délégations et le ferme soutien qu'elles continuaient d'apporter, en particulier leur volonté (et celle de leurs partenaires) de travailler avec le Fonds pour promouvoir la prise de risques, l'expérimentation et la formation. Elle a indiqué que le modèle du FENU fonctionnait bien parce que les pays les moins avancés partenaires étaient prêts à assouplir leurs politiques et leurs réglementations pour permettre d'expérimenter dans des domaines comme la finance numérique. Le Fonds se réjouit de poursuivre sa collaboration avec les membres du Conseil d'administration et ses partenaires.

36. Le Conseil d'administration a pris note du plan stratégique du FENU pour 2018-2021 (DP/2018/5).

V. Volontaires des Nations Unies

37. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour en soulignant l'importance du partenariat avec les Volontaires des Nations Unies (VNU) et du volontariat, non seulement pour l'exécution du Programme 2030 et du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, mais aussi pour le système des Nations Unies au sens large. Le Coordonnateur exécutif des VNU a présenté le nouveau cadre stratégique du programme des VNU pour 2018-2021 (DP/2018/6). Il a mis en avant les échanges que le programme avait eus avec les États Membres, les partenaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour concevoir le nouveau cadre et garantir sa cohérence avec le Programme 2030 et les résultats de l'examen quadriennal de 2016. Le nouveau cadre avait deux objectifs essentiels. Il s'agissait tout d'abord d'aider les États Membres à élaborer des programmes, des politiques et des lois promouvant le volontariat, à renforcer le volontariat par l'échange de connaissances, à accroître les possibilités d'apporter une contribution en tant que volontaire et à intégrer le volontariat. Ensuite, le cadre visait à conférer au programme des VNU un rôle lui permettant de mieux aider les partenaires des Nations Unies à renforcer les capacités nationales par le biais du volontariat, ainsi qu'à proposer des solutions pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable au moyen du volontariat, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud. Le programme des VNU était prêt pour la réforme de l'ONU et en mesure de s'acquitter de sa mission.

38. Les membres du Conseil d'administration ont salué le nouveau cadre stratégique pour 2018-2021, fondé sur le cadre précédent pour 2014-2017, et l'accent qu'il mettait sur le renforcement des capacités nationales et la promotion de la réalisation du Programme 2030, en particulier la priorité donnée à l'éradication de la pauvreté. Ils ont félicité le programme des VNU pour le processus inclusif et transparent suivi pour l'élaboration du nouveau cadre et se sont réjouis des mesures qu'il avait prises à la suite des évaluations externes du précédent cadre. Ils ont également exprimé leur satisfaction quant à la solidité de la relation de travail que le programme entretenait avec le PNUD et le système des Nations Unies en général, ainsi qu'à la complémentarité de leurs activités. Les délégations ont souligné que le volontariat était primordial pour concrétiser la promesse des objectifs de développement durable et estimé que le nouveau cadre était ambitieux mais réaliste. Elles ont souligné que le programme était spécialement chargé de mobiliser des volontaires appelés à agir comme prestataires de services communs pour le système des Nations Unies pour le développement. Dans ce cadre, le programme devait aussi assumer un rôle tout aussi important, consistant à organiser le débat mondial sur le volontariat dans les pays du Sud. Les délégations ont félicité le programme d'assurer le secrétariat pour le plan d'action mandaté par les résolutions de l'Assemblée générale, qui visait à intégrer le volontariat à l'action menée en faveur de la paix et du développement.

39. Les délégations ont salué le processus de transformation que le programme des VNU avait lancé en 2017 pour pouvoir s'acquitter comme il convient de sa mission et ont souligné à ce sujet que le nouveau cadre mettait l'accent sur l'efficacité institutionnelle, faisant ainsi fond sur l'excellent programme de renforcement des capacités mis en place par le programme. Elles ont noté que le nouveau cadre était conforme aux objectifs de la réforme de l'ONU, notamment en ce qui concernait le renforcement des capacités nationales, domaine dans lequel le programme des VNU disposait d'un fort avantage comparatif, et l'appui à la coopération Sud-Sud. Elles ont indiqué que le programme devrait collaborer étroitement avec ses partenaires publics sur la coopération Sud-Sud pour éviter toute duplication des efforts. Les

délégations ont exprimé leur satisfaction quant à la participation du programme des VNU au chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes et ont encouragé le programme à continuer de contribuer activement à la coordination du système des Nations Unies pour le développement et à soutenir le programme de réformes du Secrétaire général. Elles ont souligné la priorité donnée dans le nouveau cadre aux partenariats, y compris les rapports privilégiés qu'entretenait le programme des VNU avec les groupes de volontaires de la société civile, et ont appelé le programme à recenser ces groupes au niveau national afin de renforcer encore le volontariat local.

40. Les délégations ont exprimé leur ferme appui aux efforts déployés par le programme des VNU pour améliorer la durabilité de la contribution des volontaires locaux au développement et à la mise en œuvre des objectifs, en particulier dans les situations de crise. Elles ont indiqué que les volontaires restaient souvent sur place pendant le passage de la phase des secours à celle du développement et étaient chargés de mettre en place des mesures permettant d'éviter de futures urgences. Elles estimaient donc que les VNU pouvaient jouer un rôle important dans les efforts faits pour régler les problèmes posés par l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, les migrations, les mouvements de réfugiés et le vieillissement des sociétés. Elles ont également fait part de leur ferme appui aux activités menées par les VNU pour remédier aux difficultés particulières des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

41. Les délégations ont salué la détermination du PNUD à maintenir le montant des ressources de base consacrées aux VNU dans le cadre stratégique pour 2018-2021. Elles ont souligné les efforts concertés faits par le programme des VNU pour rationaliser et décentraliser ses opérations compte tenu des contraintes budgétaires, ainsi que les initiatives qu'il prenait pour diversifier ses sources de financement et obtenir des fonds supplémentaires en élargissant ses partenariats. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance de contributions pluriannuelles prévisibles aux ressources de base et ont encouragé les États Membres qui le pouvaient à accroître leurs contributions au programme des VNU, en particulier au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies, qui permettait au programme de recevoir des fonds non affectés à des fins particulières pour soutenir l'exécution du nouveau cadre. Ils ont également appelé les États Membres à faire en sorte que le volontariat demeure une valeur importante au sein des Nations Unies. Ils ont demandé des éclaircissements concernant les modalités et la date de la présentation au Conseil du rapport du programme des VNU sur le nouveau cadre.

42. Le représentant de l'UNICEF a souligné que son organisme était un des principaux utilisateurs de VNU, lesquels étaient présents dans 73 pays et travaillaient dans toute une série de domaines prioritaires du Fonds. Plus de deux tiers des volontaires étaient recrutés sur le plan national et environ 55 % d'entre eux étaient des femmes. Dans le cadre de son nouveau Programme des défenseurs de la jeunesse, l'UNICEF déploierait de jeunes Volontaires des Nations Unies agissant comme des défenseurs de la jeunesse et agents de changement dans les bureaux de pays de l'UNICEF, l'objectif étant aussi de faire entendre la voix des jeunes aux Nations Unies, en particulier celle des jeunes femmes, des jeunes handicapés et des jeunes issus de groupes minoritaires.

43. Dans sa réponse, le Coordonnateur exécutif du programme des VNU a salué les commentaires des délégations et pris acte de l'appel à une plus grande participation du programme au traitement de problèmes comme les changements climatiques. Il a indiqué plusieurs domaines dans lesquels le programme renforçait ses capacités et établissait des listes de volontaires spécialisés dans des domaines spécifiques. Le programme des VNU se réjouissait à l'idée de continuer de collaborer avec les États

et par l'intermédiaire de fonds verticaux, comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, afin de relever les défis liés aux changements climatiques. Il suivait également de près les débats sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et cherchait à développer le volontariat dans les pays ayant d'importants programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Le Coordonnateur exécutif a salué l'appel à renforcer les contributions au Fonds bénévole spécial, qui aidait les pays à mettre en place leurs propres structures de volontariat, formations et programmes de mobilisation. Il a demandé des orientations au Conseil d'administration sur la meilleure manière de lui faire rapport et de participer aux débats sur les activités des VNU durant la période du cadre stratégique.

Débat consacré au FNUAP

VI. Déclaration de la Directrice exécutive, programmes de pays et questions connexes

44. Prenant la parole au Conseil d'administration (déclaration disponible sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP) en qualité de Directrice exécutive du FNUAP, Natalia Kanem a remercié les membres du Conseil d'avoir fermement appuyé sa nomination. Elle a souligné les difficultés et les circonstances favorables de l'année 2017, au cours de laquelle on a constaté une nette intensification de l'appui porté à l'action du FNUAP relative aux droits des femmes et des adolescentes de disposer de leurs corps et de déterminer leur destin. Elle a attiré l'attention sur les activités que le Fonds mène dans le monde entier pour promouvoir les droits en matière de procréation, de santé sexuelle et procréative et de planification familiale dans les contextes humanitaires et les contextes de développement. Elle a évoqué l'autorité intellectuelle du Fonds et ses activités de sensibilisation visant à promouvoir le dividende démographique, lutter contre la discrimination, contribuer à l'adoption de lois historiques et tendre la main aux plus défavorisés. Ces activités supposent notamment de collaborer avec des partenaires comme l'Union africaine et avec des chefs religieux et d'exploiter les points forts du Fonds en matière de collecte et d'analyse d'informations et de prestation de services vitaux.

45. Globalement, le FNUAP s'est efforcé d'offrir aux femmes et adolescentes les plus pauvres davantage de possibilités et de choix, ainsi que les moyens de parvenir à une sécurité et une indépendance économiques, afin de rendre les sociétés plus équitables, comme le prévoient les objectifs de développement durable. À cet égard, la Directrice exécutive a de nouveau exposé les trois résultats porteurs de transformation énoncés dans le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, à savoir : a) satisfaire toutes les demandes de services de planification familiale ; b) mettre fin aux décès maternels évitables ; c) éliminer les violences et les pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles. Le Fonds devrait se fonder sur les données démographiques qu'il a recueillies et analysées pour définir les activités destinées à obtenir des résultats porteurs de transformation et atteindre tous les laissés-pour-compte. Les partenariats sont primordiaux pour atteindre ces résultats, selon les modalités établies dans le plan stratégique pour la période 2018-2021, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies pour le développement, qu'il soit question d'aide humanitaire ou de développement, comme indiqué dans le chapitre commun. La Directrice exécutive a souligné que, dans tous ses travaux et ses relations avec ses partenaires, le FNUAP s'efforçait d'être novateur et audacieux et de se faire entendre avec force. Il s'agissait notamment d'élaborer des directives claires et souples à l'intention des bureaux de

pays et d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité des activités de développement en resserrant la collaboration.

46. Pour mieux contrôler l'exécution de ses travaux, le FNUAP a révisé et mis à jour le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources qui figure dans son plan stratégique en incluant de nouveaux indicateurs, points de comparaison et objectifs afin de mieux faire respecter le principe de responsabilité et d'améliorer la prise de décisions. L'évaluation est un élément essentiel de ce principe, et les travaux du Fonds dans ce domaine sont inspirés des conclusions et des enseignements tirés des évaluations. La stratégie d'évaluation du FNUAP est définie dans son plan d'évaluation quadriennal budgétisé. Le Fonds était satisfait que l'élaboration du plan quadriennal ait fait l'objet d'un processus consultatif, ce qui garantissait l'efficacité et l'utilité de la fonction évaluation au Fonds. Ce dernier tient particulièrement à instaurer une culture d'évaluation des apprentissages et des résultats, comme le prouve son initiative en matière d'innovation. Les efforts dans ce domaine sont étroitement liés au renforcement de l'efficacité et de l'efficacités institutionnelles, auquel contribuent le processus de gestion du changement et l'analyse complète des ressources. Ces deux éléments sont conformes au programme de réformes de l'ONU et permettent d'assurer l'affectation optimale des ressources humaines et financières du Fonds aux fins de son plan stratégique pour la période 2018-2021, de l'examen quadriennal de 2016 et du Programme 2030. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP investissait massivement dans les bureaux de pays pour étendre et renforcer sa coopération humanitaire.

47. En conclusion, la Directrice exécutive a rappelé cinq éléments essentiels à la réalisation des objectifs escomptés : l'intégrité, le respect du principe de responsabilité, l'utilisation optimale des ressources, le personnel et la paix. Mentionnant les difficultés liées aux ressources, elle a indiqué que les produits pour 2017 devaient atteindre un pic historique, grâce à l'intensification des efforts de mobilisation des ressources, y compris dans le secteur privé. Le Fonds était parvenu à maintenir les ressources de base aux niveaux de 2016, tandis que les nouvelles contributions de cofinancement versées par les pays de programme avaient augmenté. Le FNUAP était disposé à poursuivre les débats sur ces questions avec le Conseil dans le cadre des dialogues structurés sur le financement au cours de l'année 2018.

48. Tous les membres du Conseil ont salué la nomination de Natalia Kanem au poste de Directrice exécutive du FNUAP et ont soutenu sans réserve son projet et le rôle moteur qu'elle entend jouer pour que le Fonds progresse dans l'exécution de son mandat. Ils ont constaté avec satisfaction que le plan stratégique pour la période 2018-2021 était parfaitement cohérent avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal de 2016, et ont réaffirmé que la mise en œuvre du mandat du Fonds était indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. Les délégations ont salué le processus consultatif transparent engagé en partenariat avec les États Membres et les parties prenantes pour élaborer le nouveau plan stratégique, réviser le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et concevoir l'examen complet des ressources dans le cadre de l'initiative globale de gestion du changement lancée par le Fonds. Tous les membres ont également salué le dévouement dont, partout dans le monde, le personnel du FNUAP fait preuve pour fournir un accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les contextes de crise, et pour atteindre les populations marginalisées et vulnérables.

49. Concernant le plan stratégique pour la période 2018-2021, les membres du Conseil ont invité le FNUAP à conserver une démarche concertée, comme défini dans le chapitre commun consacré au PNUD, à l'UNICEF et à ONU-Femmes, et à

continuer de mettre l'accent sur la prévention des décès maternels, l'élargissement de l'accès aux services de planification familiale et l'élimination des violences fondées sur le genre. Ils ont insisté sur le fait que l'élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités étaient au cœur du mandat du Fonds. Ils ont instamment prié le Fonds de continuer de tenir systématiquement compte des questions de l'égalité femmes-hommes, de l'autonomisation des femmes, de la prévention des violences fondées sur le genre, de la réduction du taux de mortalité maternelle et de la promotion des jeunes et des adolescents dans l'ensemble de ses travaux en matière de santé sexuelle et procréative et de planification familiale, y compris dans le cas des groupes vulnérables, dans les contextes humanitaires et les contextes de développement. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'il fallait faire du respect des droits fondamentaux un axe essentiel de tous les services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale fournis dans des contextes humanitaires et des contextes de développement, y compris à des groupes vulnérables et marginalisés, conformément au Programme 2030.

50. Les membres du Conseil ont été entièrement favorables à ce que le Fonds tienne toujours compte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et du programme de réformes du Secrétaire général. À cet égard, le Fonds devrait lui aussi être disposé à contribuer aux modifications concernant la présence de personnel des Nations Unies dans les pays, à regrouper les fonctions administratives et à mieux faire respecter les principes de responsabilité et de transparence dans le cadre de ses opérations. Les membres du Conseil ont salué l'existence de partenariats et d'initiatives conjointes et encouragé le FNUAP à les élargir et à les approfondir, notamment dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, afin de relever les défis multidimensionnels que posent le nouveau plan stratégique et les objectifs de développement durable. Les délégations ont salué les efforts faits par le Fonds pour élargir sa base de donateurs et tenter de nouer des partenariats novateurs et d'obtenir des modes de financement non traditionnels, y compris avec le secteur privé et dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération triangulaire, afin de combler l'écart qui subsiste entre les ressources de base et les autres ressources. De nombreuses délégations ont prévenu que cet écart, qui n'est pas nouveau, risquait de compromettre la capacité du Fonds d'exécuter ses projets. Elles ont demandé aux États Membres en mesure de le faire de contribuer davantage aux ressources de base et de réduire le montant de leurs contributions réservées à des fins particulières. D'autres ont demandé au Fonds de concevoir des dispositifs de financement du développement qui fassent mieux apparaître les coûts, pour se préparer au dialogue structuré sur le financement, prévu à la deuxième session ordinaire de 2018.

51. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait que le Fonds soit présent dans tous les pays de programme, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement. Ces délégations ont préconisé au FNUAP d'adopter une approche différenciée dans l'établissement des programmes de pays, d'adapter son assistance aux priorités et besoins spécifiques définis par les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement concernés et de veiller à ce que les pays prennent en main le programme et en aient la maîtrise, en particulier dans les situations d'urgence et les contextes humanitaires. Il a été demandé au FNUAP de fournir en priorité aux pays à revenu intermédiaire et aux petits États insulaires en développement une assistance régionale en temps réel, étant donné qu'ils sont particulièrement exposés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Le Fonds a été prié de s'assurer que ses bureaux sous-régionaux recevaient le soutien financier et technique nécessaire à l'exécution de leur mandat et à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les pays les moins avancés ont demandé au Fonds

de maintenir son action vigoureuse en faveur du financement du développement et de la promotion des principes consacrés par la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action d'Istanbul, en particulier dans les situations de crise et les contextes humanitaires.

52. D'autres délégations ont demandé à ce que, dans certains pays de programme, le FNUAP appuie les efforts faits pour accroître le taux de natalité et la promotion des valeurs familiales dans le cadre des services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale, tout en respectant les spécificités religieuses et culturelles nationales. Une délégation s'est déclarée opposée à l'avortement forcé et a demandé au FNUAP de s'assurer que de telles pratiques ne fassent pas partie de ses services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale. Il a également été demandé au Fonds d'aborder les problèmes liés au vieillissement des sociétés à faible taux de fécondité et de promouvoir la notion de couverture sanitaire universelle.

53. Concernant l'examen complet des ressources et le processus de gestion du changement du FNUAP, les membres du Conseil en ont soutenu les objectifs de principe et constaté avec satisfaction que ces initiatives s'inscrivaient dans le programme de réformes de l'Organisation et étaient indispensables à l'exécution du plan stratégique pour la période 2018-2021. De nombreuses délégations ont reconnu que l'initiative de gestion du changement visait à renforcer les activités humanitaires du Fonds. Plusieurs États Membres ont souligné quatre grands axes de l'action future du Fonds : a) affecter davantage de ressources du siège aux travaux sur le terrain ; b) renforcer son rôle moteur dans la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les contextes humanitaires ; c) soutenir les mécanismes intergouvernementaux de façon constructive, objective et efficace ; d) continuer d'accroître l'efficacité et l'efficacités institutionnelles. Tout en saluant les efforts faits pour renforcer les interventions humanitaires du Fonds, des délégations ont demandé des précisions sur la façon dont celui-ci procéderait aux modifications proposées, notamment en ce qui concerne le rééquilibrage des services opérationnels entre New York et Genève, et dans quelle mesure ces modifications accroîtraient son efficacité et son efficacité. Elles ont aussi prié l'administration du FNUAP de continuer de dialoguer avec le Conseil concernant l'examen complet des ressources et le processus de gestion du changement, de le tenir régulièrement informé et de proposer un calendrier d'exécution clair, notamment en ce qui concerne la révision du budget intégré pour la période 2018-2021, dont l'avant-projet doit être présenté avant mai 2018.

54. Les membres du Conseil ont salué la révision du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources figurant dans le plan stratégique pour la période 2018-2021, qui tient compte des résultats intégrés, des nouveaux points de comparaison et objectifs ainsi que des données ventilées. Ils ont préconisé de renforcer les moyens dont le personnel du FNUAP et les pays disposent pour recueillir, analyser et ventiler les données sur les dynamiques démographiques, ce qui aiderait les pays de programme à les utiliser pour prendre des décisions éclairées sur les politiques et les interventions en matière de développement. Ils ont salué l'engagement pris par le Fonds de tirer des enseignements du contrôle de l'exécution des projets et l'ont encouragé à innover davantage en matière de collecte et d'analyse de données dans le cadre de la nouvelle initiative d'innovation et de la création d'un fonds pour l'innovation.

55. La Directrice exécutive a apprécié les orientations et le soutien du Conseil. La vision énoncée dans le plan stratégique pour la période 2018-2021 (et dans ses deux versions ultérieures, jusqu'en 2030) était en effet ambitieuse et motivée par la situation précaire d'un grand nombre de femmes et de filles et les taux élevés de mortalité et de morbidité de ces populations. Les partenariats avec l'ensemble des parties prenantes étaient primordiaux pour régler efficacement ces problèmes

– moyennant l’emploi d’ensembles de données et d’informations et le respect des droits fondamentaux – et pour obtenir les trois résultats porteurs de transformation qui font partie de la vision à l’horizon 2030. La Directrice exécutive a pris note des divers problèmes soulevés par les membres du Conseil et souligné qu’il importait d’obtenir des résultats au niveau national, notamment en ce qui concerne les réfugiés déplacés en raison d’un conflit, des changements climatiques, de la dynamique démographique et de la situation des jeunes. Mentionnant à nouveau les problèmes politiques et les difficultés de financement, elle a insisté sur le fait que la réussite du Fonds dépendait de l’obtention de résultats au niveau national et qu’il convenait de porter une attention particulière aux plus marginalisés. Les nouveaux investissements seraient axés sur les résultats à l’échelle des pays, tireraient parti des capacités excellentes du Fonds en matière de données et feraient fond sur l’innovation et les partenariats, y compris dans les contextes humanitaires et dans le cas des réfugiés, afin qu’aucune femme ou fille ne soit laissée de côté. Les processus de gestion du changement envisagés étaient adaptés à ces résultats. Le FNUAP espérait collaborer étroitement avec le Conseil concernant son initiative sur l’innovation, avec le soutien du fonds pour l’innovation, et dans le cadre de partenariats novateurs, essentiels à l’obtention de résultats.

56. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion du FNUAP a fait observer qu’à mesure de la mise en œuvre du processus de gestion du changement, le Fonds communiquerait aux membres du Conseil des informations actualisées, notamment un document sur les incidences financières des modifications proposées. Elle a réaffirmé que l’examen complet des ressources et le processus de gestion du changement étaient tout à fait conformes au programme de réformes du Secrétaire général.

57. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a indiqué que, à la suite de l’adoption du plan stratégique pour la période 2018-2021, le Fonds avait fortement augmenté le montant des ressources allouées aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement des sous-régions Îles du Pacifique et Caraïbes, et a souligné l’attachement du Fonds à ces catégories de pays et au renforcement des capacités humanitaires.

Programmes de pays et questions connexes

58. La Directrice générale adjointe (gestion) a présenté un aperçu des six programmes de pays pour la République centrafricaine, Djibouti, l’Égypte, le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie, ainsi que du programme commun de pays pour Cabo Verde. Les Directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes et l’Afrique occidentale et centrale ont ensuite présenté les programmes de pays dans une perspective régionale.

59. Les délégations des pays de programme ont appuyé fermement l’assistance du Fonds et souligné que le FNUAP avait élaboré les programmes de pays en étroite coopération avec les États concernés, qui étaient entièrement favorables à la prestation de services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale sur leur territoire. Elles ont confirmé que les programmes de coopération étaient tout à fait conformes aux priorités nationales et au plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement et contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays. Elles ont en particulier souligné que les programmes de pays du FNUAP tenaient compte des difficultés de développement des pays, concernant notamment les changements climatiques, les migrations, les réfugiés, les personnes déplacées et le dividende démographique.

60. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d’administration a examiné et approuvé le descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine

(DP/FPA/CPD/CAF/8), Djibouti (DP/FPA/CPD/DJI/5), l'Égypte (DP/FPA/CPD/EGY/10), le Ghana (DP/FPA/CPD/GHA/7), la Jordanie (DP/FPA/CPD/JOR/9) et la Mauritanie (DP/FPA/CPD/MRT/8), ainsi que le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1).

VII. Évaluation

61. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021 (DP/FPA/2018/1) et l'évaluation formative de l'initiative du FNUAP pour l'innovation (DP/FPA/2018/CRP.1), après quoi la Directrice générale adjointe (gestion) a présenté les observations de l'Administration sur l'évaluation (DP/FPA/2018/CRP.2).

62. Un groupe de 19 membres du Conseil a salué l'évaluation formative de l'initiative du FNUAP pour l'innovation et félicité le Fonds d'avoir rapidement appliqué les recommandations issues de l'évaluation. Ces membres ont également accueilli favorablement le plan d'évaluation quadriennal budgétisé et remercié le Bureau de l'évaluation de l'avoir élaboré dans le cadre de consultations. Par ailleurs, ils ont noté avec satisfaction les évaluations institutionnelles prévues dans les quatre domaines de résultats du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, les évaluations prévues de l'efficacité du Fonds et la plus grande attention portée aux activités humanitaires.

63. Soulignant le rôle important de la collaboration dans la réalisation des objectifs de développement durable, ces mêmes membres ont considéré favorablement l'objectif tendant à développer au maximum la coordination avec les unités de contrôle des autres organismes des Nations Unies ainsi que les activités communes. Ils attendaient avec impatience la contribution du Fonds à la cohérence du système des Nations Unies, notamment les trois évaluations effectuées conjointement avec les fonds et programmes des Nations Unies et les deux évaluations à l'échelle du système prévues dans le plan. Ils ont invité le FNUAP à envisager la possibilité de réaliser d'autres évaluations conjointes avec des organismes des Nations Unies.

64. À cet égard, ces membres ont demandé des détails sur les plans d'évaluation conjointe des portefeuilles d'activités à l'échelon national, étant donné la nécessité d'accroître la cohérence et compte tenu l'échelle modeste de certains portefeuilles d'activités du système des Nations Unies dans certains pays. Ils ont également demandé des précisions sur les plans du Bureau de l'évaluation relatifs à la collaboration avec les entités concernées du PNUD, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes pour évaluer le chapitre commun des plans stratégiques dans les cinq domaines de collaboration et suggéré que les quatre organismes entreprennent une évaluation conjointe, dont les modalités seront exposées en détail dans les programmes de travail pour la période 2018-2021. Par ailleurs, ils ont encouragé le Bureau de l'évaluation à soutenir le mécanisme indépendant d'évaluation de l'efficacité, de l'efficience et des résultats à l'échelle du système proposé par le Secrétaire général, notamment concernant les aspects du programme de travail relatifs à l'ensemble du système.

65. Des délégations se sont félicitées de ce que l'Administration du FNUAP ait réussi à préserver le budget de la fonction d'évaluation malgré d'importantes contraintes financières, et certaines ont encouragé le Fonds à continuer d'essayer d'augmenter ce budget de façon à atteindre l'objectif cible de 3 %. Elles ont demandé des informations supplémentaires sur la contribution du principe harmonisé de recouvrement des coûts aux évaluations et sur la façon dont des aménagements en la matière pourraient permettre de mobiliser des ressources pour les évaluations à venir. Elles ont craint que la qualité des évaluations de programmes de pays prévues en

quatre ans puisse pâtir de leur grand nombre, étant donné que le montant des ressources prévues à cet effet était purement indicatif et qu'un effort de mobilisation s'imposait. Elles ont demandé des détails sur les mesures que prenaient le Bureau de l'évaluation et l'Administration pour mobiliser suffisamment de ressources aux fins des évaluations décentralisées et pour établir un modèle de définition des priorités une fois les fonds disponibles.

66. Une délégation a demandé si le FNUAP avait mis au point une stratégie pour pallier la baisse des ressources de programme en conséquence de la diminution du financement des programmes de pays. Une autre a demandé des précisions sur les motifs pour lesquels le financement des évaluations avait diminué alors que le FNUAP était parvenu à compenser les baisses de financement par d'autres sources, y compris grâce à l'augmentation des contributions de certains États Membres aux ressources de base en 2017 et 2018.

67. Suite à ces observations, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a souligné que le Fonds s'employait à renforcer ses capacités d'évaluation et veillait à ce que toutes les évaluations institutionnelles et décentralisées soient effectuées intégralement et en temps opportun. Le FNUAP collaborait étroitement avec les bureaux de pays pour les aider à planifier et à exécuter leurs évaluations. Le Directeur a par ailleurs mentionné un certain nombre de facteurs qui avaient empêché le Fonds d'atteindre l'objectif de 3 %, notamment : a) la diminution considérable des ressources de base, qui a pu être compensée par la décision, prise de concert avec les États Membres, d'affecter un pourcentage des ressources autres que les ressources de base aux activités d'évaluation ; b) l'établissement de rapports sur les ressources d'évaluation, qui devait s'améliorer avant la fin de 2018 grâce à la mise en place du système mondial d'élaboration de programmes ; c) l'affectation prioritaire d'une part importante des fonds aux activités humanitaires. Pour remédier à ce problème, le FNUAP privilégie les évaluations en temps réel aux évaluations rétrospectives, tout en consolidant les capacités d'évaluation du personnel des bureaux de pays et des bureaux régionaux.

68. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a insisté sur le fait que le Fonds était déterminé à contribuer à la cohérence de la fonction évaluation à l'échelle du système des Nations Unies. Le Bureau entretenait des contacts réguliers avec les bureaux d'évaluation du PNUD, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes au sujet de la réalisation d'évaluations conjointes des programmes de pays et du chapitre commun des plans stratégiques. Le Fonds, qui avait déjà entrepris d'évaluer sa contribution à la cohérence dans le système des Nations Unies, espérait que cette évaluation serait étendue aux trois autres organismes. Le FNUAP collaborait activement avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation pour déterminer comment soutenir au mieux l'unité indépendante d'évaluation à l'échelle du système proposée par le Secrétaire général. Le Fonds œuvrait dans quatre domaines liés à la cohérence des évaluations à l'échelle du système des Nations Unies : a) les évaluations conjointes ; b) les évaluations à l'échelle du système ; c) l'amélioration de la cohérence de la fonction évaluation ; d) le renforcement des capacités d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Grâce à l'initiative du Fonds consistant à renforcer les capacités d'évaluation des bureaux de pays et d'évaluation décentralisée, les nombreuses évaluations prévues pendant la période couverte par le plan stratégique seront de qualité.

69. La Directrice générale adjointe (gestion) du FNUAP a insisté sur le fait que le Fonds était déterminé à mobiliser un financement adéquat pour les activités d'évaluation et souligné que les ressources consacrées à ces activités en 2017 avaient régulièrement augmenté. Le FNUAP espérait que la progression des ressources de base se poursuivrait, ce qui permettrait de financer correctement les activités

d'évaluation. Il importait que les activités d'évaluation soient intégralement financées au moyen de ressources de base, sans compromettre pour autant d'autres activités ayant le même mode de financement, afin d'assurer l'utilisation optimale de tous les financements.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/2 relative au plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice quadriennal 2018-2021.

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Déclaration de la Directrice exécutive

71. La Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté des informations actualisées sur la mise en œuvre du plan stratégique du Bureau pour la période 2018-2021 et évoqué les principaux domaines d'intérêt pour 2018. 2017 avait été une bonne année pour l'UNOPS, marquée par une situation financière saine et une forte demande de services. L'UNOPS ne sollicitait et ne recevait ni subventions ni ressources de base et fonctionnait uniquement grâce à la qualité de ses services. Le Bureau se concentrait sur la mise en œuvre de projets, en partenariat avec les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires publics et privés. Les projets en question visaient à atteindre les objectifs de développement durable, à contribuer à l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et à régler les problèmes humanitaires et les problèmes concernant la paix et la sécurité. Le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 s'articulait autour de trois objectifs : l'efficacité, l'efficacités et l'accès à de nouvelles sources de financement. La plupart des opérations de l'UNOPS se déroulaient dans des contextes précaires et visaient à rétablir les infrastructures et les services essentiels.

72. La Directrice exécutive a réaffirmé que l'UNOPS était profondément attaché au programme de réformes du Secrétaire général, qui mettait l'accent sur la décentralisation du système des Nations Unies et une démarche plus axée sur le terrain. L'UNOPS continuait d'améliorer son modèle de fonctionnement pour obtenir de meilleurs résultats à l'échelle des pays. En 2017, conformément au projet du Secrétaire général, le Bureau a revu sa structure interne de gouvernance et a dissocié les volets politiques générales, contrôle et exécution des opérations. Il a soutenu la création d'un poste de coordonnateur(rice) résident(e) impartial(e), chargé(e) de promouvoir l'action d'organismes non résidents comme l'UNOPS, lorsque ceux-ci ont des atouts particuliers dans un domaine. L'UNOPS a également collaboré étroitement avec le PNUD pour améliorer leurs capacités conjointes et recenser les domaines dans lesquels ils peuvent collaborer et est disposé à proposer ses services aux autres partenaires du système des Nations Unies, en particulier dans des domaines comme les achats. Il a également abordé ses problèmes internes en lançant sa stratégie pour la parité des sexes, qui vise à assurer la parité femmes-hommes au sein du personnel avant 2020, à atteindre les objectifs liés aux questions de genre à l'échelle du système des Nations Unies avant 2026 et à augmenter le nombre de femmes aux postes de direction.

73. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021, qui fait de l'UNOPS une entité du système des Nations Unies autofinancée, destinée à répondre à la demande et ont félicité le Bureau pour les mesures qu'il a prises afin d'établir des correspondances avec le programme de réformes du Secrétaire général et d'accroître l'efficacité et la qualité de ses travaux. Ils ont salué le fait que le nouveau plan pour la réalisation du Programme 2030 fasse état des objectifs de développement durable requis et des trois objectifs d'efficacité, d'efficacités et

d'accès à de nouvelles sources de financement. Prenant note de l'opinion d'audit sans réserve pour 2016, ils ont félicité l'UNOPS d'avoir rapidement atteint les objectifs relatifs aux achats locaux et d'être la seule entité des Nations Unies à avoir obtenu une certification Gold Standard pour ses pratiques d'achat durables. Tout en prenant acte des progrès accomplis dans les activités de gestion et les activités opérationnelles, ils ont demandé à l'UNOPS d'appliquer intégralement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ils ont salué l'initiative visant à affecter les ressources excédentaires au financement de démarrage et demandé à disposer d'informations complémentaires lors des futures sessions du Conseil.

74. Les délégations ont affirmé que l'UNOPS jouait un rôle unique dans le système des Nations Unies en garantissant des prestations au niveau national et qu'il était idéalement placé pour aider les organismes du système à obtenir collectivement des résultats, principe primordial de la réforme du système. Il importait de resserrer la collaboration entre l'UNOPS et les autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne les achats et la mise en place d'infrastructures. Les délégations ont salué les efforts faits pour renforcer les partenariats avec le système des Nations Unies pour le développement et, conformément à l'examen quadriennal de 2016, les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux. De plus, elles ont espéré que l'UNOPS continue d'innover et de nouer des partenariats hors du système des Nations Unies. C'est avec satisfaction qu'elles ont eu connaissance du lancement de la stratégie sur la parité des sexes, y compris les objectifs liés aux questions de genre applicables à l'ensemble du système des Nations Unies, et de l'intention de l'UNOPS d'appliquer ce principe dans tous les domaines et à tous ses niveaux d'opérations, tout en soulignant qu'il faut associer les personnes handicapées à la lutte contre les inégalités.

75. Un groupe de délégations s'est félicité du fait que l'UNOPS continuait de diversifier ses activités de façon à intervenir dans les petits États insulaires en développement, ainsi que de l'ouverture du Centre pour l'innovation de l'UNOPS dans la région des Caraïbes qui, comme elles l'ont indiqué, concourrait également au resserrement de la collaboration interinstitutions dans le cadre des activités d'innovation du PNUD et du FNUAP. Ces délégations ont invité l'UNOPS à améliorer sa politique de durabilité et à donner la priorité aux projets et programmes contribuant à la durabilité, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et à veiller en outre au respect du principe de durabilité dans l'ensemble de ses travaux. La durabilité, axe essentiel de la lutte contre les inégalités et de l'élimination de la pauvreté, continue toutefois à poser problème dans le système des Nations Unies pour le développement. Les délégations ont demandé à l'UNOPS d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de développement durable.

76. La Directrice exécutive de l'UNOPS, répondant à ces observations, a salué le soutien sans réserve que les délégations ont témoigné au Bureau en raison du rôle unique qu'il joue au sein du système des Nations Unies et de sa qualité d'acteur indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. L'UNOPS est prêt à apporter son concours à l'ensemble des membres du système des Nations Unies, comme indiqué dans le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, tant en ce qui concerne la gestion que les achats ou la résilience des infrastructures. En mettant l'accent sur l'efficacité, l'efficacité et l'accès à de nouvelles sources de financement, le Bureau s'est assuré de la meilleure des façons d'être d'une grande utilité pour ses partenaires. L'UNOPS soutient pleinement le programme de réformes du Secrétaire général, y compris l'objectif consistant à disposer dans les pays d'un(e) coordonnateur(trice) résident(e) impartial(e) qui solliciterait son concours dans les domaines où il jouit d'atouts particuliers, même lorsqu'il n'est pas implanté sur place. Il est résolu à innover, notamment sur le plan des mécanismes de financement et

soutient sans réserve les projets prévoyant la participation de jeunes. Il continuera à évaluer ses résultats en matière de création d'emplois pour les jeunes et les femmes. La sécurité est l'une de ses grandes priorités, notamment en raison de ses interventions dans des situations d'urgence. Le Bureau entretient également une solide relation de travail avec le Comité des commissaires aux comptes et s'emploie à appliquer ses recommandations.

Débat consacré aux questions communes

IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

77. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du Programme et du FENU sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 (DP/2018/7 et annexes). La Directrice générale adjointe (gestion) du FNUAP a présenté le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Suivi du rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour 2016 : état de la mise en œuvre des recommandations » (DP/FPA/2018/2 et annexe). Le Conseiller juridique de l'UNOPS a présenté le rapport du Bureau sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 (DP/OPS/2018/1). Les directeurs de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes ont présenté les observations du Comité sur les trois rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

78. Les membres du Conseil ont salué les examens approfondis du Comité des commissaires aux comptes et félicité les organismes d'avoir fait l'objet d'opinions d'audit sans réserve pour l'exercice clos en 2016. Ils ont souligné qu'en tant que troisième ligne de maîtrise des risques d'un système de contrôle robuste, les rapports du Comité des commissaires aux comptes jouaient un rôle important dans l'obtention des assurances voulues par le Conseil d'administration. L'application des recommandations antérieures était essentielle à l'instauration d'une relation de confiance entre les organismes et le Conseil, ainsi qu'à la concrétisation de l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et de l'assurance fiduciaire. Les membres du Conseil ont demandé de mettre l'accent en particulier sur les mesures d'assurance qualitatives et préventives, la sensibilisation à la déontologie et la protection des lanceurs d'alerte.

PNUD

79. Un groupe de délégations a salué l'avis positif rendu par le Comité des commissaires aux comptes concernant la situation financière du PNUD, dont l'actif croît plus rapidement que le passif et dont l'ensemble des produits a augmenté. Ces délégations sont convenues que des progrès avaient été accomplis dans les sept domaines prioritaires et ont relevé que bon nombre de ces domaines étaient cohérents avec le programme de travail du Conseil d'administration. Elles se sont associées à la demande du Comité des commissaires aux comptes tendant à progresser davantage dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne la gestion de projets et la gestion financière, et ont invité le PNUD à appliquer les recommandations qui ne l'étaient pas encore, en particulier les recommandations récurrentes. Elles se sont félicitées des mesures prises pour diversifier les sources de financement, sujet qui ne cesse de préoccuper, et ont rappelé l'importance des sources de financement souples, au premier rang desquelles figurent les ressources de base. Évoquant quatre domaines qui devraient faire l'objet d'améliorations, elles ont demandé au PNUD de : a) se concentrer sur le plan de gestion du recouvrement des coûts et la stratégie de

recouvrement des coûts ; b) publier une réponse exhaustive de l'Administration aux observations du Comité des commissaires aux comptes sur la fraude, concernant notamment la suite donnée à la demande relative à l'élaboration d'une stratégie détaillée de lutte contre la fraude, à inclure dans le plan de travail pour la coopération avec le Conseil d'administration ; c) prévoir, dans le cadre de cette stratégie, l'établissement de rapports de synthèse sur le recouvrement des pertes liées à la fraude et sur la gestion des projets et programmes qui tiennent compte de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et des principes de gestion des risques ; d) communiquer des informations actualisées sur les progrès accomplis en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la stratégie de gestion des personnes.

80. Un autre groupe de délégations a salué les opinions positives du Comité des commissaires aux comptes obtenues par le Programme pendant 12 années consécutives ainsi que son excellent classement dans l'indice de transparence « Publish What You Fund ». Soulignant trois recommandations adressées au PNUD concernant la gestion des risques des partenaires de réalisation, notamment les problèmes récurrents de conformité concernant les procédures/règlements opérationnels et les achats, ces délégations ont demandé au PNUD : a) de s'employer à respecter intégralement les procédures en vigueur en matière d'évaluation des partenaires de réalisation, domaine particulièrement délicat, et d'établir un calendrier en ce sens ; b) de prêter davantage d'attention aux conclusions et recommandations récurrentes relatives à la conformité avec les procédures et règlements opérationnels en vigueur ; c) d'examiner et de mettre régulièrement à jour les données relatives aux fournisseurs pour éviter les doublons et les possibilités de fraude.

FNUAP

81. Un groupe de membres du Conseil s'est félicité que le Comité des commissaires aux comptes ait attesté la bonne situation financière du Fonds. Ces membres ont constaté que le lancement du système mondial d'élaboration de programmes destiné à administrer les programmes de travail et le système d'informations stratégiques et à mieux suivre les risques et les résultats constituait un progrès, mais ont souligné qu'il fallait améliorer les nouveaux systèmes au niveau national. Ils ont encouragé le FNUAP à accélérer l'application des recommandations en suspens. Constatant que les produits avaient diminué entre 2015 et 2016, ils ont salué les efforts faits par le FNUAP pour élargir sa base de donateurs et l'ont incité à obtenir le concours de sources de financement pour mieux exécuter son plan stratégique. Évoquant quatre domaines dans lesquels des améliorations sont possibles, ils instamment prié le FNUAP : a) de renforcer l'application des processus de gestion ; b) de parfaire les dispositions relatives à l'évaluation et au contrôle des partenaires de réalisation dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ; c) de continuer à améliorer la gestion des programmes, des contrats et des ressources humaines ; d) de renforcer le volet achats et d'établir un mécanisme solide de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

82. Un autre groupe de délégations a souligné qu'il importait de respecter la réglementation en vigueur, notamment dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et du renforcement des capacités du personnel dans les domaines de l'évaluation des risques et de l'établissement de plans d'assurance relatifs aux partenaires de réalisation. Ces délégations ont constaté que des progrès généralisés avaient été accomplis concernant les trois lignes de maîtrise des risques, ce dont témoignait la diminution du nombre de recommandations du Comité des commissaires aux comptes entre 2014 et 2018, et ont apprécié la volonté du Fonds d'appliquer la majorité des recommandations en suspens avant la fin du premier trimestre de 2018. Elles ont salué les progrès importants accomplis dans l'application

des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes en 2016, dont la moitié a été mise en œuvre.

UNOPS

83. Un groupe de délégations s'est félicité de l'excédent dégagé dans le cadre de la prestation de services et a reconnu que la mise en place du nouveau système de gestion des ressources institutionnelles – oneUNOPS – offrait au Bureau la possibilité de renforcer son dispositif de gestion des risques et de contrôle.

84. Répondant à ces observations, les directeurs de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes ont pris la mesure des efforts faits par les trois organisations pour répondre aux principales préoccupations exprimées par le Comité, en particulier à l'échelle des pays. Ils ont demandé à l'administration de s'attaquer aux causes profondes des lacunes et des faiblesses mises en évidence par le Comité, en suivant les conseils du Conseil d'administration. Ils ont été satisfaits que, pour la première fois, des représentants du Comité aient siégé à la tribune et prononcé des déclarations liminaires et ont souhaité que cette pratique se poursuive.

85. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a rappelé l'importance et l'utilité du mécanisme d'attestation, selon lequel les représentants résidents doivent signer chaque année un document officiel indiquant que le bureau de pays dispose d'une procédure de contrôle interne et de politiques de lutte contre la fraude. Le PNUD prenait les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations récurrentes dans le cadre de la refonte de son modèle d'activité et de ses dispositifs de contrôle interne. Soulignant l'importance des ressources de base et conscient qu'une stratégie de recouvrement des coûts de gestion est nécessaire, il collabore avec l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes pour aborder le recouvrement de façon harmonisée. À cet égard, il fallait en priorité mettre en évidence l'utilisation et le rôle des ressources de base. La Directrice a souligné que le fait de disposer de ressources de base stables et prévisibles aidait beaucoup les organisations à prévoir le montant des ressources à consacrer aux activités d'audit et à d'autres activités de contrôle indépendant. Indiquant que, dans le cadre de la lutte contre la fraude, le PNUD avait constitué une équipe spéciale intersectorielle chargée du recouvrement des fonds perdus pour cause de fraude, elle a signalé qu'en 2016, le PNUD avait récupéré 2,23 millions de dollars sur un montant total de pertes estimé à 3,5 millions de dollars (le montant total annuel des fonds affectés aux programmes s'élevant à 4,5 milliards de dollars). Dans le cadre de son engagement en faveur de la réforme de l'Organisation, le PNUD continuera de collaborer avec les autres fonds et programmes au sujet de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le recrutement du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice du Bureau des ressources humaines étant en cours, le PNUD ne terminera d'élaborer sa stratégie relative à la gestion des personnes qu'après son entrée en fonctions. Consciente des besoins en matière de prévention et de protection des lanceurs d'alerte, la Directrice a souligné que, conformément à la politique du PNUD concernant les lanceurs d'alerte, le personnel devait suivre une formation obligatoire contre la fraude. Le PNUD est déterminé à renforcer sa politique et sa pratique en la matière et contribue activement à l'examen par le Corps commun d'inspection des politiques relatives aux lanceurs d'alerte en vigueur dans le système des Nations Unies pour le développement. Il demeure attaché au principe de transparence et souhaite conserver son excellent classement dans l'indice de transparence « Publish What You Fund ». De plus, il étudie activement les éventuels moyens de relever le défi que pose la certification des rapports d'exécution conjoints et a redynamisé son Comité d'examen des fournisseurs pour combler les lacunes en matière d'information sur les fournisseurs et d'achats.

86. La Directrice générale adjointe (gestion) du FNUAP a réaffirmé que le Fonds était résolu à donner suite aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes et à accélérer la recherche de solutions, notamment en ce qui concerne les problèmes systémiques et récurrents. Le FNUAP s'employait à cerner les domaines qui posent problème et mettait l'accent sur la prévention, notamment dans une démarche de sensibilisation. Il s'agissait notamment d'adopter de nouvelles politiques mais aussi d'adapter les supports de sensibilisation aux utilisateurs, à l'aide de vidéos et de déclarations de l'équipe de direction et de spécialistes. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'en 2017, le FNUAP avait réussi à mobiliser des ressources supplémentaires, notamment grâce à une augmentation du nombre de donateurs, dynamique qu'il espérait conserver. Le FNUAP communiquera au Conseil des informations actualisées sur la situation financière et l'audit avant la session annuelle de 2018.

87. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a affirmé que le Bureau tiendrait le Conseil d'administration au fait des progrès concernant le rôle central du progiciel de gestion dans le cadre de l'exécution du plan stratégique pour la période 2018-2021, afin de concevoir des solutions novatrices et intégrées et de renforcer le suivi et la communication d'informations en temps réel, dans le cadre du contrôle.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/3 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016.

Deuxième partie

Session annuelle de 2018

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 4 au 8 juin 2018**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2018 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 4 au 8 juin 2018.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2018 (DP/2018/L.2), ainsi que le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2018 (DP/2018/8).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2018 figurent dans le document publié sous la cote DP/2018/18, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil et sur le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).
4. Dans sa décision 2018/15, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2018 :

Deuxième session ordinaire de 2018 : du 4 au 7 septembre 2018.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel

5. L'Administrateur a souligné que le Conseil d'administration se réunissait à un moment d'immenses mutations pour le monde et pour le système des Nations Unies. Il a évoqué plus particulièrement les principaux domaines d'activité du PNUD et les résultats obtenus en 2017, avant d'appeler l'attention sur les grands problèmes mondiaux que le système des Nations Unies était appelé à résoudre : a) la quatrième révolution industrielle ; b) les inégalités grandissantes ; c) la pauvreté persistante ; d) les changements climatiques ; e) les conflits, les situations de fragilité et les déplacements de populations. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable montraient au système des Nations Unies et au PNUD la voie à suivre dans un terrain complexe. En collaboration avec les pays et les partenaires, le PNUD utiliserait ses compétences techniques en matière de gouvernance et de lutte contre la pauvreté pour conduire à la durabilité. Le plan stratégique pour la période 2018-2021 a confié au PNUD la mission de répondre aux demandes des pays au moyen de solutions types, en collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes, comme prévu dans le chapitre commun. L'Administrateur a présenté son rapport sur les résultats obtenus en 2017 et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2018/10), le rapport du PNUD sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2017 (DP/2018/10/Add.1) et l'annexe statistique (DP/2018/10/Add.2).

6. Le PNUD avait enregistré de bons résultats en 2017 : il avait exécuté un nombre record de programmes, réalisé des gains d'efficacité dans le domaine de la gestion, obtenu une opinion d'audit sans réserve et s'était placé au premier rang du classement établi selon l'Indice de transparence de l'aide et de l'un des classements des partenaires selon l'indice de rentabilité de l'aide établi par AidData. Le financement des ressources de base demeurait néanmoins faible et le déséquilibre persistait entre ces ressources, dont la part s'établissait à 13 %, et les autres, dont la part était de 87 %, ce qui avait de graves répercussions sur la capacité du PNUD à exécuter ses programmes et à rester viable, conformément aux responsabilités qui lui incombaient.

Les contributions pluriannuelles aux ressources de base étaient donc essentielles. Le PNUD s'employait actuellement à aligner son programme et son modèle d'activité sur son plan stratégique et avait notamment simplifié et rationalisé son modèle d'activité, renforcé les politiques générales, les programmes, la gestion et les activités, révisé ses directives relatives à la gestion de projets, mis en place un nouvel instrument national d'investissement pour l'innovation, élaboré une nouvelle stratégie relative au secteur privé et lancé des initiatives telles que le « Catalyseur de projets » et le « Projet T » ainsi que la Plateforme mondiale de la finance islamique et de l'investissement à impact. La coopération Sud-Sud tenait une large place dans ces initiatives et presque tous les bureaux de pays indiquaient y recourir, ainsi qu'à la coopération triangulaire. Le PNUD continuerait d'héberger le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de lui apporter un appui.

7. Le PNUD avait fait sienne la volonté exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279 de repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Après avoir été pendant plus de 40 ans le garant du système des coordonnateurs résidents, le PNUD avait constitué une équipe de gestion de la transition pour faciliter le passage du PNUD au Secrétariat de l'ONU, tout en veillant à ce que la dynamique de mise en œuvre de son plan stratégique ne soit pas interrompue. Le PNUD continuerait d'apporter un appui important au système des coordonnateurs résidents. La parité femmes-hommes était une priorité absolue au PNUD. Plus de la moitié des membres de son personnel étaient des femmes, dont le pourcentage diminuait toutefois aux échelons supérieurs. Les disparités entre les sexes persistaient s'agissant de l'accès aux postes de décision, des possibilités d'avancement et de l'expérience générale. Le PNUD avait approuvé une nouvelle stratégie sur la parité des sexes pour la période 2018-2021 ; il s'agissait d'encourager le changement de culture institutionnelle en offrant un plan d'action général conforme à la stratégie applicable à l'ensemble du système des Nations Unies dans ce domaine. Il pratiquait une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel, appliquait des procédures d'évaluation et d'audit et respectait les principes de déontologie, de responsabilité et de transparence.

8. Dans leur ensemble, les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur soutien résolu à la façon dont l'Administrateur conduisait le PNUD dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès enregistrés par le PNUD en 2017, la volonté de ce dernier de renforcer la résilience et le plan de travail proposé pour sa collaboration avec le Conseil. Ils ont fermement appuyé la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et attendaient avec intérêt de voir les organismes des Nations Unies collaborer activement à sa mise en œuvre en menant une action intégrée à l'échelle du système. Ces réformes étaient motivées par la nécessité de privilégier la prévention, le renforcement des structures de gouvernance et l'adoption d'une approche systémique de la pérennisation de la paix et de l'action menée pour rompre le cycle de la pauvreté. Le PNUD avait un rôle essentiel à jouer dans le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et dans l'équipe de transition du Secrétaire général aux fins du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il devait maintenir une forte présence dans les pays afin de renforcer le nouveau système des coordonnateurs résidents. Dans le même temps, il devait se concentrer sur ses propres activités, en s'appuyant sur ses compétences particulières. Il a été demandé au PNUD de faire preuve de prudence lorsqu'il participait à des activités ne relevant pas de son mandat, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité.

9. Un groupe de délégations a encouragé tous les organismes des Nations Unies et le PNUD à : a) aligner les plans stratégiques sur la résolution 72/279 de l'Assemblée

générale et élaborer des plans d'exécution ; b) mettre à la disposition du système des coordonnateurs résidents toutes les contributions au mécanisme élargi de partage des coûts ; c) élaborer un document stratégique à l'échelle du système dans lequel seraient précisés les compétences particulières des organismes, les avantages liés à la collaboration et des plan de renforcement de la communication des résultats à l'échelle du système au moyen d'un groupe d'évaluation indépendant ; d) examiner, au niveau des pays, les conséquences possibles de cette nouvelle approche sur le système des Nations Unies et rendre compte au Conseil d'administration de ses incidences possibles sur le modèle d'activité du PNUD ; e) progresser rapidement vers le partage des locaux et des activités communes. Le groupe a souligné qu'il importait de renforcer la responsabilisation et la transparence.

10. Un autre groupe de délégations a félicité le PNUD de l'appui qu'il apportait à l'élaboration de politiques nationales et au renforcement des capacités aux fins du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable, selon le principe de l'appropriation nationale. Il a souligné que le PNUD était et resterait au cœur du système des Nations Unies pour le développement. Le Programme 2030 exigeait de concevoir le développement durable et l'action collective de manière intégrée, dans le but ultime d'éliminer la pauvreté dans toutes ses dimensions. Le PNUD avait un rôle essentiel à jouer dans sa mise en œuvre dans le cadre du mandat qui lui avait été confié et de son plan stratégique pour la période 2018-2021. Il devrait coordonner ses activités de développement avec les acteurs de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix, compte tenu des situations spécifiques, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016 et aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Ce groupe de délégations a souligné qu'il appuyait fermement la coopération Sud-Sud et le rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

11. Un groupe de délégations a attiré l'attention sur les problèmes auxquels se heurtaient les pays les moins avancés. En dépit d'un rythme de développement accéléré, ces pays demeuraient vulnérables du fait de conflits, de catastrophes naturelles et de déplacements de populations. Le groupe a prié instamment le PNUD de cibler les programmes qu'il menait et les capacités qu'il déployait dans les pays les moins avancés en fonction des domaines prioritaires définis dans le Programme d'action d'Istanbul, de recourir à la coopération Sud-Sud, en particulier aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle des économies, et d'aider les pays à la traîne dans la réalisation de certains objectifs de développement durable. Soutenant pleinement la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le groupe a souligné qu'il était crucial, pour les pays les moins avancés, que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ne perturbe pas les activités de développement et la coordination entre les organismes des Nations Unies.

12. Les délégations des petits États insulaires en développement ont prié le PNUD de continuer d'appuyer les Orientations de Samoa pour trouver une solution aux difficultés spécifiques auxquelles ces pays étaient confrontés et à leur extrême vulnérabilité face aux changements climatiques. La coopération Sud-Sud et l'appui apporté par le PNUD au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud devaient jouer un rôle central pour aider les petits États insulaires en développement à surmonter les défis liés à leur développement. Ces délégations ont réitéré la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, à savoir que le Secrétaire général examine la structure, les capacités, les besoins en ressources, le rôle et les services de développement des bureaux multipays qui desservent les petits États insulaires en développement. Le regroupement des bureaux pourrait permettre d'économiser des ressources, qui pourraient alors être affectées à la programmation.

13. Les délégations dans leur ensemble ont exprimé leur profonde préoccupation face au déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources. Elles ont souligné qu'il importait que le financement des ressources de base soit prévisible, pluriannuel et non préaffecté pour que le PNUD puisse s'acquitter de son mandat, et se sont opposées à toute normalisation du recours à des ressources autres que les ressources de base comme principale source de financement. Elles ont invité le PNUD à continuer de chercher à concevoir des mesures d'incitation et des mécanismes pour élargir sa base de donateurs et à nouer des partenariats novateurs, en s'appuyant sur son dialogue structuré sur le financement. Un groupe de délégations a exhorté les États Membres à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et fait observer que la mobilisation des ressources internes, lorsque celle-ci était demandée par les pays de programme, devait compléter, et non remplacer, un financement adapté, tant en volume qu'en qualité. Le groupe a souligné que le manque de ressources de base compromettrait la réforme du système des Nations Unies. Il a été demandé que le Conseil d'administration poursuive ses débats sur le recouvrement des coûts.

14. Les membres du Conseil d'administration ont salué les mesures prises par le PNUD pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, à savoir la révision de ses principes directeurs aux fins de l'augmentation du nombre de cas signalés et du renforcement du principe de responsabilité, de la prévention et de la sensibilisation, et la constitution d'une équipe spéciale chargée de la question du harcèlement sexuel. Les délégations ont exprimé leur soutien résolu à la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 et à l'approche fondée sur les droits de la personne, qui faisaient partie intégrante de l'action menée en faveur du développement durable. Notant que le PNUD n'avait pas fait le point sur ses résultats dans un rapport distinct en 2017, elles ont réaffirmé qu'il importait de présenter chaque année au Conseil un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021.

15. Dans sa réponse, l'Administrateur a fait savoir qu'en 2018 le PNUD comptait dans ses rangs près de 50 % de femmes et continuait de prendre systématiquement en compte la problématique femme-hommes dans ses programmes et activités. L'Administrateur a fait observer que ces questions avaient été abordées dans le rapport annuel du PNUD et confirmé que la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 serait présentée au Conseil, à la deuxième session ordinaire de 2018. Le PNUD demeurait attaché à la mise en œuvre des Orientations de SAMOA et résolu à aider les petits États insulaires en développement. Il leur avait consacré plus de 200 millions de dollars, répartis en quinze domaines thématiques d'action prioritaire. Le PNUD était déterminé à mettre en œuvre le chapitre commun des plans stratégiques et à rendre compte de ses avancées au Conseil d'administration. Il restait difficile d'obtenir des financements au titre des ressources de base, notamment parce qu'il fallait assurer la convergence des attentes des pays donateurs, des organismes des Nations Unies et des pays de programme et lutter contre le scepticisme dont le financement du développement et le multilatéralisme faisait l'objet. Par son rôle fédérateur en faveur de la cohérence de l'action du système des Nations Unies, la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques était le principal vecteur de la prise en compte des objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement. Le PNUD était déterminé à mettre en œuvre la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et à se dissocier du système des coordonnateurs résidents de façon que la transition s'opère sans heurt. Le système des coordonnateurs résidents ne relevait toutefois plus de sa responsabilité, conformément aux nouvelles règles de gouvernance prévues dans le cadre de la réforme. Dans les domaines de la paix et de la prévention, le PNUD

n'empiétait pas sur des domaines relevant de la compétence du Conseil de sécurité ; il menait des activités fondées sur le mandat qui lui avait été confié en matière de développement. Il continuait d'assumer son rôle d'innovateur et de leader d'opinion et s'efforçait de donner à son personnel sur le terrain les moyens de trouver des solutions novatrices.

16. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que le PNUD ajustait actuellement ses fonctions stratégiques pour faciliter la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable et s'adapter au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Étant donné que les pays qui donnaient le jour aux plus grandes innovations étaient également ceux qui enregistraient les plus hauts niveaux d'exécution des programmes et d'efficacité du développement, le PNUD s'employait à exploiter ce potentiel et à relier ses « atolls d'excellence » en matière d'innovation pour hâter la réalisation des objectifs de développement durable au moyen des dispositifs d'appui mis en place à cet effet au niveau des pays.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/5 sur le rapport de l'Administrateur sur les résultats obtenus en 2017 et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021.

III. Coopération Sud-Sud

18. L'Envoyé du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud et Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté le cadre stratégique du Bureau pour la période 2018-2021 (DP/CF/SSC/6).

19. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le cadre stratégique et exprimé leur ferme soutien à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, toutes deux indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont souligné la place centrale qu'occupait le Bureau dans le système des Nations Unies pour le développement et auprès des partenaires s'agissant de promouvoir, de coordonner et de généraliser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, conformément à son mandat.

20. Un groupe de délégations s'est félicité que le cadre stratégique porte principalement sur le recours à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour aider les États Membres à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à renforcer les capacités. Notant que la coopération Sud-Sud contribuait à renforcer la coopération internationale afin de réaliser les objectifs de développement durable, le groupe a ajouté qu'elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud, qu'elle venait simplement compléter. Il s'est félicité que le cadre stratégique reprenne les principes de la coopération Sud-Sud, énoncés dans le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe) et dans les résolutions de l'Assemblée générale et les documents d'orientation pertinents, et a souligné que les pays du Sud devaient élaborer un programme Sud-Sud régi par les principes de la souveraineté nationale, de l'appropriation nationale, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel. Le groupe s'est félicité que le cadre sous-tende et éclaire le dialogue sur les politiques nationales des pays en développement et favorise l'accès aux connaissances, aux bonnes pratiques et aux solutions de développement. Il a demandé que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud soit renforcé afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

21. Un autre groupe de délégations a souligné que la coopération Sud-Sud contribuait au financement du développement, à l'instauration d'un environnement porteur et à l'établissement de partenariats multipartites pour accroître le financement des objectifs de développement durable. Il était indiqué dans le document final de Nairobi que la coopération Sud-Sud et la coopération au service du développement traditionnelle visaient toutes deux à renforcer l'efficacité de la coopération en matière de développement en accroissant la transparence et en développant les responsabilités mutuelles, en coordonnant les initiatives avec d'autres programmes de développement et en faisant appel à l'ensemble des parties concernées, ce qui contribuait à surmonter les obstacles auxquels les pays se heurtaient en matière de développement. Il convenait d'associer ces deux types de coopération dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Le groupe a indiqué que le PNUD, qui hébergeait le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, avait défendu le budget de ce dernier contre des mesures d'austérité. Il a demandé des précisions sur l'état d'avancement des rapports que le Bureau devait présenter sur le budget, le suivi, l'évaluation et les résultats, sur la publication du rapport annuel, sur les fonctions d'audit et de contrôle du Bureau et sur le respect des règles de transparence du PNUD. Conscient des efforts consentis par le Bureau pour remédier aux lacunes en matière d'activités d'audit et renforcer la collecte de fonds, le groupe a souligné qu'il importait que le PNUD exerce un contrôle sur le Bureau et lui apporte un appui, et présente des informations actualisées au Conseil d'administration.

22. Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, répondant aux observations des délégations, a rappelé que l'Assemblée générale et le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud avaient demandé aux États Membres de verser des contributions extrabudgétaires et en nature ou d'organiser des détachements au Bureau. Le Conseil d'administration devait fixer le calendrier selon lequel le Bureau présenterait ses rapports sur le budget, le suivi et les résultats des évaluations. Attaché à la transparence, le Bureau publierait son rapport annuel pour 2018 en 2019. Il coopérait avec le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, dont il avait intégralement mis en œuvre les 16 recommandations, et s'était aligné sur les pratiques du PNUD dans ce domaine. Il coopérait également avec le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, dont il avait appliqué le plan d'évaluation portant sur le cycle précédent (2014-2017) et mettait actuellement en œuvre le nouveau plan d'évaluation (2018-2021). Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a invité les membres du Conseil à faire des propositions concernant les résultats de l'évaluation du Bureau sur son portail en ligne. Le Bureau avait également fait rapport à l'Assemblée générale, sous la forme du rapport annuel du Secrétaire général, et au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, sous la forme du rapport biennal de l'Administrateur du PNUD. Il avait renforcé son partenariat avec les organismes des Nations Unies, notamment pour ce qui était d'élaborer une stratégie à l'échelle du système et un programme commun sur la coopération Sud-Sud. Il attendait avec intérêt les recommandations que formuleraient les États Membres sur le renforcement du Bureau à l'occasion de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendrait en 2019.

23. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2018-2021.

IV. Rapport sur le développement humain

24. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a rendu compte au Conseil d'administration des consultations relatives au *Rapport sur le*

développement humain qui s'étaient tenues en 2017 et 2018 dans le cadre de diverses instances, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

25. Aucun membre du Conseil n'a fait des observations sur ce point.

26. Le Conseil a pris note des informations actualisées sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain*.

V. Programmes de pays et questions connexes

27. L'Administrateur associé du PNUD a passé en revue les descriptifs de programmes de pays et les demandes de prolongation de programmes de pays qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver. La Directrice adjointe du Bureau régional pour l'Afrique a ensuite présenté les descriptifs de programme du Kenya, du Malawi et du Rwanda.

28. Le Conseil a également examiné la première demande de prolongation d'un an des programmes du Koweït, de la République du Congo et de la Sierra Leone, ainsi que la deuxième demande de prolongation d'un an du programme de la République arabe syrienne.

29. À l'issue des débats, le Conseil a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme du Kenya (DP/DCP/KEN/3), du Malawi (DP/DCP/MWI/3) et du Rwanda (DP/DCP/RWA/2).

30. Le Conseil a pris note de la première prolongation d'un an des programmes du Koweït, de la République du Congo et de la Sierra Leone, qui figurent dans le document publié sous la cote DP/2018/11.

31. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième demande de prolongation d'un an du programme de la République arabe syrienne, qui figure dans le document publié sous la cote DP/2018/11.

VI. Évaluation

32. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2017 (DP/2018/12), puis le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a rendu compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations du Bureau indépendant d'évaluation (DP/2018/12/Add.1).

33. Un groupe de délégations a accueilli favorablement le rapport et l'évaluation globale du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et, bien que satisfait des nombreuses améliorations mises en œuvre par le PNUD, a encouragé ce dernier à en faire davantage. Le groupe a pris note de l'augmentation du nombre d'évaluations décentralisées, tout en s'inquiétant de la baisse de la qualité enregistrée en 2017, et demandé au PNUD et au Bureau indépendant d'évaluation de remédier à ce problème. Le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation se sont heurtés à des difficultés récurrentes liées aux évaluations indépendantes des programmes de pays, concernant par exemple l'appui à la réalisation de l'égalité des sexes et le suivi et l'évaluation. Le groupe a salué le fait que le Bureau indépendant d'évaluation était parvenu à réaliser la totalité des évaluations présentées. Il s'est déclaré satisfait de l'examen approfondi de la mise en œuvre des mesures correctives annoncées par l'administration à la suite des évaluations thématiques et des évaluations indépendantes des programmes de pays, tout en constatant que si le taux de réaction de l'administration à la plupart des recommandations était élevé, le taux de mise en

œuvre effective des mesures annoncées demeurait faible, tout comme la communication d'informations à cet égard. Il a encouragé le PNUD à dialoguer avec les organismes des Nations Unies qui enregistraient de meilleurs résultats et demandé des précisions sur les mesures que prenait le PNUD pour garantir que les principes de responsabilité et de transparence soient respectés lors de la mise en œuvre. Le groupe de délégations s'est félicité de l'augmentation des ressources allouées au Bureau indépendant d'évaluation, mais, notant que le financement des évaluations restait en deçà du taux de référence de 1 %, il a demandé au PNUD d'atteindre cet objectif afin de renforcer la fonction d'évaluation. Le groupe a salué l'action menée par la Vice-Secrétaire générale et le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation pour examiner avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation la question de l'avenir des évaluations à l'échelle du système, et demandé au PNUD et au Bureau indépendant d'évaluation de renforcer les moyens d'évaluation indépendante à l'échelle du système. De même, il a encouragé le PNUD à collaborer avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes en vue d'élaborer un plan d'évaluation commun pluriannuel, et demandé des précisions sur les projets d'évaluations conjointes de portefeuilles nationaux.

34. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que, bien que le financement des évaluations ait été inférieur au taux de référence de 1 %, le PNUD avait investi dans le Bureau indépendant d'évaluation, auquel il continuait d'allouer 0,2 % des ressources des programmes. Le PNUD examinerait les points de blocage pour ce qui concerne le financement des évaluations et élaborerait des directives relatives aux ressources financières et humaines afin de définir les coûts de l'évaluation et les dépenses connexes. La qualité des évaluations avait baissé parce que cette évolution avait été analysée sur une courte période ; à long terme, on observait la tendance inverse. Le PNUD avait considérablement renforcé ses capacités d'analyse et consolidait son architecture de résultats afin de pouvoir en tirer parti pour se perfectionner. Pour renforcer ses capacités d'évaluation et augmenter le nombre d'évaluations réalisées, le PNUD envisageait de mener des analyses de mise en conformité, d'organiser des réunions trimestrielles avec les bureaux du siège et d'améliorer les capacités de contrôle. Il réaliserait systématiquement des examens à mi-parcours annuels et multiplierait les activités de formation en matière de planification et de budgétisation.

35. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a indiqué que ce dernier collaborait avec le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes afin de renforcer les capacités d'évaluation décentralisée. Il existait une relation directe entre le fait que les réponses de l'administration établissent une orientation claire et le taux de réponse global, alors plus élevé. Il était important que l'administration du PNUD continue d'insister auprès des bureaux pour qu'ils donnent suite aux recommandations issues des évaluations. Il a souligné qu'allouer à l'évaluation 0,2 % des ressources des programmes avait eu des effets notables sur le champ d'application des évaluations et leur nombre, sans que la qualité s'en ressente. Bien que difficiles à réaliser, les évaluations conjointes étaient nécessaires et le Bureau indépendant d'évaluation continuait de collaborer avec les services d'audit et de contrôle indépendants des organismes des Nations Unies. Les services d'audit collaboraient étroitement entre eux pour élaborer des directives relatives aux activités d'évaluation se rapportant aux objectifs de développement durable et commençaient à élaborer conjointement des méthodes d'évaluation du chapitre commun des plans stratégiques, notamment des programmes communs.

36. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/6 sur l'évaluation du PNUD.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

37. L'Administrateur associé du PNUD a fait un exposé liminaire sur ce point de l'ordre du jour, puis la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2017 (DP/2018/13).

38. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le Fonds pour ce qu'il avait accompli en 2017 et souligné la place unique qu'il occupait dans le système des Nations Unies pour le développement s'agissant de répondre aux besoins des pays les moins avancés. Ils ont encouragé le Fonds à continuer de travailler là où les autres sources de financement étaient rares, voire inexistantes. Ils ont accueilli avec satisfaction les résultats obtenus par le Fonds en 2017 dans les domaines de l'amélioration de l'accès aux services financiers et du développement économique local, ainsi que l'attention qu'il avait portée aux situations d'impasse financière et à la transition sans heurt des pays retirés de la liste des pays les moins avancés. Les pays les moins avancés, en particulier, ont salué le phénomène d'attraction des ressources produit par le Fonds et l'utilisation d'une plus grande variété d'instruments et de stratégies de partage du risque. Les effets avérés de cette action avaient ouvert la voie, incitant d'autres à s'employer à faire affluer les financements vers les pays les plus vulnérables.

39. Les délégations ont félicité le Fonds de sa collaboration constante avec les organismes de développement des Nations Unies dans le cadre de la programmation conjointe. Elles ont vanté les qualités de cette entité efficace, rentable, novatrice dans le domaine du financement du développement et disposée à collaborer avec toutes les parties prenantes dans les sphères publique et privée, et l'ont érigée en modèle à suivre pour réformer le système des Nations Unies. Les délégations ont encouragé les autres organismes des Nations Unies qui chercheraient à renforcer leurs compétences et à élaborer des instruments dans le domaine du financement innovant à nouer des partenariats avec le Fonds, compte tenu de ses compétences particulières en matière de création et de déploiement d'instruments financiers à l'intention des populations pauvres, dans l'objectif de réduire les inégalités. Elles ont encouragé le Fonds à partager son savoir-faire avec les autres entités du système des Nations Unies et les partenaires.

40. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction les partenariats du Fonds axés sur les mécanismes novateurs de financement mixte, notamment ceux noués avec des acteurs non traditionnels du développement. Il serait indispensable d'encourager des investissements à grande échelle, notamment de capitaux privés et d'investisseurs nationaux, en faveur du développement durable. Le dispositif d'investissement en faveur des pays les moins avancés mis en place par le Fonds garantissait la complémentarité du financement en mobilisant des fonds qui n'auraient pas pu être obtenus autrement. Il a été demandé au Fonds de se concentrer sur ses compétences de base dans les domaines de l'amélioration de l'accès aux services financiers et du développement local en transposant les bonnes pratiques à plus grande échelle et en investissant avec prudence dans ce qui fonctionnait le mieux.

41. Les délégations ont félicité le Fonds d'avoir donné suite à certaines des recommandations issues de l'examen à mi-parcours réalisé en 2017 et l'ont encouragé à se pencher sur celles qui étaient encore en attente. Elles ont salué sa collaboration avec le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, les opinions sans réserve dont il faisait invariablement l'objet lors des audits et les améliorations que la révision de son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avait permis d'apporter en matière de suivi et d'évaluation. Elles ont accueilli favorablement l'annexe du

cadre, dans laquelle est ébauché un cadre logique visant à favoriser l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes.

42. Les membres du Conseil d'administration ont souligné qu'il importait que le Fonds bénéficie de financements suffisants pour s'acquitter de son mandat en faveur des pays les moins avancés, et encouragé les États Membres à envisager de verser des contributions à ses ressources de base. Ils ont insisté sur la nécessité d'attirer des investissements du secteur privé en faveur du développement durable, car l'aide publique au développement, bien qu'essentielle, ne pouvait répondre aux besoins des pays en développement. Il était indispensable de concevoir des produits diversifiés et accessibles pour satisfaire les investisseurs potentiels. Le Fonds utilisait les ressources versées par les donateurs pour favoriser les investissements complémentaires des banques locales et des acteurs privés dans les pays pauvres et collaborait avec le secteur privé pour construire des modèles d'activité viables susceptibles de répondre aux besoins des populations pauvres tout en renforçant les capacités des administrations locales.

43. Dans sa réponse, la Secrétaire exécutive du Fonds a réaffirmé la détermination de ce dernier à échanger des données d'expérience avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et les partenaires. Le Fonds continuerait de participer aux groupes thématiques établis par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui étaient chargés du suivi des résultats dans les domaines des partenariats et du financement stratégiques, qui serviraient d'instances d'échange d'informations et de connaissances entre institutions sur les modes de financement novateurs et les partenariats public-privé. Il se réjouissait de contribuer avec le PNUD et d'autres partenaires à l'action plus large menée en faveur du développement afin que l'architecture financière internationale soit à même de répondre aux besoins des pays les moins avancés et de traiter la question du « chaînon manquant » en matière de financement. Le Fonds continuait de prendre part aux activités d'évaluation et de partage des connaissances et aux partenariats, et était résolu à travailler main dans la main avec le Conseil d'administration. L'innovation était au cœur de la démarche du Fonds, comme le démontraient la place centrale du financement numérique dans les efforts qu'il déployait pour élargir l'accès aux services financiers et l'action menée auprès des décideurs, des législateurs et des prestataires de services pour que l'écosystème numérique soit au service de l'inclusion.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/7 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2017.

VIII. Volontaires des Nations Unies

45. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour, puis le Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies a présenté le rapport de l'Administrateur sur le programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2018/14).

46. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le rapport et les résultats définitifs du cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017, constatant qu'ils offraient un aperçu fidèle à la réalité des succès remportés et des difficultés rencontrées. Le programme des Volontaires des Nations Unies avait un rôle important à jouer dans la réforme du système des Nations Unies : aider le système des Nations Unies pour le développement à mettre en œuvre le Programme 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable à l'échelon local en renforçant les capacités nationales et la participation des populations locales, en favorisant l'appropriation nationale et locale du développement et en augmentant la durabilité des initiatives de développement.

47. Les délégations se sont félicitées que le programme ait ajusté les cibles de son cadre stratégique pour 2018-2021 à l'évolution du nombre de Volontaires et réjouies de l'augmentation du nombre de Cybervolontaires. Elles ont accueilli avec satisfaction l'augmentation de la proportion de Volontaires recrutés sur le plan national par rapport à ceux recrutés sur le plan international en 2017, l'équilibre atteint entre les âges et entre les sexes, et la décision de mettre avant tout le volontariat au service du renforcement des capacités nationales. Le nombre de Volontaires originaires de pays du Sud témoignait de la remarquable contribution du programme à la coopération Sud-Sud. Les délégations ont accueilli favorablement l'action menée par le programme en faveur des personnes handicapées et le partenariat noué avec le PNUD pour créer un programme conjoint de jeunes talents à l'intention des cadres handicapés, en s'appuyant notamment sur le dispositif des Jeunes Volontaires des Nations Unies. Le programme des Volontaires des Nations Unies devait veiller au respect des normes de déontologie les plus strictes et appliquer des mesures de protection du personnel et des bénéficiaires et une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel.

48. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le programme des Volontaires des Nations Unies d'avoir renforcé sa transparence, le respect du principe de responsabilité et son efficacité en mettant la gestion du changement au service de l'efficacité institutionnelle. Ils se sont déclarés satisfaits que les mesures prises pour systématiser la gestion axée sur les résultats, notamment la réduction des effectifs et le renforcement de la présence régionale, aient permis au programme d'être plus efficace et adapté à son objet. Ils ont pris note de l'audit réalisé par le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, de l'évaluation du plan stratégique précédent et de la communication d'informations transparentes au Conseil. Les délégations ont déploré que certaines cibles relatives à l'intégration du volontariat dans les cadres nationaux n'aient pas été atteintes et encouragé le programme à répartir équitablement ses activités de mobilisation de volontaires et celles d'appui aux initiatives de volontariat nationales.

49. Les délégations ont fait l'éloge du programme des Volontaires des Nations Unies, qui aidait les organismes des Nations Unies à exécuter leurs plans stratégiques au moyen du volontariat. Elles ont salué les efforts déployés aux côtés des organismes du système des Nations Unies et des partenaires pour améliorer les solutions de volontariat afin de réaliser les objectifs de développement durable, notamment par la coopération Sud-Sud, et insisté sur la nécessité de nouer des partenariats avec le secteur privé et la société civile.

50. Les délégations se sont inquiétées de la baisse des contributions financières au programme et ont demandé aux États Membres en mesure de le faire d'accroître leurs contributions aux ressources de base. Elles se sont félicités que le PNUD ait investi dans le programme des Volontaires des Nations Unies et l'ont encouragé à davantage participer aux débats du Conseil d'administration sur le financement et les investissements relatifs au programme. Elles ont insisté sur l'importance du Fonds bénévole spécial et invité les États Membres à y contribuer.

51. Dans sa réponse, le Coordonnateur exécutif a indiqué que le programme des Volontaires des Nations Unies contribuait de manière importante à tous les piliers du système des Nations Unies, notamment le maintien de la paix, ainsi qu'à la réforme du système, grâce aux nombreux Volontaires qui travaillaient dans les bureaux des coordonnateurs résidents, lesquels devraient prendre de l'ampleur à la suite de l'adoption de la résolution 72/279 par l'Assemblée générale. Le programme menait des discussions approfondies avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de déterminer où il pourrait combler les lacunes à l'aide de ses volontaires.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/8 relative au rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies.

Débat consacré au FNUAP

IX. Budget intégré révisé (2018-2021), y compris gestion du changement

53. La Directrice exécutive adjointe à la gestion du FNUAP a présenté le projet de budget intégré pour 2018-2021, révisé sur la base des résultats de l'examen complet des ressources. Le chef de la Section du Budget du FNUAP a ensuite présenté un exposé détaillé.

54. Les membres du Conseil d'administration ont salué la transparence dont le Fonds a fait preuve lors des consultations sur le budget et la gestion du changement. Ils ont appuyé le projet de restructuration de la Directrice exécutive, qu'ils ont jugé nécessaire à la réalisation des objectifs de financement, et incité les donateurs à verser des contributions aux ressources ordinaires du Fonds. Ils se sont félicités que le FNUAP axe davantage ses travaux sur les activités de terrain, ainsi que de sa volonté d'acheminer de nouvelles ressources vers les activités de programmation et de renforcement de l'efficacité et de l'efficacités. Ils ont accueilli favorablement la volonté du FNUAP de mettre en œuvre la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris les modalités de partage des coûts liées à la refonte du système des coordonnateurs résidents.

55. Les délégations se sont félicitées que le contrôle interne, l'évaluation et la réforme du système des Nations Unies fassent l'objet de postes budgétaires distincts et que le budget soit ventilé selon les quatre domaines de réalisations du plan stratégique, tout en soulignant qu'il fallait renseigner des résultats au niveau des produits pour que les États Membres puissent comprendre l'affectation des ressources au regard du mandat du FNUAP, ce qui revêtait une importance cruciale aux fins du dialogue structuré sur le financement. Les délégations étaient résolues à financer intégralement le budget et à ce que les ressources correspondent aux priorités convenues. Elles ont demandé des précisions sur les résultats escomptés des activités de gestion du changement et souligné qu'il fallait mener des analyses pour évaluer leurs conséquences potentielles.

56. D'autres délégations ont : a) accueilli favorablement la proposition de réinstallation du personnel visant à renforcer l'assistance apportée par le FNUAP dans des situations de crise humanitaire ; b) prié instamment le FNUAP de revoir sa stratégie et son cadre logique et de veiller à ce que la budgétisation axée sur les résultats soit utilisée à bon escient ; c) encouragé le FNUAP à augmenter son budget de 1 % au titre des programmes et demandé des précisions sur l'investissement de 14 millions de dollars au titre des locaux ; d) souligné qu'il importait de concilier un appui renforcé sur le terrain et un appui solide aux États Membres dans les mécanismes intergouvernementaux ; e) demandé instamment que le projet de restructuration de la Directrice exécutive soit mis en œuvre rapidement afin de dissocier la santé sexuelle et procréative et les droits liés à la procréation ; f) demandé au FNUAP de faire clairement apparaître les relations entre le budget et les réalisations du plan stratégique ; g) encouragé le FNUAP à collaborer avec le Bureau du Secrétaire général sur le projet de restructuration régionale ; h) insisté sur la nécessité de tenir compte, dans le budget, du repositionnement du système des coordonnateurs résidents, et de mener des activités de planification avec les organismes des Nations Unies, en concertation avec les États Membres.

57. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe à la gestion a souligné que les activités de gestion du changement visaient à ce que le FNUAP soit à même de s'acquitter de son mandat. Si le Fonds appuyait la réforme du système des Nations Unies et s'employait de sa propre initiative à mettre en œuvre la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, bon nombre des résultats attendus des activités de gestion du changement et de l'examen complet des ressources dépendaient de la mise en œuvre des réformes, en particulier de la refonte opérée à l'échelon régional et de celle des équipes de pays et du système des coordonnateurs résidents.

58. La chef de la Section de la planification des ressources et de la budgétisation a indiqué que l'on trouvait dans le tableau 5 du projet de budget intégré une ventilation des ressources globales par réalisation du plan stratégique relative au développement et par produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles, ainsi que la répartition entre les ressources ordinaires et les autres ressources. La répartition entre les différents produits du plan stratégique ne figurait pas dans le budget, mais les dépenses annuelles aux niveaux des réalisations et des produits figuraient dans le rapport annuel de la Directrice exécutive. Le Fonds avait été extrêmement prudent lors de l'établissement de ses prévisions de recettes.

59. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques a indiqué que le FNUAP s'était efforcé d'être aussi prudent et réaliste que possible dans ses projections concernant les autres ressources, et rassuré le Conseil d'administration sur la capacité du Fonds de mobiliser des ressources autres que les ressources de base. Il a également fait observer que le FNUAP jouait un rôle de premier plan dans le dialogue structuré sur le financement et qu'il présenterait au Conseil, à sa deuxième session ordinaire de 2018, une proposition en bonne et due forme dans laquelle serait ébauchée une nouvelle architecture de financement et précisée la façon dont le financement était acheminé vers différents produits et réalisations porteurs de transformations concrètes.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/9 sur le projet de budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021.

X. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

61. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive a souligné que les activités menées en vue d'atteindre les objectifs en matière de services de santé sexuelle et procréative fixés dans le plan stratégique pour 2014-2017 avaient eu des effets notables, en particulier dans les situations de crise. Le FNUAP faisait des progrès constants dans la réalisation, dans toutes les régions, des produits prévus dans le plan, notamment de ceux visant à assurer un accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation. Les progrès les plus visibles étaient ceux accomplis dans les pays prioritaires (à l'exception de ceux en situation de crise), en particulier dans les pays les moins avancés, qui se voyaient affecter la majeure partie du budget-programme. La Directrice exécutive a mentionné la baisse significative des taux de mortalité maternelle ainsi que des grossesses chez les adolescentes et des mariages d'enfants ; les progrès accomplis pour ce qui était de satisfaire les besoins de planification familiale non couverts ; les résultats obtenus en faveur des adolescents et adolescentes et des jeunes ; les avancées s'agissant de promouvoir un changement d'attitudes sur les plans social et culturel propice à l'égalité des sexes ; le fait que les pays tiraient davantage parti des données et des analyses pour établir leurs plans de développement. Elle a présenté son rapport annuel, dans lequel elle avait examiné l'ensemble des résultats obtenus par le FNUAP dans le cadre du plan stratégique pour 2014-2017 [DP/FPA/2018/4 (Part I)], le rapport statistique et financier de 2017

[DP/FPA/2018/4 (Part I/Add.1)] et le rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2017 [DP/FPA/2018/4 (Part II)].

62. La Directrice exécutive a souligné le rôle que les partenariats conclus avec toutes les parties prenantes avaient joué dans ces avancées et mis en avant les efforts déployés pour accroître le dynamisme, l'efficacité et la capacité d'innovation du FNUAP. Des défis restaient néanmoins à relever. Faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience, le FNUAP mettait en œuvre son plan stratégique pour 2018-2021 en se reposant sur une initiative d'appui intégré aux programmes et sur une solide fonction d'évaluation. Il axait ses activités de partenariat, de sensibilisation et de levée de fonds sur les trois résultats porteurs de transformation prévus dans le plan et tentait d'intensifier le dialogue sur le financement. La Directrice exécutive a encouragé les États Membres à verser rapidement des contributions pluriannuelles au titre des ressources ordinaires, afin d'améliorer la planification et d'obtenir des résultats durables et soutenus. Le Fonds espérait que le nombre de pays versant des contributions au titre des ressources ordinaires atteindrait les 150 en 2018. La Directrice exécutive a fait remarquer qu'un fonds thématique destiné à financer l'action humanitaire avait été lancé afin de renforcer l'efficacité des activités du FNUAP dans les situations de crise. Elle a insisté sur les efforts déployés par le FNUAP pour promouvoir la santé des jeunes, leur bien-être et leurs droits et sur l'engagement qu'il avait pris de codiriger l'initiative menée à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité et le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire.

63. Concernant la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, la Directrice exécutive a souligné que le Fonds était en train de revoir, sur le plan stratégique, la façon dont il appuyait les processus intergouvernementaux et multilatéraux, démarche qui aboutirait à une restructuration et au renforcement des liens entre les processus intergouvernementaux et l'exécution des programmes sur le terrain. Elle a noté que dans ce cadre, le Service de la liaison avec le Conseil d'administration relèverait désormais de son Bureau. Le FNUAP appliquerait ces modifications en septembre 2018 au plus tard et en rendrait compte au Conseil à la deuxième session ordinaire de 2018. La Directrice exécutive a expliqué que l'examen complet des ressources avait pour objectif d'en optimiser l'utilisation et visait, en gros, à faire en sorte que le FNUAP soit en mesure d'exécuter son mandat. Elle a rappelé que le FNUAP était déterminé à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ; pour cela, il avait adopté une politique de tolérance zéro et s'efforçait de défendre la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation. Le FNUAP collaborerait avec les commissions économiques régionales de l'ONU et leurs partenaires à l'occasion des examens qui seraient menés en 2018 au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les résultats seraient pris en compte dans le rapport du Secrétaire général à la Commission de la population et du développement en 2019 et examinés lors de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable devant se tenir fin 2019.

64. Dans leur ensemble, les membres du Conseil ont dit appuyer fermement le mandat du Fonds et se féliciter de sa contribution à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment à la réalisation des objectifs ayant trait aux femmes et aux filles ainsi qu'à ceux visant à améliorer l'accès à la santé sexuelle et procréative et la défense des droits en matière de procréation. Ils ont souligné que des progrès avaient été accomplis au regard des trois objectifs porteurs de transformation inscrits dans le plan stratégique pour 2018-2021. Ils ont salué l'étroite collaboration entre le Conseil et le Fonds, qui visait à faire en sorte que ce dernier soit en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030, laquelle qui ne serait selon eux possible que grâce aux efforts

déployés par le FNUAP pour promouvoir les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement. Des délégations ont souligné l'importance du rôle joué par le Fonds s'agissant d'encourager, sur les plans social, culturel et comportemental, des changements propres à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de mettre à jour le cadre stratégique du FNUAP en la matière. Certaines ont dit appuyer fermement la priorité accordée par le Fonds aux jeunes en tant qu'agents du changement et l'attachement manifesté en faveur de l'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. D'autres ont demandé que le FNUAP accorde une attention particulière aux besoins démographiques particuliers des sociétés vieillissantes. Dans l'ensemble, les délégations se sont dites favorables au renforcement du rôle du Fonds dans les situations de crise humanitaire, en particulier s'agissant de lutter contre la violence sexiste et la violence faite aux femmes, et dans l'établissement d'un lien plus étroit entre action humanitaire, développement et paix ; d'autres ont mis en garde contre l'utilisation, à des fins humanitaires, de fonds normalement affectés au développement, qui pourrait entraver les progrès obtenus comme suite à la Conférence internationale sur la population et le développement dans les pays les moins avancés.

65. Le Conseil a invité le FNUAP à participer activement et à apporter son appui total à la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et à l'adoption d'une approche coordonnée et cohérente à l'échelle du système, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen quadriennal complet de 2016. Cela supposait, pour le Fonds, de soutenir pleinement la redynamisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de participer au partage des coûts y afférents, en s'appuyant sur les domaines de collaboration énumérés dans le chapitre commun des plans stratégiques du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF. À cet égard, le Conseil encourage le FNUAP à mettre pleinement en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection.

66. Un groupe de délégations a encouragé les quatre organismes des Nations Unies, dont le FNUAP, à aligner la mise en œuvre de leur plan stratégique pour 2018-2021 sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu en particulier des résultats spécifiés par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, et à présenter leurs plans de mise en œuvre au Conseil. Il a notamment demandé que les organismes communiquent l'intégralité de leurs contributions au mécanisme de partage des coûts visant à financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé. Il a invité les organismes à établir, ensemble, un solide document stratégique portant sur l'ensemble du système et dans lequel seraient énoncés les points forts de chacun et les avantages d'une collaboration ainsi que des plans visant à renforcer la communication des résultats à l'échelle du système grâce à la création d'une fonction d'évaluation indépendante à cette échelle. Le groupe de délégations a demandé au Fonds d'examiner les incidences qu'aurait, au niveau des pays, le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur le modèle de fonctionnement du FNUAP et sur la capacité de celui-ci d'atteindre ses objectifs porteurs de transformation, et de lui en rendre compte. Il a par ailleurs engagé les organismes concernés à envisager de partager des locaux et d'adopter des modalités de fonctionnement communes.

67. De nombreuses délégations ont souligné que pour mettre en œuvre le Programme 2030, il fallait accorder un rang de priorité élevé aux questions liées à l'égalité des sexes et aux droits des femmes et des filles et adopter une approche fondée sur les droits humains. Concernant la question connexe de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel, des délégations ont exhorté les organismes des Nations Unies, dont le FNUAP, de mettre pleinement en œuvre la politique de tolérance zéro. D'autres ont instamment demandé au FNUAP de

respecter, dans l'exécution de ses programmes et activités, les grandes valeurs des Nations Unies et le principe de l'appropriation nationale. Une délégation a déclaré que si elle appuyait les activités de planification familiale informée et volontaire et de promotion de la santé maternelle et néonatale du FNUAP, elle était opposée à tout programme d'avortement forcé ou de stérilisation involontaire.

68. Les membres du Conseil se sont félicités des consultations sur le budget intégré révisé pour 2018-2021, le processus de gestion du changement et l'examen complet des ressources. Quelques délégations ont fait part de leurs préoccupations quant aux conséquences que pourrait avoir le fait de ne pas atteindre les objectifs fixés en matière de ressources ; d'autres estimaient qu'une réflexion approfondie était nécessaire avant toute décision. Les délégations ont pris note de la décision du Fonds de réorganiser en interne certaines unités et de transférer des membres du personnel, y compris sur le terrain ; elles ont demandé des précisions sur les gains d'efficacité escomptés et se sont déclarées préoccupées par les effets négatifs potentiels que ce type de changements pouvait avoir sur l'exécution des mandats. Plusieurs personnes ont engagé le FNUAP à intensifier ses activités en matière d'établissement de normes et de se concentrer sur sa fonction normative au niveau du siège ; une délégation s'est toutefois demandé de quelle façon le FNUAP pouvait ce faire à la lumière des réductions envisagées à l'occasion de l'examen complet des ressources.

69. Les membres du Conseil se sont dits très inquiets face à la baisse soutenue des ressources ordinaires et aux effets potentiels sur la capacité du Fonds de s'acquitter de son mandat. Ils ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour remédier au déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources et souligné qu'il était nécessaire que le Fonds continue de nouer des partenariats solides, notamment avec le secteur privé et la société civile, ainsi que des partenariats public-privé, et de chercher des moyens novateurs de mobiliser des ressources.

70. Les délégations ont insisté sur le fait que le FNUAP devait continuer d'affecter des ressources à la gestion axée sur les résultats, au suivi, à l'évaluation, à la communication de l'information, à la responsabilisation et à la transparence et de renforcer ses capacités en la matière, notamment en améliorant la disponibilité des données. S'agissant du rapport annuel, elles ont demandé une analyse approfondie des raisons pour lesquelles certains indicateurs n'avaient pas été atteints et prié le FNUAP d'inclure, dans ses prochains rapports, des renseignements sur la façon dont il renforçait les fonctions de direction et de gestion interne au niveau des pays. Elles ont félicité le Fonds pour ses travaux novateurs en matière de collecte et d'analyse de données démographiques et l'ont encouragé à trouver des solutions innovantes dans ce domaine et à y consacrer les ressources voulues.

71. En réponse, la Directrice exécutive du FNUAP a affirmé que le Fonds s'employait à créer un monde où toute grossesse serait désirée, où tout accouchement se déroulerait sans risque et où le potentiel de chaque jeune serait réalisé. Les travaux du Fonds en faveur de la jeunesse étaient axés sur l'action humanitaire, la paix et le développement, sachant que les générations futures participeraient aux mécanismes de prise de décisions. Le FNUAP mettait l'accent sur la gestion du changement et la réforme afin d'être en mesure de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'apporter une réponse adaptée à la situation des pays, en s'appuyant sur les données, l'analyse, le suivi, l'évaluation, la communication des informations et le pouvoir de persuasion. La Directrice exécutive a réaffirmé que le processus de gestion du changement s'inscrivait dans le temps et que le FNUAP visait une mise en œuvre progressive lui permettant en parallèle d'exécuter les tâches qui lui avaient été confiées lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le budget intégré révisé avait été établi à l'issue de consultations et continuerait à évoluer à la lumière du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Les

partenariats étaient essentiels et le FNUAP avait relancé son conseil consultatif mondial, composé de plus d'une vingtaine de parties prenantes issues de la société civile, des milieux universitaires, du secteur privé et des entités des Nations Unies et dont le rôle était de conseiller le Fonds. Pour honorer pleinement son mandat et obtenir des résultats tangibles, le FNUAP s'efforçait de gérer ses ressources en toute prudence et s'employait à en mobiliser de nouvelles.

72. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) a expliqué que l'augmentation de l'incidence du VIH/sida chez les adolescentes en Afrique australe était liée aux normes sociales et aux inégalités entre les sexes. En réponse, le FNUAP mettait l'accent sur l'éducation sexuelle et la prévention, en tâchant de trouver un équilibre entre prévention et traitement et de lutter de façon intégrée contre les nouvelles infections. Il avait entrepris d'établir l'ordre du jour de la Conférence internationale sur le sida, en vue de laquelle il élaborait des documents sur les pratiques optimales et apportait une assistance aux pays menant des activités de prévention.

73. Le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques du FNUAP a indiqué que le Fonds était préoccupé par la baisse des ressources ordinaires. Conformément à ce qui avait été dit à l'occasion des dialogues structurés sur le financement, le FNUAP s'efforçait d'obtenir un financement pluriannuel prévisible au titre des ressources ordinaires. Le Fonds cherchait à renforcer sa capacité de mobiliser ce type de ressources, y compris en promouvant une utilisation transparente des fonds versés par les donateurs et en ayant recours à divers outils tels que les descriptifs de programme de pays, une architecture simplifiée de mobilisation des ressources, les dons des particuliers et les contributions du secteur privé et des institutions financières internationales. Le Directeur a assuré au Conseil que l'augmentation de 25 millions de dollars par an du montant des ressources autres que les ressources ordinaires faisait suite à un examen approfondi des projections de recettes. À la mi-2018, le FNUAP avait enregistré 430 millions de dollars de contributions au titre des ressources autres que les ressources ordinaires. Des paiements pluriannuels versés en temps et en heure étaient essentiels à la stabilité et à la viabilité des activités du Fonds.

74. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a réaffirmé l'attachement du Fonds à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel, laquelle était axée sur la prévention, la détection et le soutien aux victimes. Les crédits demandés à ce titre dans le budget intégré révisé visaient à financer des activités concernant le FNUAP et non le système dans son ensemble. Le Fonds accordait une grande importance au respect du principe de responsabilité et collaborait avec le Corps commun d'inspection. Comme en témoignait les efforts en matière de gestion du changement et l'examen complet des ressources, le Fonds était attaché à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de laquelle s'inscrivaient les programmes et les activités menés avec les organismes concernés.

75. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a souligné que, dans 70 % des cas, les bureaux de pays du Fonds étaient intégrés aux bureaux d'autres organismes des Nations Unies et que c'était bien souvent la représentante ou le représentant résident du PNUD qui assurait la représentation du Fonds. Dans le cadre de la réforme, la priorité était de passer par le nouveau mécanisme de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de trouver des moyens d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en adoptant une approche fondée sur les droits humains, de sorte que les questions liées à la santé sexuelle et procréative reçoivent toute l'attention qu'elles méritaient. La prise en compte

systématique de la problématique femmes-hommes était l'un des éléments clefs du plan stratégique pour 2018-2021, notamment du chapitre commun, dont l'adoption avait précédé celle de la résolution 72/279.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

XI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

77. Le Directeur régional du FNUAP pour l'Afrique orientale et australe a présenté la question ainsi que les descriptifs de programme du Kenya et du Rwanda. La deuxième prolongation d'un an du programme de la République arabe syrienne et la première prolongation d'un an du programme de Cuba étaient également soumises à débat.

78. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme du Kenya (DP/FPA/CPD/KEN/9).

79. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme du Rwanda (DP/FPA/CPD/RWA/8).

80. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne et pris note de la première prolongation d'un an du programme de Cuba, telle que décrite dans le document DP/FPA/2018/3.

XII. Évaluation

81. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel du Bureau de l'évaluation sur les travaux menés en 2017 (DP/FPA/2018/5) et le Directeur exécutif adjoint (Programmes) communiqué la réponse de l'Administration au sujet de la fonction d'évaluation du FNUAP, y compris des informations sur la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation (DP/FPA/2018/CRP.3).

82. Dans une intervention unique, un groupe de délégations s'est félicité de la portée du rapport, dans lequel étaient résumés des examens et d'autres documents et qui comportait des informations sur les résultats atteints au cours de l'année. Le groupe a mis l'accent sur six éléments : a) l'examen de la fonction d'évaluation ; b) les résultats de la fonction d'évaluation ; c) les enseignements tirés de l'évaluation ; d) l'allocation des ressources ; e) la méta-analyse de l'action du FNUAP dans des contextes de grande vulnérabilité ; f) les évaluations conjointes.

83. *Examen de la fonction d'évaluation.* Les délégations se sont félicitées de l'amélioration de la fonction d'évaluation, qui disposait de compétences accrues et fonctionnait de manière indépendante. Elles ont noté qu'il fallait renforcer la coordination entre le Bureau de l'évaluation, les bureaux régionaux et la Division des programmes tout au long de la planification et de la gestion des activités d'évaluation, et dit attendre avec intérêt de recevoir la politique d'évaluation révisée.

84. *Résultats de la fonction d'évaluation.* Les délégations ont salué l'amélioration de la qualité des évaluations mais se sont dites préoccupées par la portée des évaluations décentralisées. Elles ont invité le Bureau de l'évaluation et la Division des programmes à continuer d'œuvrer de concert pour assurer une planification réaliste et veiller à ce que les ressources soient affectées à titre prioritaire aux évaluations prévues au niveau des pays. Elles ont salué l'élaboration d'un nouveau

plan d'action sur le renforcement des capacités d'évaluation en interne et dit attendre avec intérêt des retours à ce sujet.

85. *Enseignements tirés de l'évaluation.* Les délégations ont noté avec satisfaction que le rapport contenait des exemples de la façon dont la politique et les pratiques du FNUAP avaient évolué comme suite aux recommandations issues de l'évaluation. Elles ont souligné que pour que la fonction d'évaluation soit réellement utile, aussi bien en termes d'enseignements que de résultats sur le terrain, il était essentiel que l'Administration applique systématiquement et intégralement les recommandations qui lui étaient formulées dans ce cadre. Elles ont accueilli avec satisfaction le système de suivi des mesures prises par l'Administration comme suite aux évaluations et encouragé le FNUAP à continuer de s'attacher davantage à améliorer les résultats plutôt qu'à les démontrer.

86. *Allocation des ressources.* Les délégations ont souligné qu'il fallait allouer des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et salué l'intention du Fonds d'accroître les ressources consacrées à l'évaluation en 2018, malgré la baisse du financement de 2017. Elles ont insisté sur l'importance, pour l'Administration, de garder à l'esprit l'objectif de 3 % (contre 0,83 % actuellement) énoncé dans la politique d'évaluation révisée à l'heure d'affecter les ressources. Elles ont déploré que les évaluations au niveau des pays aient directement souffert des mesures d'austérité prises en 2017 et demandé instamment au Bureau de l'évaluation de collaborer avec la direction du FNUAP pour réduire au maximum les risques qu'une telle situation se reproduise.

87. *Méta-analyse de l'action du FNUAP dans les contextes de grande vulnérabilité.* Les délégations ont accueilli avec satisfaction les enseignements tirés de l'expérience acquise dans 25 pays bénéficiaires d'une aide humanitaire du FNUAP, en particulier quant à la nécessité de mettre davantage l'accent sur les capacités de gestion des besoins humanitaires. Elles se sont associées à l'appel lancé pour que la structure du FNUAP permette à celui-ci de répondre parfaitement aux besoins humanitaires dans le cadre du plan stratégique pour 2018-2021 et ont dit attendre avec intérêt des précisions quant à la façon dont le Fonds comptait donner suite aux conclusions et aux suggestions de la méta-analyse de façon à renforcer son action humanitaire.

88. *Évaluations conjointes.* Les délégations ont salué la participation du FNUAP aux évaluations indépendantes menées à l'échelle du système et au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, y compris dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et elles ont encouragé le Bureau de l'évaluation à continuer dans cette voie. Elles ont rappelé qu'il importait de tenir compte des questions d'égalité des genres dans les rapports d'évaluation et de procéder à des évaluations conjointes, notamment au titre du chapitre commun des plans stratégiques du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF. Elles ont par ailleurs demandé des informations sur les plans d'évaluation conjointes portant sur des portefeuilles de projets au niveau des pays.

89. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a réaffirmé que le Bureau était déterminé à collaborer avec la Division des programmes, la Division des ressources humaines et les bureaux régionaux de façon à améliorer les taux d'exécution et la portée des évaluations. Le Bureau avait commencé à renforcer les liens de coopération et constatait déjà des résultats en termes de taux d'exécution, comme cela serait indiqué dans son rapport annuel de 2018. Il était bien déterminé à travailler avec les bureaux de l'évaluation des autres organismes des Nations Unies. Le FNUAP, le PNUD, ONU-Femmes et l'UNICEF avaient commencé à travailler de concert à la réalisation d'une évaluation conjointe au titre du chapitre commun. Le Bureau participait au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et au Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle et un certain

nombre d'évaluations conjointes étaient prévues dans le cadre du plan d'évaluation quadriennal budgétisé pour 2018-2021. Le Bureau avait l'intention de mener des évaluations conjointes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et conduisait des évaluations groupées de programmes de pays dans les pays dotés de petits bureaux. Le Bureau de l'évaluation avait entamé des consultations avec diverses parties prenantes en vue de réviser la politique d'évaluation.

90. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) a fait observer que la décision du Conseil de consacrer 3 % des ressources ordinaires à l'évaluation était intervenue à un moment où ce type de ressources constituait les deux tiers du financement. Les ressources ordinaires ne représentaient maintenant plus qu'un tiers des ressources totales du Fonds. Dans le cadre de la révision de la politique d'évaluation et pour assurer le bon financement de la fonction, il était nécessaire de lui allouer également 3 % des ressources autres que les ressources ordinaires. Le nombre d'évaluations et les ressources y afférentes avaient augmenté malgré le climat d'austérité, car le FNUAP avait conservé le budget consacré aux évaluations. Pour continuer de préserver la fonction d'évaluation, le FNUAP avait mis en œuvre un mécanisme de cloisonnement visant à faire en sorte que les bureaux de pays aient bien accès à des crédits d'évaluation.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/11 sur l'évaluation du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

XIII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

92. Dans son allocution, la Directrice exécutive a déclaré que 2017 avait été une année record. Un nombre croissant de gouvernements avaient fait appel aux services de l'UNOPS, dont le volume avait augmenté de plus de 25 %. L'UNOPS continuait d'axer ses efforts sur le niveau local, souvent dans des situations d'urgence ou de crise humanitaire. Dans son rapport annuel (DP/OPS/2018/2), la Directrice exécutive avait mis l'accent sur les activités de l'UNOPS, les infrastructures, les achats, les services partagés et les défis à relever. En 2017, l'UNOPS avait poursuivi ses activités de reconstruction des infrastructures et de promotion de l'énergie verte dans les situations de crise humanitaire. Il avait utilisé ses compétences pour résoudre des problèmes sociaux plus larges liés à la culture, à l'environnement et à la situation économique afin de construire des collectivités plus sûres et plus stables. Pour mettre en place des infrastructures résilientes et durables, l'UNOPS avait misé sur les normes, les bonnes pratiques internationales ainsi que les procédures et méthodes axées sur l'humain. Les organismes du système des Nations Unies pour le développement étaient plus efficaces lorsqu'ils travaillent avec l'UNOPS.

93. La Directrice exécutive a souligné qu'il importait d'utiliser les ressources de manière optimale afin d'atteindre les objectifs de développement durable. La majorité des projets de l'UNOPS en 2017 avait concerné la passation de marchés, dont plus de la moitié avait été accordée à des fournisseurs locaux. L'objectif était d'encourager, au niveau national, des modèles de passation de marchés publics durables, plus efficaces, plus transparents et avec le meilleur rapport qualité-prix. L'UNOPS fournissait des services d'appui à la gestion aux organismes des Nations Unies et hébergeait le portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Il était déterminé à mettre en œuvre la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en s'appuyant sur ses points forts pour encourager une plus grande efficacité et l'innovation. La Directrice exécutive a souligné qu'au vu des incidences négatives qu'aurait le partage des coûts du système

des coordonnateurs résidents sur la rentabilité de l'UNOPS, les coûts supplémentaires devraient être reportés sur les partenaires. De même, le Bureau fondait son modèle d'activité sur une faible présence au niveau national ; toute modification visant à s'adapter à la réforme pourrait avoir une incidence sur son efficacité et la prestation de services. L'UNOPS se devait d'agir avec prudence et, sous l'égide du Conseil, recommencer à utiliser ses recettes excédentaires pour répondre aux nouvelles demandes.

94. Les membres du Conseil se sont félicités des résultats obtenus par l'UNOPS au regard de son plan stratégique pour 2014-2017 et l'augmentation soutenue de la demande de services. Ils ont salué le fait que le rapport ait été établi conformément aux orientations de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et contienne une vue d'ensemble complète des activités du Bureau en matière d'infrastructures, de gestion de projets et de passation de marchés. Ils ont réaffirmé leur appui solide en faveur de l'initiative d'investissements à impact social de l'UNOPS, y compris des investissements à grande échelle consentis dans les infrastructures résilientes et durables (en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et du logement abordable) et des activités de promotion de l'innovation mondiale, portant notamment sur la technologie de la chaîne de blocs et sur l'intelligence artificielle.

95. Les délégations ont reconnu le rôle unique que l'UNOPS jouait au sein du système des Nations Unies pour le développement, en ce qu'il s'agissait du seul organisme autofinancé, et insisté sur le fait qu'il pouvait contribuer à optimiser l'utilisation des ressources par les organismes des Nations Unies. Elles ont encouragé le Bureau à renforcer sa coopération avec ces organismes, en particulier dans les domaines de la passation de marchés et des infrastructures. Elles comptaient que l'UNOPS collaborerait avec eux pour mettre en œuvre la résolution 72/279 et elles ont demandé que des plans d'action connexes soient élaborés. Les délégations ont exhorté l'UNOPS, en tant que principal organisme des Nations Unies en termes de passation de marché, de montrer l'exemple en harmonisant, d'ici à 2022, les fonctions administratives des équipes de pays et en intensifiant les stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, conformément aux objectifs prévus dans le cadre de la réforme. Elles ont invité la Directrice exécutive à examiner, avec le Secrétaire général, les effets négatifs que pourrait avoir la réforme du système des Nations Unies sur le développement pour l'UNOPS.

96. Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans le recrutement en matière d'égalité des sexes et encouragé l'UNOPS à parvenir à la parité parmi son personnel, en veillant, dans tous ses projets, à promouvoir l'égalité des sexes et à donner plus de responsabilités aux femmes. Ils ont invité l'UNOPS à faire rapport sur ses objectifs en matière d'égalité d'accès des personnes handicapées et des groupes minoritaires. Ils l'ont par ailleurs encouragé à faire remonter des informations sur la façon dont il conduisait ses affaires, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et dont il gérait les risques, notamment en évaluant la vulnérabilité aux conflits et les éventuels effets néfastes pour les groupes vulnérables. Les délégations ont manifesté leur appui résolu en faveur de la politique de tolérance zéro de l'UNOPS à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel et insisté sur le fait qu'il fallait favoriser des changements sur les plans institutionnel et culturel, selon une approche cohérente à l'échelle du système des Nations Unies.

97. Un groupe de délégations a salué l'intensification des activités de l'UNOPS dans les petits États insulaires en développement. La vaste portée régionale des opérations du Bureau contribuait à stimuler les capacités de production et à améliorer le niveau de services dans les pays en développement, y compris dans les petits États insulaires, ce qui avait une incidence directe sur la réduction de la pauvreté, le

développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030. Les délégations étaient très satisfaites de la stabilité financière de l'UNOPS, de la transparence de son mandat et des activités d'échange de bonnes pratiques visant à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations.

98. En réponse, la Directrice exécutive a souligné que la réforme du système des Nations Unies pour le développement serait au centre des activités de l'UNOPS et que celui-ci étudierait les moyens de transformer les effets négatifs de la réforme en effets positifs. La rentabilité, l'efficacité, la transparence et la solide expérience du Bureau aideraient celui-ci à déterminer de quelle façon il pouvait contribuer à la réforme. L'UNOPS continuerait de faire rapport au Conseil, conformément à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, et de chercher des moyens de procéder à l'établissement de rapports conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies. L'UNOPS était attaché à l'objectif de parité des sexes et avait élaboré une politique visant à intégrer la question du genre dans tous les projets. Il réfléchissait, avec ses partenaires, aux moyens d'élargir ses sources de financement, y compris dans le cadre de son initiative d'investissement à impact social et environnemental et de ses centres d'innovation. Les jeunes étaient au cœur du mandat de l'UNOPS, qui continuerait de promouvoir leur rôle en tant qu'agents du changement. L'UNOPS continuerait de travailler avec ses partenaires pour assurer la transparence, la compétitivité et l'innovation dans la passation des marchés publics et en améliorer ainsi le rapport coût-efficacité et les résultats.

99. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes

XIV. Audit et contrôle internes

100. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2018/15) et la Directrice du Bureau des Services de gestion du PNUD la réponse de l'Administration. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport sur les activités d'audit et d'investigation internes du Fonds en 2017 (DP/FPA/2018/6) et l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2018/6/Add.1), et fait référence au rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2018/6/Add.2). La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a présenté la réponse de l'Administration (DP/FPA/2018/6/CRP.5). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a présenté le rapport sur les travaux menés en 2017 par le Groupe (DP/OPS/2018/3) et le Conseiller juridique de l'UNOPS la réponse de l'Administration.

PNUD

101. Un groupe de délégations a salué le fait que les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle aient obtenu la note « satisfaisant » et félicité le PNUD des progrès accomplis. Il a encouragé le Bureau de l'audit et des investigations à justifier plus avant ses opinions et à communiquer des informations sur les résultats obtenus au regard des indicateurs fixés et sur l'évaluation globale des risques. Il a noté avec satisfaction qu'à l'issue de la troisième évaluation externe de la qualité des services d'audit interne, en 2017, la note « généralement conforme » avait été attribuée à ces services, attestant du professionnalisme et des normes du Bureau. Le

groupe de délégations s'est déclaré satisfait des points de vue exprimés dans évaluations externes de la qualité et il a encouragé le Bureau à faire rapport sur la suite donnée aux recommandations. Il a salué les travaux du Bureau en matière d'audits interinstitutions et a indiqué qu'il souhaitait en apprendre davantage sur la façon dont on pouvait accroître l'efficacité de ces audits à l'échelle du système.

102. Le groupe de délégations a félicité l'Administration du PNUD d'avoir appliqué un grand nombre de recommandations d'audits, y compris certaines qui étaient en suspens depuis longtemps. Il l'a instamment priée de prêter une attention particulière aux recommandations ayant un rang de priorité élevé et d'appliquer avant tout celles relatives aux problèmes récurrents en matière de gestion des programmes et des projets, à la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, à la gestion des partenaires de réalisation, aux marchés publics et à la gouvernance et à la gestion financière. Le groupe a demandé des détails sur la manière dont l'Administration du PNUD soutenait la mise en œuvre de nouvelles normes de qualité en matière de programmation. Il a dit attendre avec intérêt de recevoir, dans les prochains rapports, des renseignements faisant état de progrès dans le domaine de la passation de marchés publics et demandé des informations sur le degré de conformité par rapport aux exigences en matière d'évaluations et d'assurance spécifiées dans la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Il s'est félicité de la structure des audits réguliers des investissements réalisés par le PNUD dans les organisations affiliées et a invité celui-ci à se rapprocher du Conseil afin de fixer la date et la portée des audits du FENU, du programme des Volontaires des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

103. Le groupe a demandé au Bureau de l'audit et des investigations ce que le grand nombre de dossiers d'investigation laissait à son avis entendre quant à la capacité du PNUD de prévenir, détecter et réprimer la fraude, en particulier les mesures prises pour élaborer une stratégie globale de lutte contre la fraude. Il souhaitait en apprendre davantage sur les difficultés rencontrées en matière de recouvrement des fonds et sur les stratégies à adopter pour accélérer ces procédures. Il a demandé que le rapport de 2018 comporte un tableau contenant des informations faisant état des pertes enregistrées telle année et recouvrées telle autre, à des fins de comparaison. Il a demandé des précisions sur l'utilisation et l'efficacité des permanences téléphoniques et des mécanismes de communication des plaintes, en particulier les violations des droits de l'homme, l'exploitation et le harcèlement sexuels ainsi que les effets néfastes des programmes sur l'environnement, et souhaité savoir ce que le Bureau de l'audit et des investigations en pensait.

104. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a confirmé que le Bureau était disposé à communiquer des informations détaillées et à collaborer avec les bureaux d'audit des autres organismes des Nations Unies pour améliorer les audits. Il a souligné qu'il serait utile d'avoir davantage recours à des audits conjoints, dont la portée était réduite et qui permettaient d'évaluer les risques et d'effectuer des contrôles de façon intégrée. Le Bureau n'avait enregistré aucune défaillance en termes de contrôle systémique en 2017. Malgré le nombre de notes « partiellement satisfaisant/améliorations mineures à apporter », les résultats de 2017 étaient globalement bons. On pouvait toutefois en faire davantage en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôles. Du fait de la faible visibilité du Bureau, il se pouvait que les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuels au PNUD ne soient pas tous signalés. Le Bureau collaborait avec l'Administration en vue d'élargir et de renforcer les services de signalement et d'intervention.

105. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a confirmé que le Programme avait établi des plans d'audits annuels du FENU, du Programme des

Volontaires des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, au sujet desquels le PNUD présenterait des informations à l'avenir. Pour ce qui était de la prévention des fraudes et du recouvrement des fonds, le PNUD avait créé en 2016 un comité permanent interbureaux sur le recouvrement des fonds et, en 2017, un dispositif en vertu duquel les chefs des bureaux de pays attestaient par écrit qu'ils avaient bien effectué les contrôles prescrits en matière de la prévention de la fraude. Dans le code de déontologie consolidé de 2017 des orientations claires étaient énoncées et des modules de formation obligatoire à la déontologie prévus. Le PNUD était en train de mettre au point des supports pédagogiques en matière de lutte contre la fraude, dont la publication était prévue pour 2017. Il avait pris des mesures visant à faire en sorte que les transactions soient effectuées de façon décentralisée et délocalisée, afin d'éviter tous conflits d'intérêts au niveau des pays. La Directrice a souligné que plus de 90 % des transactions étaient réalisées conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le PNUD avait mis en place un système permettant de signaler, de manière anonyme, les cas d'exploitation et de harcèlement sexuels pour lutter contre les risques de sous-signalement, y compris externalisé la gestion d'une permanence téléphonique à des fins de signalement et de conseils.

FNUAP

106. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les rapports et les réponses de l'Administration, et pris note de l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation, selon lequel l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du FNUAP devaient être améliorées. Il a apprécié les explications données au sujet des principaux domaines à risque et invité l'Administration du FNUAP à améliorer les domaines visés, à savoir : le cadre de contrôle intégré, la gestion des risques institutionnels, la structure organisationnelle et les effectifs, les activités d'appui et de supervision au niveau du siège et des bureaux régionaux, la gestion des programmes et la gestion des opérations. Les délégations concernées ont souligné que les progrès réalisés dans ces domaines permettraient d'éviter la récurrence des recommandations d'audit.

107. Le groupe de délégations a encouragé l'Administration du FNUAP à continuer de s'attacher à réduire le nombre de recommandations d'audit en suspens depuis plus de 18 mois. Il a demandé des précisions sur les difficultés rencontrées s'agissant d'appliquer les recommandations en temps et en heure et invité l'Administration à les résoudre, de façon à classer au plus vite les rapports d'audit. Le groupe s'est félicité de ce que l'Administration du FNUAP continuait de protéger le Bureau des services d'audit et d'investigation des mesures d'austérité, mais s'est déclaré préoccupé par le déséquilibre entre les ressources fournies et les besoins du Bureau et par les risques qui en résultaient. Notant que le Bureau n'avait pas été en mesure de respecter les cycles d'audit prévus, le groupe a l'a invité à définir les niveaux et la nature des ressources financières ou autres dont il avait besoin pour s'acquitter de son mandat. Il a instamment demandé au FNUAP de veiller à ce que le Bureau soit doté de ressources suffisantes pour mener à bien son mandat, notamment pour réaliser tous les audits voulus et traiter efficacement les dossiers d'investigation, et prié le Bureau d'inclure des indicateurs clefs de performance dans ses futurs rapports.

108. Le groupe de délégations a salué les progrès du Bureau en matière de transparence et de réactivité et noté que les cas de fraudes et d'irrégularités financières représentaient la majorité des dossiers. Il a demandé au Bureau ce qu'à son avis, le nombre et la nature des dossiers pouvaient nous apprendre sur l'efficacité de la stratégie de prévention, de détection et de répression de la fraude. Il a demandé que soient fournies, dans les prochains rapports et dans les réponses correspondantes de l'Administration, des informations actualisées sur les affaires en cours devant les

organes disciplinaires ainsi que des précisions au sujet de la lenteur du recouvrement des pertes. Le groupe a invité le Bureau à continuer d'appuyer l'Administration du FNUAP et les initiatives interinstitutions visant à lutter contre l'exploitation et le harcèlement sexuels.

109. En réponse, la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a confirmé que le Bureau communiquerait ses besoins en ressources et qu'il rendrait compte, à l'avenir, des progrès accomplis par rapport aux indicateurs de résultats. Le Bureau avait examiné les recommandations en suspens depuis plus de 18 mois et noté que les avancées en matière d'informatique et de communication avaient eu des répercussions sur un grand nombre d'entre elles. Les retards dans la clôture des rapports d'audit concernaient souvent des questions intersectorielles, dont la résolution nécessitait une coordination entre différents services. En 2017, de nombreux cas de fraude avaient été détectés par le bouche-à-oreille ou dans le cadre d'audits effectués au titre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. La Directrice a souligné que les nouveaux outils informatiques reposant sur une analyse plus automatisée des données devraient permettre une meilleure détection des cas de fraude. Le Bureau continuerait de participer à des activités interorganisations, malgré les difficultés inhérentes à la réalisation d'audits conjoints, notamment s'agissant de déterminer leur pertinence.

110. Au sujet des recommandations récurrentes, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Gestion) a déclaré que le principal défi venait de ce que celles-ci concernaient souvent des questions complexes et intersectorielles. Le FNUAP en avait résolu un grand nombre et continuerait de ce faire grâce en mettant en place des solutions informatiques, des politiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des procédures révisées de programmation. Le Fonds se félicitait des méthodes novatrices du Bureau en matière d'audit, prenait note des conséquences des niveaux de tolérance aux risques et faisait remarquer que des ressources supplémentaires avaient été allouées en 2018 pour résoudre les affaires en suspens devant les instances disciplinaires.

111. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/13 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'audit et les investigations internes ainsi que la réponse de l'Administration.

XV. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

112. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté le rapport sur les activités menées par le Bureau de la déontologie du Programme en 2017 (DP/2018/16) et la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD la réponse de l'Administration. Le Directeur du Bureau de la déontologie du FNUAP a présenté le rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP sur les activités menées en 2017 (DP/FPA/2018/7) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP la réponse de l'Administration. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a présenté le rapport sur les activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2017 (DP/OPS/2018/4), ainsi que la réponse de l'Administration.

113. Aucune délégation n'a fait d'observations sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/14 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2018

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 4 au 7 septembre 2018**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 4 au 7 septembre 2018.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2018 (DP/2018/L.3) ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2018 (DP/2018/17). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2019 (DP/2018/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2019.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2018 figurent dans le document publié sous la cote DP/2019/2, qui peut être consulté sur le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc).

4. Dans sa décision 2018/23, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2019 :

Première session ordinaire :	du 21 au 25 janvier 2019
Session annuelle :	du 3 au 7 juin 2019
Deuxième session ordinaire :	du 3 au 6 septembre 2019

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur

5. Dans son discours à l'attention du Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administrateur du PNUD a noté que le système des Nations Unies pour le développement et le Programme se trouvaient à un moment charnière de profonde réforme. Le plan stratégique pour 2018-2021 avait lancé la dynamique de transformation du PNUD, visant à faire de celui-ci l'organisation de développement la plus avant-gardiste et la mieux connectée qu'il soit, capable de trouver des solutions du XXI^e siècle à des défis de développement complexes. Le PNUD avait amorcé sa métamorphose d'une agence de développement traditionnelle en un fournisseur de conseils de pointe en matière de développement, à même de relier les pays à des sources et réseaux de connaissances partout dans le monde.

6. Le PNUD appliquait ses six solutions types au niveau national et, d'ici à 2021, il disposerait d'antennes nationales dans quelque 50 pays. Ses capacités avaient été restructurées pour former le Global Policy Network, réseau mondial de spécialistes du développement, et un corps d'experts sur les objectifs de développement durable. Le nouveau fonds du PNUD en faveur de l'innovation avait financé près de 140 expériences inédites dans 85 pays depuis 2014, et le fonds d'investissement destiné à financer des projets nationaux avait été inauguré en mars 2018. En septembre 2018, le PNUD avait lancé Sustainable Development Goals Impact, une start-up dont la mission était d'accélérer la mobilisation d'investissements privés aux fins de la réalisation des objectifs. Dans le cadre de l'initiative Project Catalyst, le PNUD travaillait avec une petite équipe d'experts qui décryptait les tendances et proposait des solutions en matière de développement. En 2018, le Programme avait conclu des accords de collaboration et de partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, tout en restant déterminé à promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment en hébergeant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

7. Le PNUD avait adopté des mesures importantes pour améliorer son modèle d'activité et gagner en efficacité et en efficience, en mettant davantage l'accent sur les résultats. En témoignaient sa gestion financière prudente, l'examen des services fonctionnels qu'il avait mené, son approche des ressources humaines axée sur la personne, l'amélioration et l'extension des opérations et des services d'achat partagés, la parité stricte à laquelle il était parvenu à l'échelon des sous-secrétaires généraux et la priorité accordée à la politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. L'Administrateur a souligné que si les ressources ordinaires étaient en augmentation pour la première fois depuis 2013, plusieurs donateurs avaient fait part de leurs incertitudes quant à leurs futures contributions dans le contexte des exigences liées à la réforme. Il a demandé aux membres du Conseil de remédier d'urgence au déséquilibre dangereux entre les ressources ordinaires et les autres ressources, tout en soulignant la nécessité d'une plus grande prévisibilité et d'une plus grande souplesse. Il a noté que le PNUD avait aligné son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sur son portefeuille de programmes.

8. Depuis l'adoption, le 31 mai 2018, de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le PNUD avait déployé d'importantes ressources à l'appui de l'équipe de transition du Secrétaire général et mis en place une équipe à temps plein chargée de faciliter l'application de nouvelles modalités contractuelles aux 129 postes de coordonnatrice ou coordonnateur résident et aux centaines de postes occupés par le personnel des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et du Bureau de la coordination des opérations de développement. Le PNUD doublerait sa contribution au mécanisme de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et continuerait de fournir un appui opérationnel à titre onéreux durant la période de transition.

9. Les délégations membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2018-2021 et dans le renforcement du modèle d'activité du Programme, et le dynamisme dont avait fait preuve l'Administrateur dans le cadre de la réforme. Elles ont dit être satisfaites des nouvelles initiatives, notamment la création du Global Policy Network et du corps d'experts sur les objectifs de développement durable et l'adoption de la nouvelle stratégie de promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2018/21). Elles ont exprimé leur soutien en faveur du rôle moteur que jouait le PNUD, y compris pour ce qui était de faciliter l'innovation en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en matière de réflexion, de collecte de données et de mobilisation de ressources au niveau national, en particulier dans le cadre du pacte de financement.

10. Plusieurs délégations ont dit attendre avec intérêt de voir les résultats qui découleraient des efforts de prévention du PNUD s'agissant d'assurer la transition entre assistance humanitaire et aide au développement. Elles ont insisté sur le rôle que le Programme jouait dans la prise en compte des liens existants entre la paix, la sécurité et le développement durable, tel qu'énoncé dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, du 21 décembre 2016, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles ont souligné l'importance de l'état de droit, des droits fondamentaux, d'une bonne gouvernance et de la participation de la société civile, ainsi que des principes de responsabilité et de transparence, et demandé que des informations détaillées leur soient communiquées sur ces questions.

11. Des délégations ont souligné le rôle majeur du PNUD dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont salué l'engagement du Programme à doubler ses contributions au mécanisme de partage des coûts, tout en se disant conscientes des incidences financières et des défis que la réforme dans son ensemble présentait pour l'organisation. Elles se sont félicitées de ce que le PNUD collaborait avec l'équipe de transition du Secrétaire général s'agissant de dissocier la fonction de coordonnateur résident du Programme et ont dit attendre avec intérêt des informations à ce sujet. Elles ont souligné que l'exercice de repositionnement ne devait pas avoir de conséquences négatives pour l'exécution des activités du PNUD sur le terrain. Mettant l'accent sur le rôle important que le Programme jouait en tant que soutien opérationnel du système des Nations Unies pour le développement, elles lui ont demandé de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis (DP/2018/25). Bon nombre de délégations étaient d'avis que la réforme offrirait au PNUD l'occasion de renforcer sa position de premier plan en matière de développement et elles lui ont demandé de fournir des précisions sur la façon dont il comptait s'acquitter de sa mission de coordination et sur ses compétences particulières dans le contexte de l'exercice de repositionnement.

12. Les délégations ont dit attacher une grande importance aux activités, y compris de renforcement des capacités, que le PNUD menait à l'appui des efforts nationaux en matière de développement et aux fins de la réalisation des objectifs, dans le respect des priorités nationales. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessitait une approche intégrée du développement durable et une action collective, le but ultime étant d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Son mandat étant axé sur le développement, le PNUD avait un rôle central à jouer dans cette mise en œuvre. Les délégations ont souligné que la résolution 72/279 de l'Assemblée générale était alignée sur les résultats de l'examen quadriennal de 2016. Elles ont précisé que les objectifs premiers du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient le développement et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et qu'à cette fin, il était chargé de coordonner efficacement la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, conformément au principe de la direction et de l'appropriation nationales et aux priorités des pays.

13. Un groupe de délégations de pays figurant parmi les moins avancés a demandé que le PNUD aligne encore davantage les programmes et compétences déployés dans ces pays sur les priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul, lequel visait à éradiquer la pauvreté, et qu'il aide ces pays à progresser vers la réalisation des objectifs dans lesquels ils étaient à la traîne, afin d'assurer la mise en œuvre du Programme 2030. Le groupe de délégations a demandé au PNUD d'éviter toute perturbation des programmes et activités de coordination du système des Nations Unies qu'il menait dans les pays les moins avancés au cours de la transition. Il a salué le fait que le plan stratégique était axé sur la transformation structurelle des économies, le but étant d'éradiquer la pauvreté et d'assurer un développement économique durable dans les pays les moins avancés. Il a préconisé à cette fin une coordination étroite entre les organismes du système des Nations Unies pour le développement, notamment par l'intermédiaire de leurs conseils d'administration.

14. Concernant le budget, les délégations se sont félicitées de l'augmentation globale des contributions en 2017, y compris des recettes en provenance du secteur privé, des fondations et de la société civile. Elles ont toutefois fait part de leur profonde inquiétude quant à la persistance du déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources et souligné que le PNUD avait besoin de ressources ordinaires suffisantes, prévisibles et pluriannuelles pour remplir son mandat et préserver son caractère multilatéral et intergouvernemental. Bon nombre de

délégations ont exhorté les donateurs à honorer leurs engagements et les pays en mesure de le faire à augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires. Elles ont demandé au PNUD de continuer à chercher des moyens innovants d'élargir sa base de donateurs, notamment auprès du secteur privé, de la société civile, des institutions financières internationales et des banques bilatérales et multilatérales, et de prendre des mesures d'incitation dans ce sens. Il importait de faire un maximum d'économies, de gagner en efficacité et de veiller au recouvrement complet des coûts, conformément aux décisions du Conseil.

15. Un groupe de délégations s'est inquiété du fait qu'un financement insuffisant pourrait avoir des répercussions négatives sur les petits États insulaires en développement, les bureaux multipays et les pays à revenu intermédiaire et a demandé qu'une solution globale soit trouvée pour les sous-régions concernées. Les délégations en question ont souligné la nécessité d'établir des critères objectifs et des méthodes justes, de disposer de données fiables et vérifiables et de se fonder sur une évaluation multidimensionnelle de la pauvreté pour déterminer la présence du PNUD dans les pays et la répartition des ressources, sachant que celles-ci ne devaient pas être assorties de conditions ni liées à des domaines d'action privilégiés. Elles ont souligné qu'il fallait éviter de demander aux pays de programme de prendre en charge des dépenses supplémentaires, notamment en révisant l'accord de partage des coûts liés au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Un autre groupe de pays figurant parmi les moins avancés a souligné qu'il importait de respecter les directives en matière de financement énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

16. D'autres délégations ont mis en avant l'importance qu'il y avait à préserver le principe de « responsabilité commune mais différenciée » dans le cadre de la coopération Nord-Sud. Rappelant qu'il fallait honorer les engagements en matière d'aide publique au développement, ces délégations ont souligné que la mobilisation de ressources au niveau national devait viser à compléter un financement adapté, tant en volume qu'en qualité, et non s'y substituer. En outre, conformément à la note technique sur le financement du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les États Membres ne devaient pas appliquer la redevance de 1 % à la coopération Sud-Sud ni aux contributions des administrations locales et éviter de considérer les économies découlant de gains d'efficacité comme une source de financement. Les délégations ont répété que la coopération Sud-Sud complétait la coopération Nord-Sud, à laquelle elle ne se substituait pas.

17. En réponse, l'Administrateur a insisté de nouveau sur la place centrale accordée, dans le plan stratégique, à l'examen quadriennal de 2016 et à l'objectif ultime d'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions, ainsi que sur l'engagement du PNUD en faveur de la coopération Sud-Sud et des Orientations de Samoa. Il a affirmé que le PNUD était déterminé à éviter, autant que possible, que ses programmes ne soient perturbés par la réforme, dont il a rappelé l'ampleur inédite. Il a souligné qu'il n'appartenait pas au PNUD de trouver le financement nécessaire au fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, mais que son rôle était plutôt d'épauler le Secrétaire général adjoint dans la mise en œuvre de la transition. Le PNUD était néanmoins déterminé à tirer parti de la réforme et de la dissociation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour devenir une organisation plus forte, plus efficace et plus efficiente, tout en continuant à fournir des services de soutien essentiels au système dans son ensemble. Il a déclaré que la question du financement du PNUD et du système des Nations Unies pour le développement devait être débattue plus largement dans le cadre des discussions menées à l'échelle internationale sur le financement du développement ; à cet égard, il a appelé l'attention sur le fait que certains organismes des Nations Unies étaient incités à mobiliser des fonds pour leurs activités propres et non pour le système des

Nations Unies pour le développement dans son ensemble, ce qui entraînait une fragmentation et une concurrence interorganisations permanente aux effets néfastes. Le PNUD était déterminé à rechercher des sources de financement innovantes, telles que l'initiative Lion's Share. L'Administrateur a souligné qu'en termes d'exécution et de volume d'activité, la demande était forte et le financement total en augmentation régulière tous les ans ; il a toutefois signalé qu'au vu du niveau actuel des ressources ordinaires et des économies réalisées, le PNUD ne pourrait pas répondre à cette hausse continue de la demande.

II. Dialogue structuré sur le financement du PNUD

18. La Directrice du Bureau des relations extérieures et des activités de sensibilisation et la Directrice du Bureau des services de gestion ont présenté le rapport sur l'examen annuel de la situation financière de 2017 (DP/2018/19 et DP/2018/19/Add.1) et celui sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2018 et au-delà (DP/2018/20).

19. Les membres du Conseil d'administration ont fait part de leur appui résolu en faveur du dialogue structuré sur le financement en cours et de l'examen de la situation financière et salué les efforts de communication du PNUD avec les délégations. Un groupe de délégations a souligné que le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources constituait le principal problème rencontré par l'organisation. Il a demandé au PNUD d'inclure dans ses futurs rapports des propositions visant à remédier à ce déséquilibre et à atténuer les effets de la volatilité des taux de change. Les délégations en question lui ont à nouveau demandé de soumettre une proposition concernant les modalités du dialogue structuré sur son financement, conformément à la décision 2018/5. Elles ont invité le PNUD : a) à présenter une vision claire des principes et des objectifs du dialogue structuré sur le financement ; b) à utiliser le dialogue comme un outil destiné à faciliter le contrôle exercé par le Conseil sur les plans stratégiques du PNUD et des autres organismes des Nations Unies concernés ; c) à établir des procédures et un cycle annuel afin que le dialogue donne lieu à des échanges plus interactifs ; d) à améliorer son rapport financier en y ajoutant des informations sur les besoins financiers, les déficits, les prévisions et le degré de cohérence entre les ressources financières et le budget du plan stratégique ainsi que des précisions sur les tâches à financer au moyen des ressources ordinaires et celles à financer au moyen des autres ressources ; e) à indiquer plus clairement ses différentes sources de financement et à réfléchir aux moyens d'améliorer la qualité des contributions préaffectées. Le groupe de délégation a salué l'engagement du PNUD en matière de transparence, y compris sa participation à l'initiative internationale pour la transparence de l'aide, dans le cadre de laquelle un nouvel outil avait été mis en place, reposant en particulier sur le numérique. Il a encouragé le Programme à travailler avec les organismes des Nations Unies pour définir les modalités du dialogue structuré sur le financement.

20. D'autres délégations ont exprimé leur satisfaction quant au nouveau programme de dialogue sur le financement, qui permettait un meilleur alignement des dialogues sur le financement du PNUD et du FNUAP ; elles ont encouragé le PNUD à travailler avec les organismes des Nations Unies concernés et à inclure, dans les prochaines versions du programme, l'examen des questions transversales de financement ainsi que des informations sur le financement et la mise en œuvre du chapitre commun. Elles ont souligné que le dialogue sur le financement devait refléter les discussions plus générales sur le financement dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et du pacte de financement et de permettre de les approfondir. Elles ont appelé à un renforcement significatif des liens entre le

dialogue sur le financement et le plan stratégique, de façon à mieux articuler les besoins de financement de ce dernier. Elles ont salué l'accent mis par le PNUD sur l'innovation, les nouveaux moyens de mettre en œuvre le Programme 2030 et les stratégies transversales intégrées de réalisation des objectifs de développement durable.

21. En réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et des activités de sensibilisation a rappelé la volonté du PNUD de travailler avec les autres organismes des Nations Unies et d'établir des passerelles entre le dialogue structuré sur le financement et le pacte de financement dans son ensemble. Elle a souligné qu'il était difficile pour le PNUD d'atteindre la cible de 30 % de ressources ordinaires fixée dans le pacte de financement. Les ressources ordinaires comptaient pour 12 % du budget total du PNUD ; ce pourcentage ne pourrait baisser davantage sans mettre en péril la capacité d'exécution du Programme. Celui-ci présenterait au Conseil des propositions concrètes visant, d'une part, à lier le financement aux résultats de développement du plan stratégique en amont des prochains dialogues sur le financement et, d'autre part, à corriger le déséquilibre entre ressources ordinaires et autres ressources. Il s'emploierait à trouver des solutions de financement transversal dans certains domaines, tels que le lien entre action humanitaire et développement, la prévention des conflits et le renforcement de la résilience. Le Programme restait déterminé à équilibrer son budget, à renforcer son efficacité, à assumer ses responsabilités dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à trouver des solutions innovantes en matière de financement et d'exécution de ses activités.

22. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a appelé l'attention sur la diversité des sources de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD, qui allaient de donateurs traditionnels à des pays de programme. Le financement du PNUD et les activités de mobilisation de ressources évoluaient de pair avec le pacte de financement et les discussions sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Concernant les fonds excédentaires, la Directrice a souligné que l'« excédent » provenait du financement pluriannuel reçu par le PNUD de la part d'organisations telles que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial ; ces ressources n'étaient pas fongibles, mais apparaissaient néanmoins dans les états financiers annuels du PNUD et étaient destinés à l'exécution des programmes des années suivantes. Cumulés, ces fonds représentaient plusieurs milliards de dollars des États-Unis et correspondaient aux ressources pluriannuelles autres que les ressources ordinaires affectées aux projets. Pour préserver la valeur de ces fonds face aux fluctuations des taux de change, le PNUD disposait d'un des services de trésorerie les plus développés des organismes des Nations Unies. Il gérait ces fonds au moyen de placements prudents, ce qui lui permettait de se prémunir des incertitudes. La Directrice a souligné que cet excédent ne pouvait servir à compenser le manque de ressources ordinaires, celles-ci devaient être augmentées pour permettre au PNUD de faire face à la demande.

23. Le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion a indiqué que le service de trésorerie du PNUD proposait à d'autres entités des Nations Unies de réaliser pour elles des placements selon une politique prudente validée de manière indépendante, soutenue par un solide système de garde-fous et suivant la dynamique des marchés. Les fonds excédentaires sur les comptes du PNUD, qui étaient non fongibles, étaient immédiatement convertis en dollars des États-Unis et fortement préaffectés, conformément au règlement du Conseil. Le PNUD touchait toutefois des intérêts sur les fonds excédentaires placés ainsi mis à l'abri des fluctuations des taux de change, ce qui avait permis de rectifier dans une certaine mesure le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources.

24. Le Conseil a adopté la décision 2018/16 relative au dialogue structuré sur le financement du PNUD.

III. Égalité des sexes au PNUD

25. Le Directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes a présenté la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2018/21).

26. Un groupe interrégional de membres du Conseil s'est félicité de la nouvelle stratégie et a salué l'attachement à l'égalité des sexes que le PNUD manifestait dans l'ensemble de ses activités. Ces membres ont convenu que le PNUD avait relativement bien réussi à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de sa précédente stratégie (2014-2017). Notant que les progrès avaient été plus marqués dans certains pays et domaines thématiques, ils ont néanmoins affirmé que le cadre de politique générale, les capacités de l'équipe chargée de promouvoir l'égalité des sexes et les moyens institutionnels mis en place à cette fin formaient un socle solide sur lequel s'appuyer et devaient constituer la norme minimale à l'avenir. Dans l'ensemble, ils ont laissé entendre qu'il faudrait redoubler d'ambition. Ils ont souligné que les femmes et les filles étaient surreprésentées parmi les personnes laissées pour compte et que le PNUD devait accorder une priorité croissante à ce problème en mesurant ses résultats à l'aune de leur contribution à l'amélioration des perspectives et de la condition des femmes et des filles les plus marginalisées, notamment de celles qui étaient confrontées à des formes de discriminations multiples et croisées et de celles qui vivaient en contexte de crise, sachant qu'il importait de mobiliser les hommes et les garçons en tant qu'agents du changement.

27. Ce même groupe s'est dit satisfait du fait que la nouvelle stratégie était conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que de la poursuite des activités reposant sur les labels égalité des sexes et les marqueurs de genre. Reconnaisant que les indicateurs spécifiques au genre associés à chaque solution type avaient permis d'améliorer le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour la période 2018-2021, ces membres ont cependant indiqué que la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, qui constituait un guide aux fins de la mise en œuvre, pourrait tirer avantage de l'établissement de liens plus concrets avec les axes de travail du PNUD.

28. Le groupe a déclaré que la nouvelle stratégie ne comportait pas autant de détails que la précédente sur les engagements institutionnels et les ressources affectées à la mise en œuvre, et il a demandé au PNUD de préciser ces engagements et de renforcer ses capacités en conséquence au fur et à mesure de la mise en œuvre. Il a souligné qu'il importait de maintenir un esprit d'initiative et d'appliquer le principe de responsabilité, ainsi que prendre des mesures incitatives en faveur de l'innovation.

29. Le groupe a exprimé sa satisfaction quant à l'intention du PNUD de continuer à publier un rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes en complément de son rapport annuel.

30. Le groupe a souligné que des preuves innombrables attestaient du fait que l'égalité des sexes, au-delà d'être juste, profitait à tous les niveaux de la société par l'incidence positive qu'elle avait sur la croissance économique, la santé, l'éducation et la paix durable. La Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 permettait au PNUD de continuer à défendre la cause de l'égalité des sexes dans le cadre d'actions ciblées.

31. Une délégation a précisé que, si elle soutenait pleinement la nouvelle stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes et les efforts déployés en faveur de l'autonomisation des femmes, elle n'encourageait ni n'approuvait l'usage des termes « services de santé sexuelle et procréative » et « santé sexuelle et procréative ». Elle a souligné que, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, son pays ne reconnaissait pas l'avortement comme une méthode de planification familiale, insistant toutefois sur le fait qu'il continuerait d'appuyer moralement et financièrement les activités en faveur de la santé des femmes, de la prévention des décès d'enfants et de l'amélioration de la santé maternelle partout dans le monde.

32. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a affirmé que le PNUD allait renforcer ses efforts de promotion de l'égalité des sexes en situation de crise. Il a souligné que l'égalité des sexes était au cœur des activités du PNUD et qu'elle était intégrée à l'ensemble de ses solutions types. Il a rappelé l'engagement de l'organisation en faveur de l'égalité des sexes dans tous les domaines, y compris aux niveaux national, régional et mondial.

33. Le Conseil d'administration a pris note de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021.

IV. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

34. Le PNUD a donné un aperçu des neuf programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que des prolongations de trois programmes de pays. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique et les Directeurs des Bureaux régionaux pour les États arabes et l'Asie et le Pacifique ont présenté les programmes du Bénin, du Bhoutan, de la Guinée équatoriale, du Lesotho, de la Libye, de la Namibie, des Philippines, du Sénégal et du Soudan du Sud, ainsi que la première prolongation d'un an des programmes de Cuba et du Mexique et la deuxième prolongation d'un an du programme du Libéria.

35. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes des pays suivants : Bénin (DP/DCP/BEN/3), Bhoutan (DP/DCP/BTN/2), Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/3), Lesotho (DP/DCP/LSO/3), Libye (DP/DCP/LBY/3), Namibie (DP/DCP/NAM/3), Philippines (DP/DCP/PHL/3), Sénégal (DP/DCP/SEN/3) et Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/3).

36. Le Conseil d'administration a également approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme du Libéria, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et pris note des premières prolongations d'un an des programmes de Cuba et du Mexique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (DP/2018/22 et DP/2018/22/Corr.1).

V. Évaluation

37. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation des services de financement commun interorganisations du PNUD (2010-2017) (DP/2018/23) et l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD (DP/2018/25). La Directrice du Bureau des services de gestion a présenté la réponse de l'Administration à l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD (DP/2018/26) et la Coordinatrice exécutive du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires la réponse de l'Administration à l'évaluation des services de financement commun interorganisations du PNUD (DP/2018/24).

38. Un groupe interrégional de délégations a affirmé que la publication de ces deux évaluations tombait à point nommé. Les délégations en question ont souligné que la capacité des services de financement commun interorganisations à attirer des contributions dépendait de l'efficacité des programmes les utilisant. Elles ont félicité le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires de la conception, la transparence et la gestion solides des fonds, tout en indiquant qu'il fallait revoir les directives actuelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de tenir compte de l'évolution des attentes concernant la publication des résultats financiers. Elles ont dit être favorables à l'élaboration, à l'intention du Groupe, de directives claires en matière de qualité, de planification et de mise en œuvre des programmes ainsi que de responsabilisation et de gestion des risques. Elles ont accueilli avec satisfaction le document que le PNUD devait présenter au Groupe concernant les moyens de renforcer la qualité et la conception du cadre de résultats dans le contexte du financement commun, mais elles ont souhaité des précisions sur son élaboration. Elles ont souligné que ce type de solutions intégrées ne pourrait se concrétiser que lorsque le principe de reconnaissance mutuelle des pratiques institutionnelles se traduirait en mesures concrètes dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elles se sont dites favorables à l'élargissement du rôle de gestionnaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, notamment s'agissant d'exploiter les enseignements tirés de l'expérience, de planifier les résultats et d'en rendre compte. Elles ont accueilli avec satisfaction l'initiative du Bureau tendant à améliorer la publication d'informations sur les résultats grâce à son portail Web et sa proposition visant à renforcer le cadre de communication des informations financières relatives aux résultats à l'échelle du système, qui serait débattue au sein du Groupe. Le groupe de délégations a approuvé la recommandation tendant à mettre en place un comité de pilotage multipartite au sein du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires dans le but d'échanger des idées et les enseignements tirés de l'expérience, mais il s'est inquiété de ce que l'attention du personnel du siège pourrait être détournée dans ce contexte de limitation des ressources.

39. Le même groupe s'est dit satisfait des conclusions de l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD et conscient des mesures déjà prises par ce dernier pour améliorer son modèle d'activité. Les délégations en question ont souligné que parmi tous les organismes des Nations Unies, le PNUD était celui qui fournissait des services opérationnels dans le plus grand nombre de pays et qu'il conserverait un rôle de premier plan à mesure que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement progresserait et que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents serait dissocié du Programme. Elles ont demandé au PNUD de définir clairement la façon dont il pouvait améliorer la qualité des services qu'il fournissait au système des Nations Unies pour le développement, conformément aux recommandations issues de l'évaluation.

40. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a remercié les délégations pour leurs commentaires et l'Administration pour la qualité de sa réponse, y compris pour avoir indiqué des délais de mise en œuvre. Il a noté que certaines activités pourraient prendre plus de temps que prévu, en fonction de l'avancée du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

41. La Directrice du Bureau des services de gestion a souligné que l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD était extrêmement utile et arrivait à point nommé ; elle a réaffirmé l'engagement du Programme à appliquer les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation. Le PNUD ferait régulièrement rapport au Conseil sur les modifications et les innovations apportées en vue de renforcer son efficacité et son efficacité, dans le cadre plus large de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

42. La Directrice exécutive du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a expliqué, en réponse aux préoccupations soulevées par les délégations, que la recommandation, formulée à l'issue de l'évaluation, concernant l'établissement d'un comité de pilotage multipartite visait à créer une instance qui permettrait de faciliter l'échange d'informations, le dialogue et les discussions stratégiques, tout en évitant de faire peser une charge supplémentaire sur le personnel du siège.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/17 sur l'évaluation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

44. Dans son discours (disponible sur PaperSmart), la Directrice exécutive a appelé l'attention sur le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement et sur le cinquantième anniversaire du FNUAP, qui tombaient tous deux en 2019 et offraient l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et de renouveler les engagements pris, y compris s'agissant du rôle que le Fonds était appelé à jouer dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément à son plan stratégique pour 2018-2021 et à son mandat au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement, le FNUAP était déterminé à atteindre trois résultats porteurs de transformation, à savoir : a) répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; b) éliminer les décès maternels évitables ; c) éradiquer la violence fondée sur le genre et toutes les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles. Pour cela, il était fondamental d'accroître la visibilité des différents groupes de population grâce à des données démographiques de qualité. La Directrice exécutive a mis en avant le travail du FNUAP dans les pays en crise, le rôle que le Fonds jouait s'agissant de faire le lien entre l'action humanitaire et le développement, les activités qu'il menait conjointement en faveur des personnes vivant avec le VIH/sida ou en situation de handicap et son action auprès des jeunes, conformément à la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

45. La Directrice exécutive a réitéré l'attachement du Fonds à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et son engagement à collaborer avec les organismes le constituant. Le FNUAP codirigeait le Groupe chargé du suivi des résultats du financement stratégique des objectifs de développement durable, dont la tâche consistait à aider les pays à passer à un financement propre à produire des résultats porteurs de transformation. Ce travail supposait de créer un centre de connaissances et de recherche sur le financement des objectifs, de renforcer les compétences financières du personnel, d'élaborer des principes d'action et d'établir des normes aux fins de la publication des données financières par les organismes des Nations Unies. Le FNUAP contribuerait à l'élaboration de modalités régissant la présence dans les pays d'une nouvelle génération d'équipes de pays et codirigerait les efforts communs visant à renforcer les capacités statistiques nationales.

46. Concernant le budget intégré révisé pour la période 2018-2021, le FNUAP appliquait sa procédure de gestion du changement et mettait en place une nouvelle architecture qui lui permettrait de participer de manière plus efficace et plus cohérente aux mécanismes intergouvernementaux et interorganisations. Il avait créé une section à cet effet au sein de sa nouvelle division des politiques et de la stratégie et avait transféré le Service de la liaison avec le Conseil d'administration, qui relevait désormais du Bureau de la Directrice exécutive. Le Fonds réaffectait des ressources

du siège vers les pays et les régions afin de faire en sorte que l'appui technique soit au plus près des besoins. Il mettait sur pied un nouveau dispositif d'action humanitaire, notamment un bureau humanitaire à Genève. La Directrice exécutive a prié les États Membres de continuer à appuyer les activités du Fonds dans les contextes humanitaires.

47. Les contributions au titre des ressources ordinaires et du cofinancement avaient augmenté en 2017 pour dépasser un milliard de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2016, mais il restait toutefois difficile de garantir la prévisibilité des ressources ordinaires. La Directrice exécutive a demandé aux États Membres d'augmenter leurs contributions au titre de ces ressources, notant que 44 pays de programme avaient fait de telles contributions en 2018. Le FNUAP s'efforçait de mobiliser des fonds de cofinancement de qualité et d'établir, parallèlement, de solides partenariats avec des donateurs non traditionnels et le système des Nations Unies. La Directrice exécutive a rappelé l'attachement du Fonds à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel. Le Fonds continuerait à renforcer ses capacités dans ce domaine ; il avait nommé un coordonnateur ad hoc, qui était chargé d'exécuter une stratégie complète de prévention et de lutte contre les inconduites sexuelles, de réviser la politique en matière de harcèlement, de mettre en place un contrôle préalable au recrutement et de réviser les accords contractuels avec les partenaires de mise en œuvre afin de renforcer la tolérance zéro. S'agissant de l'objectif qui consistait à assurer au plan stratégique un niveau suffisant de financement durable, la Directrice exécutive a annoncé que l'Égypte et la Suède avaient accepté de codiriger le dialogue structuré sur le financement du FNUAP et les a remerciés d'avoir accepté ce rôle essentiel.

48. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein soutien au mandat confié au Fonds par la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'action menée dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation dans les contextes de développement et de crise, y compris s'agissant de lutter contre la violence sexiste. Ils se sont félicités de ce que le Fonds coopérait avec le Conseil, le but étant d'être mieux à même de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ont salué le rôle important joué par le FNUAP dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la refonte du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notant avec satisfaction que plus de 70 % des bureaux de pays du FNUAP utilisaient des locaux et des services partagés. Ils ont encouragé le Fonds à diffuser ses bonnes pratiques dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

49. Un groupe de délégations a demandé des éclaircissements concernant les incidences que la réforme du système des Nations Unies pour le développement aurait sur le financement aux niveaux des régions et des sous-régions et encouragé le Fonds, dans le cadre de sa restructuration, à mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des programmes et à aider activement les pays à atteindre les objectifs en matière de santé sexuelle et procréative, à défendre les droits en matière de procréation et à mettre en œuvre le Programme 2030, dans le respect des principes de souveraineté et d'appropriation nationales. Les délégations en question ont souligné l'importance des synergies thématiques, mettant l'accent sur les aspects multidimensionnels de la pauvreté. Elles ont accueilli avec satisfaction le fait que des crédits aient été prévus au budget pour financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et se sont félicitées de ce que le Fonds s'était engagé à repenser le dispositif de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ; elles ont toutefois souligné que la redevance de 1 % visant à financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne devait pas être appliquée aux

contributions des pays de programme ni à la coopération Sud-Sud ou à la coopération triangulaire. Elles ont souligné que le repositionnement du FNUAP en ce qui concernait les affaires multilatérales devait bénéficier aux pays de programme et aux programmes de pays et que le Conseil avait un rôle consultatif à jouer à cet égard. D'autres délégations ont indiqué que toute révision du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre et non sur les mandats ou les politiques. Elles ont vivement engagé le FNUAP à respecter son mandat et à prendre de la distance par rapport aux questions controversées qui faisaient encore débat entre les États Membres. Une délégation a mis en garde le FNUAP contre toute implication dans des avortements non consentis ou des politiques de stérilisation forcée.

50. Les membres du Conseil ont salué les résultats du FNUAP en matière de mobilisation des ressources en 2017 et l'ont encouragé à chercher à conclure des partenariats innovants pour lever des fonds supplémentaires, notamment auprès du secteur privé. Ils comptaient que cette augmentation des ressources s'accompagnerait de meilleurs résultats sur le terrain et que les liens entre ressources et résultats seraient établis plus clairement dans le budget. Ils ont exprimé leur inquiétude face à la baisse continue des ressources ordinaires et exhorté le FNUAP à tenir compte de cette tendance négative dans son budget révisé, en particulier au profit des pays les moins avancés. Plusieurs membres ont invité le FNUAP à s'associer avec les pays de programme afin de mieux répartir les charges financières. Les délégations ont souligné qu'il importait que le FNUAP dispose de ressources ordinaires prévisibles et pluriannuelles en quantité suffisante afin qu'il puisse remplir les missions qui lui avaient été confiées au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030. Elles ont demandé si l'allocation de 15 % des ressources aux activités conjointes s'appliquait aux activités du FNUAP sur le terrain et si elle concernait l'appui financier aux services de soutien communs et les contributions aux bilans communs de pays. Elles ont exhorté le FNUAP à affecter les économies découlant du budget révisé aux programmes de pays, les programmes devant être favorisés par rapport au budget institutionnel. Elles ont indiqué que le dialogue structuré sur le financement devait être envisagé dans le contexte plus large de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

51. Les membres du Conseil ont dit qu'ils appuyaient fermement les activités menées par le FNUAP en faveur des jeunes et celles axées sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment au moyen d'une politique de tolérance zéro, y compris dans les contextes humanitaires. Ils ont exhorté le Fonds à continuer de mobiliser des ressources pour financer l'aide humanitaire et pour assurer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, aux droits en matière de procréation et aux services de planification familiale dans les situations de crise. Dans le cadre de leur action humanitaire, le FNUAP et le reste du système des Nations Unies pour le développement devaient mettre l'accent sur la prévention et le renforcement des capacités, en répondant avant tout aux besoins des plus vulnérables. Les membres du Conseil ont salué la priorité accordée à la réduction des risques de catastrophes et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans le plan stratégique pour 2018-2021 et encouragé le FNUAP à poursuivre dans cette voie. Bon nombre de délégations ont fait part de leur soutien en faveur d'une couverture sanitaire universelle et d'un approfondissement des discussions sur les questions démographiques, notamment dans le contexte des sociétés vieillissantes. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait établir des statistiques et des indicateurs plus concrets et quantifiables en ce qui concernait la population, la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation dans les cadres de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP. Elles ont pris acte des travaux que le FNUAP avait menés avec les États Membres en vue de mettre au point un système

plus axé sur les résultats et tenant compte des points forts de chacun, et elles ont souligné l'importance du principe de responsabilité et de la transparence.

52. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a souligné que la dignité humaine était au centre du cycle de vie et de la stratégie du Fonds relative à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation. L'objectif de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement prévu en 2019 était d'évaluer les progrès accomplis et les défis enregistrés jusqu'à présent et non pas de réexaminer le mandat de la Conférence. Par conséquent, le Fonds portait une attention renouvelée à la question du vieillissement et à celle des discriminations fondées sur le sexe dans le cadre de son action en matière de santé procréative, ainsi qu'aux principes du cadre de Sendai, en particulier la protection des femmes et des filles dans les contextes humanitaires. Le FNUAP dirigeait les efforts visant à faire en sorte que les futurs coordonnatrices et coordonnateurs résidents aient les compétences nécessaires en matière de santé sexuelle et procréative et de droits relatifs à la procréation et qu'ils respectent les principes de responsabilisation et de transparence. Le dispositif de gestion du changement avait pour objectif de renforcer le rôle moteur et la capacité du Fonds s'agissant de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de forger une stratégie cohérente et adaptée qui lui permettrait de réagir rapidement aux problèmes, tant sur le plan national que régional. Le FNUAP s'efforçait de faire en sorte que la réforme du système des Nations Unies pour le développement et les autres changements ne nuisent pas à l'exécution des programmes, en donnant la priorité à des prestations diversifiées fournies dans le cadre de ses partenariats, notamment avec le secteur privé. Il accordait une très grande importance aux mécanismes intergouvernementaux et au dialogue mené dans la transparence avec les États Membres et continuerait de rencontrer régulièrement les membres du Conseil dans le cadre de consultations.

53. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a rappelé que le FNUAP partageait 70 % de ses services d'appui avec d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain. Le Fonds était à l'avant-garde dans l'utilisation des services communs, qui constituaient une pierre angulaire de son modèle d'activité et un facteur d'efficacité et d'efficacités. Il avait mis en place son propre projet pilote de mise en commun des services en Afrique australe, en associant les opérations dans plusieurs petits pays pour libérer des ressources pour la programmation. Il coprésidait l'équipe chargée de la refonte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, un élément central de la réforme, centré sur l'amélioration du bilan commun de pays.

54. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a indiqué que l'examen de 2019 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement permettrait d'évaluer les avancées enregistrées depuis 1994, de mettre en évidence les lacunes (et leurs causes) et de réaffirmer les engagements en faveur du Programme d'action. Différentes conférences régionales auraient lieu en amont de cet examen, dont les conclusions seraient reprises dans les rapports régionaux sur le Programme d'action qui seraient publiés à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement de 2019.

55. Le Directeur de la communication et des partenariats stratégiques a souligné que l'objectif du pacte de financement du Fonds était de mobiliser des financements suffisants pour le plan stratégique pour la période 2018-2021 qui soient pleinement en adéquation avec le pacte de financement à l'échelle du système des Nations Unies. Le dialogue structuré sur le financement réunissait le FNUAP et l'ensemble des membres du Conseil, sans exclusion, afin de susciter l'adhésion au programme d'action du Fonds. Le FNUAP n'utiliserait pas les ressources affectées aux

programmes pour couvrir le prélèvement de 1 % destiné à financer le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

56. Le Directeur de la Division des services de gestion a indiqué que le FNUAP et les autres entités du système des Nations Unies pour le développement étudiaient la méthode et le taux de recouvrement des coûts qui seraient les plus efficaces et efficaces pour l'ensemble du système, en établissant des liens avec les frais de gestion, qui variaient en fonction des économies d'échelle. Les organismes s'efforçaient également d'harmoniser cette méthode et ce taux.

VI. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

57. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a présenté le rapport du FNUAP sur les contributions des États Membres et autres donateurs et sur les prévisions de recettes pour 2018 et au-delà (DP/FPA/2018/10, DP/FPA/2018/10/Add.1 et annexes). Il a remercié les délégations de l'Égypte et de la Suède d'avoir accepté de coparrainer le dialogue structuré sur le financement et souligné qu'elles avaient un rôle important à jouer pour mobiliser un groupe plus large de partenaires déterminés à donner effet au pacte de financement du FNUAP et à mettre en place l'architecture de financement.

58. Le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a replacé dans son contexte la proposition du Fonds visant à améliorer le dialogue structuré sur le financement grâce à un pacte de financement, fondé sur l'analyse des conditions de financement en 2017 et sur les prévisions pour 2018. Il a présenté la manière dont le FNUAP réorganisait son architecture de financement autour des trois résultats transformateurs, en insistant fortement sur la nécessité de disposer de ressources ordinaires suffisantes, complétées par des financements thématiques mobilisés au travers de fonds d'affectation spéciale, des financements souples pour les programmes de pays et une utilisation stratégique des fonds communs des Nations Unies.

59. Les membres du Conseil se sont félicités du dialogue structuré sur le financement et de l'étroite collaboration du Fonds avec les États Membres pour renforcer son architecture de financement et réaliser son plan stratégique pour la période 2018-2021. Ils ont accueilli avec satisfaction le pacte de financement proposé dans le cadre des réformes plus vastes de l'Organisation des Nations Unies et ont salué les objectifs et les modalités précisément définis de la collaboration avec les membres du Conseil et les partenaires. Ils ont indiqué que, par ses efforts dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, le FNUAP montrait l'exemple et l'ont encouragé à continuer d'aligner ce dialogue avec le dialogue et le pacte de financement instaurés à l'échelle de l'Organisation. À cet égard, il a été proposé de modifier le nom du pacte de financement du FNUAP de manière à éviter toute confusion avec le pacte de financement global proposé dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

60. Les délégations ont demandé des informations et des analyses montrant dans quelle mesure les propositions émanant du dialogue sur le financement correspondaient aux objectifs du plan stratégique et facilitaient l'exercice par le Conseil de ses fonctions de surveillance et d'orientation. Elles ont souhaité obtenir des précisions sur le type et la qualité des ressources ainsi que des informations détaillées (au niveau des réalisations et des résultats) permettant de déterminer pour quels résultats les ressources ordinaires convenaient le mieux et pour quels autres résultats des ressources autres que les ressources ordinaires, plus souples et non affectées, étaient plus indiquées. Elles ont demandé si certaines réalisations ou certains résultats pourraient tirer parti de discussions individuelles avec les donateurs et ont encouragé le FNUAP à dialoguer avec les États Membres qui contribuaient

faiblement aux ressources ordinaires et avec les acteurs non étatiques afin de mobiliser des ressources plus souples. Elles attendaient du dialogue sur le financement qu'il aide le FNUAP à attirer des financements ordinaires prévisibles et pluriannuels et ont demandé que des efforts de réforme soient entrepris, sous l'égide du Conseil, pour répondre aux besoins des pays de programme et faire en sorte que des fonds supplémentaires puissent être affectés aux programmes de pays.

61. Les délégations ont insisté sur le fait que l'exercice de repositionnement du FNUAP devait être considéré dans le contexte de la réforme globale de l'ONU, sans préjudice de celle-ci. Elles ont souligné l'importance de la coordination avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du pacte de financement global, et ont salué l'imputation par le Fonds à son projet de budget de sa contribution au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment le prélèvement de 1 %. Elles ont accueilli avec satisfaction le concept d'« engagements mutuels », mais ont suggéré de rattacher aux engagements du FNUAP davantage de cibles qui lui soient propres, demandant des précisions sur les enseignements tirés du dialogue sur le financement et la manière dont ils pourraient être appliqués à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement.

62. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a assuré les délégations que le FNUAP collaborait avec les organismes des Nations Unies pour mener à bien le programme global de réforme et était déterminé à poursuivre le dialogue structuré sur le financement dans ce contexte. Il avait mis en place un groupe de travail interne interdivisions pour améliorer la communication des résultats et l'analyse des déficits, afin d'attirer des financements de qualité. Les ressources ordinaires restaient essentielles à la stabilité et au succès, et l'appropriation nationale constituait pour sa part le fondement de la programmation du FNUAP. Ce dernier affecterait à la programmation toutes les ressources additionnelles générées par les modifications des modalités de financement. Une masse critique de ressources ordinaires était nécessaire pour les quatre résultats stratégiques, car chacun d'entre eux reflétait le rôle normatif du Fonds en tant qu'avocat et défenseur de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les ressources supplémentaires autres que les ressources ordinaires servaient à faire face aux aspects non normatifs de ces résultats. L'une des principales raisons de la baisse des ressources ordinaires était la fluctuation des taux de change, tandis que certaines activités se prêtaient mieux à d'autres formes de financement telles que les fonds communs ou d'affectation spéciale. Le FNUAP privilégiaient des approches innovantes du financement en concertation avec les banques internationales et régionales et dans le cadre de financements public-privé ; il visait à mobiliser des fonds dans le seul but d'atteindre les résultats de son plan stratégique, et non de manière indiscriminée. Il partageait avec les États Membres la même détermination à atteindre ces résultats, pour lesquels des ressources ordinaires et d'autres ressources étaient nécessaires afin de remplir le mandat de la Conférence internationale sur la population et le développement et de répondre aux préoccupations des États Membres.

63. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a rappelé que le FNUAP avait mis au point une proposition de financement axée sur l'avenir, en concertation avec les membres du Conseil, et dans un esprit d'engagement réciproque, afin de transformer le dialogue structuré sur le financement en un « pacte de financement » du FNUAP avec les États Membres, aligné sur le pacte de financement à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies et le programme global de réforme. Il a souligné l'engagement du Fonds dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et auprès de l'équipe de transition du Secrétaire général.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/18 sur le dialogue structuré sur le financement du Fonds des Nations Unies pour la population.

VII. Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021

65. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a introduit ce point et la Chef de la Section du budget et de la planification du FNUAP a présenté de façon détaillée le budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2018/8 et DP/FPA/2018/8/Corr.1 et annexes), rappelant dans ce contexte le calendrier de la révision du budget et évoquant la réserve au titre des bureaux et logements hors siège, le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2018/9), le plan intégré d'allocation des ressources et les étapes à venir.

66. Les membres du Conseil ont salué le processus consultatif mis en place avec les États Membres pour la révision du budget intégré 2018-2021. Ils ont souligné que la réforme de l'ONU ne devait pas ralentir l'exécution des activités du FNUAP dans les pays de programme. À cet égard, ils ont demandé des précisions quant aux conséquences que le prélèvement de 1 % pour financer le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pouvait avoir pour le travail du FNUAP sur le terrain et ont espéré que la réduction du budget institutionnel aurait un effet positif sur les activités menées dans les pays. Ils ont demandé des précisions sur la répartition des ressources entre le siège et le terrain.

67. Un groupe de délégations a salué les efforts menés par le FNUAP pour renforcer son efficacité et mener à bien l'examen complet des ressources et attendait avec impatience d'en savoir plus sur les résultats du processus de gestion du changement, en particulier la capacité du Fonds de mener à bien le plan stratégique pour la période 2018-2021 et de renforcer sa fonction normative. Ces délégations ont souligné que les modifications apportées à la structure organisationnelle devaient se fonder sur l'analyse des moyens de parvenir efficacement à la réalisation du plan stratégique. Elles ont demandé au FNUAP d'inclure dans le rapport final des informations sur les besoins, les déficits et les prévisions de financement, y compris l'adéquation des ressources par rapport aux besoins du plan stratégique. Elles ont salué l'analyse menée par le FNUAP sur les implications de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et attendaient de recevoir des informations sur sa mise en œuvre et ses implications financières, y compris sur les effets du doublement de la contribution du FNUAP aux coûts du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elles ont réaffirmé leur soutien au plan stratégique pour la période 2018-2021 et à l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans sa mise en œuvre, et ont exprimé leur satisfaction quant à l'attention continue portée aux pays et la priorité accordée à ceux qui en avaient le plus besoin.

68. Dans sa réponse, la Chef de la Section du budget et de la planification du FNUAP a évoqué les déficits de financement du budget dans une perspective interfonctionnelle afin de mieux établir des liens entre les résultats et les ressources. Si le plan stratégique restait le cadre organisationnel global, le Fonds avait adapté ses priorités d'exécution pour répondre aux besoins des programmes de pays, ce qui avait modifié les liens entre résultats et ressources au niveau local. Le financement du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents serait assuré par : a) un doublement des contributions du FNUAP, b) le prélèvement de 1 % et c) des contributions volontaires. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies gèrerait la manière dont ces fonds seraient utilisés pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La Chef de la Section a précisé que la référence, dans le

rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, aux postes de fonctionnaires au siège et sur le terrain (en lien avec le nombre de postes d'administrateurs internationaux) se limitait au budget institutionnel et ne concernait pas l'ensemble des ressources du FNUAP.

69. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a indiqué que le FNUAP s'était efforcé de donner un aperçu complet de ses ressources afin de vérifier qu'elles étaient en adéquation avec les besoins du plan stratégique pour la période 2018-2021, des objectifs de développement durable et de la réforme de l'ONU. Les débats sur le budget intégré et l'examen complet des ressources avaient également aidé le FNUAP à mieux cibler ses indicateurs et sa théorie du changement, renforçant ainsi le budget. Le processus de gestion du changement était axé sur quatre résultats organisationnels et d'efficacité, en sus de ceux ciblant la culture institutionnelle et l'évolution des attitudes, autant d'éléments qui devaient permettre au FNUAP de mettre davantage l'accent sur les résultats et la valeur ajoutée et de faire preuve de plus d'agilité et d'innovation. Dans cette optique, des modifications devaient être apportées au modèle d'activité pour aligner les processus, le personnel et les structures sur le plan stratégique.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/19 sur le budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2018-2021.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

71. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a présenté ce point et a donné une vue d'ensemble des 14 programmes de pays soumis au Conseil pour approbation ainsi que de cinq programmes de pays prorogés. Tour à tour, les directeurs régionaux du FNUAP concernés ont présenté les programmes de pays pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique australe et de l'Est, et l'Afrique centrale et de l'Ouest. Les pays concernés étaient le Bénin, le Bhoutan, le Burundi, l'Équateur, la Guinée équatoriale, le Lesotho, la Libye, le Malawi, la Namibie, le Nicaragua, les Philippines, le Sénégal, le Soudan du Sud et le Togo. Étaient aussi visées les premières prorogations d'un an des programmes de pays pour les Comores, le Mexique et la République du Congo et les deuxièmes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Libéria et la République démocratique du Congo.

72. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour : le Bénin (DP/FPA/CPD/BEN/9), le Bhoutan (DP/FPA/CPD/BTN/7), le Burundi (DP/FPA/CPD/BDI/8), l'Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/7), la Guinée équatoriale (DP/FPA/CPD/GNQ/7), le Lesotho (DP/FPA/CPD/LSO/7), la Libye (DP/FPA/CPD/LBY/1), le Malawi (DP/FPA/CPD/MWI/8), la Namibie (DP/FPA/CPD/NAM/6), le Nicaragua (DP/FPA/CPD/NIC/9), les Philippines (DP/FPA/CPD/PHL/8), le Sénégal (DP/FPA/CPD/SEN/8), le Soudan du Sud (DP/FPA/CPD/SSD/3) et le Togo (DP/FPA/CPD/TGO/7).

73. Le Conseil d'administration a pris note des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour les Comores, le Mexique et la République du Congo, et a approuvé les deuxièmes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Libéria et la République démocratique du Congo (DP/FPA/2018/11).

Débat consacré à l'UNOPS

IX. Déclaration de la Directrice exécutive

74. Dans son discours, la Directrice exécutive de l'UNOPS a affirmé que le Bureau soutenait la réforme de l'ONU, s'employait à économiser davantage de ressources et à améliorer l'efficacité et contribuait au modèle de financement du nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le taux d'exécution de l'UNOPS avait atteint des records, tandis que ses frais moyens avaient baissé et que son nouveau système de planification des ressources mis en place en 2016 lui avait permis de réduire les coûts liés au système et aux transactions. Son modèle de partage des services lui permettait d'intervenir « partout, à tout moment » de manière économique, comme le soulignaient ses rapports sur la durabilité dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. La majorité des activités de l'UNOPS ne seraient pas affectées par le prélèvement de 1 % pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et l'augmentation des coûts ne serait pas non plus à la charge des partenaires. Il était toutefois essentiel qu'en tant qu'organisme sans bureaux permanents sur le terrain, il continue de faire partie intégrante des équipes de pays des Nations Unies.

75. La Directrice exécutive a souligné que les résultats initiaux confirmaient que 60 % des nouveaux cadres recrutés en 2018 étaient des femmes, tandis qu'une campagne de sensibilisation ciblée avait conduit à un accroissement de 20 % du nombre des candidatures féminines ; en septembre 2018, l'UNOPS avait lancé une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action pour l'intégration des questions de genre. Il travaillait avec plusieurs partenaires nationaux pour adapter la planification et l'exécution des travaux d'infrastructure et les pratiques de gestion aux meilleures pratiques mondiales, ce qui présentait un intérêt non négligeable pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les investissements à impact social restaient l'une des initiatives principales de l'UNOPS : un très gros projet sur l'énergie renouvelable avait récemment été signé au Mexique (une initiative sans précédent, où l'intégralité des fonds propres investis provenaient du bilan comptable du Bureau), d'autres projets de ce type pouvant éventuellement suivre en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

76. Les achats restaient un élément fondamental des activités de l'UNOPS, représentant plus d'un milliard de dollars des États-Unis en 2017, dont plus de la moitié avait bénéficié à des fournisseurs locaux et favorisé la création d'emplois et l'activité économique sur le terrain. L'UNOPS continuerait à développer ses outils d'évaluation, d'inspection et de gestion des fournisseurs, afin de veiller à ce qu'ils respectent les normes les plus strictes en matière d'intégrité. La Directrice exécutive a invité les membres du Conseil à examiner le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour l'année 2017 (DP/OPS/2018/5), où ils trouveraient des informations détaillées sur les tendances à l'échelle du système. Elle a attiré l'attention sur la réponse de l'UNOPS à l'examen par le Corps commun d'inspection de ses modalités de gestion et d'administration (DP/OPS/2018/6), qui soulignait l'intérêt du modèle d'activité de l'UNOPS et sa performance au regard des normes internationales ainsi que son niveau élevé de transparence.

77. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour l'année 2017 et souligné le rôle des achats groupés dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité dans le cadre de la réforme. Ils ont encouragé l'UNOPS à tirer parti des données d'expérience accumulées avec le secteur privé, à veiller à ce que les services

d'achat soient faciles d'utilisation et à faire figurer dans les prochains rapports des informations sur la prise en compte des critères de durabilité dans les achats. Le rôle de l'UNOPS dans les contextes humanitaires ou les situations complexes était important, de même que sa collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la transparence des activités d'achat et de l'adjudication objective et non discriminatoire des contrats.

78. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la réponse de l'UNOPS à l'examen du Corps commun d'inspection et ses efforts de renforcement du cadre déontologique et ont noté que le Comité consultatif pour les questions d'audit avait pour mandat de conseiller le Conseil et d'améliorer la fonction de surveillance. Selon une délégation, le Conseil devrait envisager de lancer un débat sur les réserves opérationnelles, afin d'identifier une éventuelle évolution du profil de risque de l'UNOPS. Les délégations ont salué la détermination de l'UNOPS à mettre en œuvre la réforme de l'ONU, escomptant qu'il contribue à la réalisation des objectifs d'harmonisation des fonctions d'appui aux équipes de pays d'ici à 2022. Elles ont appelé à améliorer la suite donnée par le Conseil aux rapports du Corps commun d'inspection sur chacun des organismes et ont suggéré que le Conseil y consacre un point distinct de son ordre du jour à l'avenir. Elles se sont dites satisfaites de l'approche constructive du Bureau en matière de collaboration avec le secteur privé, en particulier s'agissant de l'investissement annoncé au Mexique, ainsi que des idées évoquées pour améliorer le recours à l'innovation dans le système des Nations Unies pour le développement.

79. Un groupe de membres du Conseil a salué les efforts continus faits par le Bureau pour assurer la durabilité de la gestion des projets, de la mise en place des infrastructures et des achats, son aptitude à contribuer au renforcement des capacités de production, en particulier dans les petits États insulaires en développement, ainsi que sa réaction rapide face aux défis opérationnels. Ils ont encouragé l'UNOPS à continuer de renforcer son expertise de niche dans le domaine de la durabilité et d'élargir ses activités dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. Compte tenu de sa valeur ajoutée, ils ont appelé l'UNOPS à continuer de fournir des services aux partenaires et aux organismes des Nations Unies. Ils se sont félicités des réserves de financement du Bureau, l'ont appelé à investir dans les pays en développement et ont demandé des précisions quant aux priorités d'investissement, soulignant qu'il devait veiller à conserver une excellente santé financière tout en répondant aux besoins des pays de programme et au mandat Unis dans l'action. Ils ont appelé l'UNOPS à faire en sorte que ses activités respectent les priorités nationales et assurent l'appropriation par les pays.

80. Les délégations ont salué l'augmentation des achats auprès des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, qui devrait contribuer à soutenir les économies locales et à établir des systèmes locaux transparents et efficaces. Elles ont demandé plus de données ventilées afin de préciser les possibilités de passation de marchés dans les pays de programme et souhaité que l'accent soit davantage mis sur l'implication des fournisseurs dans l'amélioration de la capacité de fournir des produits durables. Elles ont appelé à effectuer une analyse plus approfondie de l'efficacité des procédures d'achat séparées, à accroître les achats collaboratifs par les organismes des Nations Unies et à mieux répartir les tâches entre l'UNOPS et les organismes des Nations Unies en fonction des avantages comparatifs. L'UNOPS pourrait mieux utiliser son réseau de centres multipays et renforcer son rôle dans les centres de services et les bureaux d'appui communs à l'ensemble du système. Des délégations ont demandé si l'UNOPS s'acquitterait du prélèvement de 1 % destiné à financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour les services qu'il fournissait aux organismes des Nations Unies.

81. En réponse, la Directrice exécutive a souligné que le principal rôle de l'UNOPS dans le cadre de la réforme était d'offrir des solutions efficaces et économiques à tous les partenaires et bénéficiaires. Compte tenu de la place centrale des achats dans la réforme, il était nécessaire de réviser la manière dont le système des Nations Unies s'approvisionnait. Les rapports de l'UNOPS sur les achats effectués au nom du système privilégiaient la transparence, afin de mettre en évidence les lacunes et les défis en matière de durabilité. L'UNOPS était déterminé à répartir les tâches de manière efficiente et efficace avec les autres organismes des Nations Unies, en tirant parti des avantages comparatifs, tout en collaborant étroitement avec le secteur privé. Comme mentionné dans le rapport du Corps commun d'inspection, la gestion des risques était fondamentale et l'UNOPS présenterait un rapport au Conseil sur toutes les recommandations du Corps commun d'inspection et du Comité consultatif pour les questions d'audit.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/20 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré aux questions communes

X. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

83. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD ont présenté ensemble le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2018/27-DP/FPA/2018/12).

84. Un groupe de délégations a salué les contributions majeures apportées par le PNUD et le FNUAP à l'ONUSIDA ainsi que les progrès enregistrés dans la réalisation de la cible des objectifs de développement durable visant à mettre fin d'ici à 2030 à l'épidémie de sida qui constituait une menace pour la santé publique. Elles ont noté, toutefois, que ces progrès étaient inégaux et particulièrement insuffisants en matière de prévention du VIH, qui représentait un aspect fondamental de la réalisation de la cible à l'horizon 2030. Elles ont accueilli avec satisfaction l'accent mis dans le rapport sur les adolescentes et les jeunes femmes et souligné la nécessité d'élargir l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à l'éducation et aux droits en matière de procréation et de s'attaquer aux facteurs plus généraux contribuant aux infections, notamment la violence à l'égard des femmes et des filles et les inégalités entre les sexes. Elles ont encouragé le FNUAP à jouer un rôle moteur dans la prise en compte du VIH dans les services de santé sexuelle et procréative partout dans le monde, y compris pour atteindre les adolescentes, encourager une distribution plus large des préservatifs et promouvoir la double protection. Elles ont accueilli avec satisfaction le nouveau modèle de répartition des ressources et le cadre unifié de résultats et de responsabilisation lors de la réunion du Conseil de coordination de juin 2018, mais ont demandé des précisions quant à la manière dont les cosponsors utilisaient les fonds et dont ils pourraient mieux présenter les progrès accomplis au regard des cibles (en particulier dans les pays de mise en œuvre accélérée), y compris en renforçant la communication sur les résultats et la responsabilisation lors des prochaines réunions du Conseil de coordination. Saluant ses interventions dans les situations d'urgence humanitaire, elles ont encouragé le FNUAP à continuer, dans ces situations, de fournir des services de santé sexuelle et procréative et d'assurer les droits en matière de procréation. Elles ont totalement souscrit à la conclusion de la

quarante et unième réunion du Conseil de coordination selon laquelle des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour lutter contre la discrimination et la stigmatisation. Elles se sont félicitées de l'accent mis sur une meilleure intégration des efforts de lutte contre le VIH et la tuberculose.

85. Un autre groupe de délégations a salué le nouveau modèle de fonctionnement d'ONUSIDA, en particulier l'accent mis sur le travail commun sur le terrain et le renforcement de la gouvernance, ainsi que sa nouvelle répartition des tâches, qui correspondait aux objectifs de développement durable et à la Déclaration politique de 2016 sur le VIH/sida, à savoir accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Elles ont exprimé leur inquiétude quant au faible rythme de réduction des nouvelles infections, en particulier parmi les adolescents et les populations touchées, et ont souligné l'importance d'une éducation sexuelle complète, de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation, d'efforts spécifiques pour atteindre les populations touchées, du ciblage global des femmes et des filles et de la mobilisation des hommes et des garçons. Elles ont insisté sur l'importance du respect des droits fondamentaux dans les efforts de prévention et exhorté le PNUD et le FNUAP à continuer d'intégrer une perspective fondée sur les droits humains dans leur lutte contre le VIH. Les deux groupes ont pris note de la mise en place par le Conseil de coordination d'un groupe d'experts indépendants chargé d'examiner l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel au sein du secrétariat d'ONUSIDA, et ont souhaité que cet examen s'applique au système des Nations Unies dans son ensemble.

86. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de New York d'ONUSIDA a remercié le PNUD et le FNUAP pour leurs contributions, dans la lutte contre le VIH/sida, à la recherche de réponses aux questions de développement complexes et délicates et aux questions intéressant les droits fondamentaux, l'égalité des sexes et les populations touchées. Les progrès sont cependant inégaux, fragiles et réversibles en fonction des régions, des pays et des populations. D'après les derniers chiffres disponibles, la prévention du sida est en crise, avec des taux d'infection qui ne reculent pas et des services de prévention insuffisants. Le PNUD et le FNUAP ont un rôle crucial à jouer dans le déploiement à grande échelle des services auprès des populations touchées. Le Directeur du Bureau s'est dit satisfait de l'engagement collectif des cosponsors pour la mise en œuvre du nouveau modèle de fonctionnement d'ONUSIDA et a souligné la nécessité de se concentrer sur la planification conjointe et intégrée et l'action au niveau national. Il a souligné que le niveau de financement, inférieur à ce qui était visé, risquait de mettre en péril les accomplissements et il a appelé tous les partenaires, y compris les membres du Conseil, à accroître leurs contributions aux activités de lutte contre le sida du PNUD et du FNUAP.

87. Le Directeur du Bureau de l'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a réitéré l'engagement du PNUD à travailler avec d'autres membres de l'Alliance mondiale de prévention du VIH pour assurer la montée en puissance des efforts collectifs axés sur la prévention et sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Conformément à son plan stratégique, le PNUD s'investissait dans la lutte contre le VIH, comme en témoignaient ses partenariats multisectoriels pour le développement durable, qui synthétisaient pouvoir et engagement pour amplifier l'impact des financements alloués à la lutte contre la pandémie.

88. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a souligné que la prévention était l'approche la plus efficace et économique pour lutter contre le VIH, notant que le FNUAP était pleinement déterminé à fournir une assistance technique aux pays de programme, y compris en matière de suivi et de communication des informations. Le FNUAP avait intégré le sida dans ses travaux relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation, en particulier pour répondre

aux besoins de planification familiale non satisfaits et pour atteindre les femmes et les filles. Outre ses politiques en matière d'achats, il s'efforçait d'améliorer sa chaîne d'approvisionnement dans les pays, en collaboration avec les gouvernements et la société civile. Il collaborait étroitement avec le secteur privé, en particulier concernant l'accès aux préservatifs, afin d'accélérer la prévention du VIH.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

Rapport commun sur le recouvrement des coûts

90. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD ont présenté le rapport commun sur le recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2018/1) et informé le Conseil des propositions factuelles du PNUD et du FNUAP visant à harmoniser la politique de recouvrement des coûts.

91. Un groupe de membres du Conseil a salué les efforts faits par les organismes pour harmoniser leurs politiques de recouvrement des coûts, reconnaissant qu'ils faisaient œuvre de pionnier au sein du système des Nations Unies pour le développement. Ils ont souligné que le recouvrement intégral des coûts restait le principe directeur régissant le financement des dépenses autres que celles liées aux programmes. Après avoir envisagé différentes options et mandats organisationnels, structures et modèles d'activité, ils ont conclu que le cadre actuel harmonisé de recouvrement des coûts était celui qui était le plus adapté pour garantir les principes généraux de fonctionnement des organismes des Nations Unies participants et réduire les risques pour leur structure financière. Ils ont proposé aux organismes d'adopter des mesures concrètes pour : a) harmoniser davantage les catégories existantes de classification des coûts et établir un cadre normalisé plus clair et plus transparent ; b) éliminer les échappatoires, réduire le nombre de dérogations accordées et veiller à appliquer des critères transparents et normalisés pour l'octroi des dérogations ; et c) préserver les taux actuels de recouvrement et examiner la gamme entière des taux différenciés afin d'encourager la définition de modalités de financement favorables et de dissuader le recours aux modalités les moins favorables.

92. Une délégation a indiqué qu'il lui semblait prématuré de modifier la politique de recouvrement des coûts et a appelé les organismes à effectuer d'autres analyses conjointes de la classification des coûts, compte tenu des récents changements intervenus dans les modèles d'activité des organismes. Elle a souligné que les bénéficiaires et les donateurs devaient respecter le principe de recouvrement intégral des coûts, validé par le Conseil, en temps opportun compte tenu du prélèvement de 1 % destiné à financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

93. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné l'importance du recouvrement des coûts pour le PNUD et affirmé que celui-ci poursuivrait son travail avec les autres organismes pour harmoniser les catégories et classifications des coûts, notant que chacun avait son propre modèle d'activité. Le PNUD appliquait une politique stricte en matière d'octroi de dérogations, y compris pour les représentants des États Membres au niveau national ; la Directrice du Bureau a appelé les délégations à veiller à ce que leurs missions de pays, qui utilisaient les fonds de la coopération au développement, aient connaissance des instructions données au PNUD par le Conseil de n'accorder « aucune dérogation ».

94. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a elle aussi souligné que le FNUAP était tout aussi strict dans l'octroi de dérogations, qui étaient peu nombreuses, et s'est faite l'écho de l'appel lancé aux États Membres d'informer leurs missions de pays des instructions du Conseil de n'accorder « aucune dérogation ». Le FNUAP continuerait à présenter des rapports sur le recouvrement des coûts en toute transparence.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/21 sur le rapport commun sur le recouvrement des coûts.

Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés

96. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD, le Chef du Service des achats du FNUAP et la Directrice mondiale du Groupe des achats de l'UNOPS ont présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2018/1) ainsi que les principales observations et conclusions concernant leurs activités d'achat en 2017. Ils ont également décrit en détail les initiatives en cours en 2018 dans le cadre des efforts lancés en 2011 pour mettre en évidence les pratiques d'achats groupés des organismes et favoriser une plus grande efficacité des procédures, une plus grande fiabilité des pratiques d'achat et une baisse des coûts.

97. Cette présentation n'a été suivie d'aucune observation des membres du Conseil d'administration.

98. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés.

XII. Méthodes de travail du Conseil d'administration

99. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a souligné les efforts communs faits par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que par les Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes pour améliorer leurs méthodes de travail en réponse aux demandes des États Membres au cours des années précédentes. Il a notamment attiré l'attention sur la « convergence de vues » à laquelle étaient parvenus les États Membres lors de la réunion commune tenue le 1^{er} juin 2018 par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et les Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes dans cinq domaines : le travail du Bureau, les sessions, la participation, les visites sur le terrain, et les réunions communes des Conseils d'administration.

100. Cette intervention n'a été suivie d'aucune observation des membres du Conseil d'administration.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/22 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.

XIII. Visites sur le terrain

102. La rapporteuse a présenté le rapport de la visite conjointe en Ouganda de membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que des Conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1), qui s'est

déroulée du 30 avril au 4 mai 2018. Cette présentation a été suivie d'un court métrage sur la visite.

103. Le rapporteur a présenté le rapport de la visite conjointe en Haïti de membres du Conseil d'administration (DP/FPA/OPS/2018/CRP.1), qui s'est déroulée du 25 au 29 juin 2018. Cette présentation a été suivie d'un court métrage sur la visite.

104. Au cours des deux exposés, les rapporteurs ont présenté les points saillants des deux visites et les enseignements qui en ont été tirés, et ont souligné l'importance des visites dans les pays pour permettre aux membres du Conseil de mieux comprendre le travail accompli sur le terrain par les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ce qui constituait un aspect fondamental de la fonction de contrôle du Conseil.

105. Ces présentations n'ont été suivies d'aucune intervention des membres du Conseil d'administration.

106. Le Conseil d'administration a également pris note du rapport sur la visite effectuée conjointement en Ouganda par des membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que des Conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1).

107. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite effectuée en Haïti par des membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/FPA/OPS/2018/CRP.1).

XIV. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

108. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes a rappelé que le Conseil du personnel entretenait de bonnes relations de travail et de collaboration avec la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. De même, il a souligné que le Conseil collaborait de près avec le Secrétaire général dans l'action qu'il menait pour dynamiser la réforme de l'ONU. Il a rappelé que le Conseil avait de longue date demandé que des consultations régulières du personnel soient organisées en tant que partie intégrante du processus décisionnel des organismes. Il a souligné l'importance fondamentale du personnel des Nations Unies, qu'il soit recruté au niveau international ou local, dans l'appui offert aux pays pour la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030, et a plaidé en faveur d'une meilleure synergie entre les intérêts des différents organismes des Nations Unies et de leur personnel. Les changements structurels menés depuis 2008 avaient une grande incidence sur le personnel. Le Président du Conseil a salué la politique d'ouverture du Bureau exécutif de l'Administrateur du PNUD à l'égard du Conseil et souligné la nécessité d'une réforme des ressources humaines pour conserver les talents, notamment de nouvelles modalités contractuelles offrant des perspectives d'avancement fondées sur le mérite, un outil efficace d'évaluation de la performance du personnel et une culture managériale plus solide. Il a rappelé que, dans sa résolution 63/250 du 24 décembre 2008 sur la gestion des ressources humaines, l'Assemblée générale avait appelé à des modalités contractuelles et à une harmonisation des conditions de service afin d'offrir une plus grande stabilité et prévisibilité aux membres du personnel en fonction de trois types d'engagements (temporaire, à durée déterminée et à durée indéterminée). Il a appelé à la pleine mise en œuvre de cette résolution et à une intensification des efforts afin de garantir une culture de responsabilisation au sein des organismes.

109. Dans sa réponse au Président du Conseil du personnel, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a félicité ce dernier pour sa longue carrière au sein du PNUD et du Conseil et souligné les bonnes relations de travail que le PNUD entretenait avec le Conseil ainsi que les mesures prises par chacun pour répondre aux préoccupations du personnel. Elle a souligné combien l'Administrateur du PNUD s'était investi pour apporter des solutions aux questions de personnel depuis sa prise de fonctions en 2017 et pour atténuer l'impact de la réforme de l'ONU sur le personnel. Le PNUD était en train de renouveler sa fonction de gestion des ressources humaines, avec la nomination d'un nouveau directeur du bureau des ressources humaines, témoignant ainsi de son intention de moderniser et de professionnaliser la gestion des ressources humaines et des talents, en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et la diversité. Le PNUD et les autres organismes étaient en pleine restructuration et restaient ouverts aux suggestions relatives aux moyens de mieux développer une culture fondée sur la compétence et de mieux gérer les talents à l'avenir.

110. Le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS a remercié le Président pour son dévouement et le Conseil pour son engagement en faveur des fonctionnaires et de l'ensemble du personnel. Il a souligné que le Conseil avait été associé à toutes les discussions concernant la gestion du changement, la stratégie en faveur de la parité femmes-hommes et la gestion des doléances ainsi qu'à la réintroduction d'un contrat de fonctionnaire pour le personnel affecté sur le terrain. Malgré certaines divergences, l'UNOPS et le Conseil entretenaient de solides relations de travail.

111. Le Directeur adjoint de la Division des ressources humaines du FNUAP a lui aussi remercié le Président pour son travail et son dévouement, et souligné les bonnes relations de travail entre le Conseil et le FNUAP. Il s'est fait l'écho de l'affirmation du Président concernant le rôle central du personnel dans la réalisation du mandat du Fonds, tout en notant que des recadrages étaient parfois nécessaires. Le FNUAP offrait à son personnel des possibilités d'avancement, de promotion et de leadership, s'efforçait de conserver ses talents et apportait un soutien en cas de rupture du contrat de travail.

112. Ces interventions n'ont été suivies d'aucune intervention des membres du Conseil d'administration.

113. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

Annexe I**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2018****Table des matières**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2018 (22-26 janvier 2018)		
2018/1	Plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2018-2021	84
2018/2	Plan d'évaluation budgétisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice quadriennal 2018-2021	84
2018/3	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016	85
2018/4	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2018	87
Session annuelle de 2018 (4-8 juin 2018)		
2018/5	Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les résultats de 2017 et les progrès accomplis dans l'application du plan stratégique pour la période 2018-2021	89
2018/6	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	91
2018/7	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2017	92
2018/8	Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur	93
2018/9	Projet de budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2018-2021	93
2018/10	Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population . . .	94
2018/11	Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population	96
2018/12	Rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	97
2018/13	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit et les investigations internes et réponses de l'administration	98
2018/14	Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	100
2018/15	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2018	101

**Deuxième session ordinaire de 2018
(4-7 septembre 2018)**

2018/16	Dialogue structuré sur le financement du Programme des Nations Unies pour le développement.	104
2018/17	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	106
2018/18	Dialogue structuré sur le financement du Fonds des Nations Unies pour la population	107
2018/19	Budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2018-2021	109
2018/20	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	110
2018/21	Rapport commun sur le recouvrement des coûts.	111
2018/22	Méthodes de travail du Conseil d'administration	112
2018/23	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2018.	114

2018/1

Plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la période 2018-2021 (DP/2018/4) ;

2. *Réaffirme* l'importance de l'évaluation comme outil essentiel aux fins de l'apprentissage et de la responsabilisation et prie instamment le PNUD de veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées à l'évaluation, en application de la politique approuvée dans la décision 2016/17 portant approbation de la politique d'évaluation du PNUD, et conformément aux attentes énoncées dans le plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2017/39) ;

3. *Prend note* de la décision prise par le Bureau indépendant d'évaluation de modifier ses procédures d'évaluation de la programmation par pays du PNUD, afin d'assurer une plus large couverture des évaluations de programme de pays avant que le nouveau descriptif de programme ne soit présenté au Conseil d'administration, conformément à la décision 2015/8 ;

4. *Prend note* de l'examen mené par le Bureau indépendant d'évaluation concernant l'appréciation de la qualité des évaluations décentralisées effectuées en 2016 et encourage le PNUD à continuer d'améliorer la qualité des évaluations décentralisées ;

5. *Prend acte* des activités d'évaluation générales et thématiques que le Bureau indépendant d'évaluation a proposé de mener au cours de cette période de quatre ans et les juge pertinentes au regard des objectifs et des programmes du PNUD dans le cadre du nouveau plan stratégique ;

6. *Demande* au PNUD et au Bureau indépendant d'évaluation de chercher des possibilités de procéder, avec d'autres entités des Nations Unies, à des évaluations communes des programmes conjoints ainsi que du chapitre commun du plan stratégique ;

7. *Attend avec intérêt* que le Bureau indépendant d'évaluation l'informe de toute incidence que la fonction d'évaluation du système des Nations Unies pour le développement pourrait avoir sur le PNUD, y compris dans le cadre du rapport annuel sur l'évaluation ;

8. *Décide* d'approuver le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour la période 2018-2021.

26 janvier 2018

2018/2

Plan d'évaluation budgétisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice quadriennal 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la pertinence et l'utilité du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021 (DP/FPA/2018/1) ;

2. *Prend note* du caractère transparent et participatif du processus mené pour élaborer le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021 ;

3. *Affirme* l'importance de l'évaluation comme outil essentiel aux fins de l'apprentissage et de la responsabilisation, et prie instamment le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées à l'évaluation, conformément au plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021 et à la politique approuvée dans la décision 2013/21 portant approbation de la politique d'évaluation du FNUAP ;

4. *Engage* l'administration du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation pour qu'il poursuive ses efforts d'amélioration du taux d'exécution et de la portée des évaluations décentralisées et à utiliser les évaluations comme des outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances afin d'améliorer les programmes futurs ;

5. *Demande* au FNUAP et au Bureau de l'évaluation de chercher des possibilités de procéder, avec d'autres entités des Nations Unies, à des évaluations communes des programmes conjoints ainsi que du chapitre commun du plan stratégique ;

6. *Attend avec intérêt* que le Bureau de l'évaluation l'informe de toute incidence que la fonction d'évaluation du système des Nations Unies pour le développement pourrait avoir sur le FNUAP, y compris dans le cadre du rapport annuel sur l'évaluation ;

7. *Approuve* le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021.

26 janvier 2018

2018/3

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) :

1. *Prend note* du rapport (DP/2018/7) sur les mesures prises par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que des autres mesures envisagées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2016 ;

3. *Note également* les progrès accomplis par le PNUD et le FENU dans la mise en œuvre des sept principales priorités d'audit pour 2016-2017 ;

4. *Encourage* le PNUD à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations d'audit non encore suivies et, en particulier, à redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations récurrentes ;

5. *Se félicite* des efforts constants fournis par le PNUD pour améliorer la qualité de la conception, de la gestion et du contrôle des programmes, et prie le PNUD de prendre des mesures pour renforcer la mise en œuvre des pratiques de gestion des risques à tous les niveaux ;

6. *Encourage* le PNUD à poursuivre ses efforts visant à améliorer le contrôle et la gestion des partenaires d'exécution, en veillant à ce que les politiques et les exigences en matière d'assurances soient dûment respectées dans l'ensemble de l'organisation et que la conformité soit surveillée ;

7. *Engage également* le PNUD à poursuivre ses efforts pour prévenir et mettre en évidence les irrégularités en matière d'achats et autres pratiques frauduleuses et renforcer les mesures prises en vue de recouvrer les fonds, et souligne la nécessité de protéger les lanceurs d'alerte et de garantir que les méthodes de protection soient solides et connues de tous ;

8. *Note* la pertinence des points à améliorer recensés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes s'agissant des priorités pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 ainsi que l'élaboration du plan de travail pour discussion avec le Conseil à cet égard ;

9. *Demande* au PNUD de tenir compte, dans son prochain examen de sa politique en matière de fraude et autres pratiques de corruption, des observations du Comité des commissaires aux comptes et de ses recommandations selon lesquelles il doit étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à ces fraudes, repérer les éventuelles failles et mettre au point une stratégie globale de lutte contre la fraude afin d'atténuer les risques de fraude et de réduire les pertes qui en découlent ;

10. *Appuie* l'action que mènent le PNUD et le FENU pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) :

11. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2018/2) sur les mesures prises par le FNUAP, ainsi que des autres mesures qu'il envisage, pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

12. *Note* l'opinion formulée par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport d'audit, selon laquelle les états financiers du FNUAP donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année se terminant à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public ;

13. *Note également* les progrès accomplis par le FNUAP dans l'application des recommandations de l'année précédente et appuie les mesures prises par la direction aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

14. *Encourage* le FNUAP à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations d'audit non encore suivies et, en particulier, à redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations récurrentes ;

15. *Encourage également* le FNUAP à poursuivre ses efforts visant à améliorer le contrôle et la gestion des partenaires d'exécution, en veillant à ce que les politiques et les exigences en matière d'assurances soient dûment respectées dans l'ensemble de l'organisation et que la conformité soit surveillée ;

16. *Encourage en outre* le FNUAP à continuer d'améliorer son traitement des achats, de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des stocks conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes ;

En ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) :

17. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2018/1) sur les progrès accomplis dans l'application des diverses recommandations formulées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des efforts en cours pour assurer l'application effective des recommandations restantes ;

18. *A conscience que*, dans la mesure où les recommandations ont été adressées à l'UNOPS vers la fin de juillet 2017 et où nombre d'entre elles exigent une intervention sur le long terme, le Bureau devra poursuivre son action au-delà de l'année financière 2017 pour pouvoir les mettre effectivement en œuvre.

26 janvier 2018

2018/4

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2018

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2018, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2018 le bureau suivant :

Président :	M. Jagdish D. Koonjul (Maurice)
Vice-Président :	M. Chull-joo Park (République de Corée)
Vice-Président :	M ^{me} Besiana Kadare (Albanie)
Vice-Président :	M. Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda)
Vice-Président :	M. Dominique Favre (Suisse)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2018 (DP/2018/L.1) ;

Approuvé les rapports de sa deuxième session ordinaire de 2017 (DP/2018/1) et de sa session extraordinaire de 2017 (DP/2018/2) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2018 (DP/2018/CRP.1) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2018 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2018 :

Session annuelle :	4-8 juin 2018
Deuxième session ordinaire :	4-7 septembre 2018.

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Point 2

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programmes régionaux pour la période 2018-2021 pour l'Afrique (DP/RPD/RBA/3), l'Asie et le Pacifique (DP/RPD/RAP/3), les États arabes (DP/RPD/RAS/4), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/4) et l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RPD/RLA/3 et DP/RPD/RLA/3/Corr.1) ;

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Burkina Faso (DP/DCP/BFA/3 et DP/DCP/BFA/3/Corr.1) ; Cabo Verde (programme commun de pays, DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1) ; Gabon (DP/DCP/GAB/3) ; Ghana (DP/DCP/GHA/3) ; Mauritanie (DP/DCP/MRT/3) ;

Asie et Pacifique : Myanmar (DP/DCP/MMR/2) ; Pakistan (DP/DCP/PAK/2) ;

États arabes : Djibouti (DP/DCP/DJI/3) ; Égypte (DP/DCP/EGY/3) ; Jordanie (DP/DCP/JOR/3) ; Somalie (DP/DCP/SOM/3) ;

Point 3

Évaluation

Adopté la décision 2018/1 relative au plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Point 4

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Pris note du cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 (DP/2018/5) ;

Point 5

Volontaires des Nations Unies

Pris note du cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021 (DP/2018/6) ;

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

République centrafricaine (DP/FPA/CPD/CAF/8) ; Djibouti (DP/FPA/CPD/DJI/5) ; Égypte (DP/FPA/CPD/EGY/10) ; Ghana (DP/FPA/CPD/GHA/7) ; Jordanie (DP/FPA/CPD/JOR/9) ; Mauritanie (DP/FPA/CPD/MRT/8) ;

Approuvé le programme commun de pays pour Cabo Verde (DP/FPA/OPS-CEF/CCPD/2018/CPV/1) ;

Point 7

Évaluation

Adopté la décision 2018/2 relative au plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice quadriennal 2018-2021 ;

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Entendu la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS ;

Débat consacré aux questions communes

Point 9

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2018/3 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports suivants : PNUD et FENU : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 (DP/2018/7) ; FNUAP : Suite du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 : état de mise en œuvre des recommandations (DP/FPA/2018/2) ; UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 (DP/OPS/2018/1) ;

Point 10

Questions diverses

Également tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

Réunion d'information commune du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le recouvrement des coûts ;

PNUD

Réunion d'information du PNUD sur le recouvrement des coûts ;

FNUAP

Séance d'information informelle du FNUAP sur la gestion du changement.

26 janvier 2018

2018/5

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les résultats de 2017 et les progrès accomplis dans l'application du plan stratégique pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des réalisations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2017, de sa performance globale sur la période 2014-2017 et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2018/10) ;

2. *Invite instamment* le PNUD à mettre à profit les enseignements tirés du plan stratégique pour la période 2014-2017 dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 afin d'atteindre les échéances et les cibles annuels définis dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour tous les produits touchant au développement et à l'efficacité institutionnelle ;

3. *Prend note et se félicite* de l'action menée pour définir le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique pour la période 2018-2021 et prie le PNUD de continuer d'affiner et d'améliorer ce cadre pendant la mise en œuvre du plan stratégique ;

4. *Salue* les efforts menés par les différents fonds et programmes des Nations Unies pour promouvoir le chapitre commun et prie le PNUD de poursuivre avec eux ses consultations sur le format harmonisé des rapports établis sur les mesures prises pour donner suite à ce chapitre ;

5. *Se félicite* que le chapitre commun ait été mentionné dans le rapport annuel et demande au PNUD de rendre compte de l'état d'avancement de sa mise en œuvre, pour la première fois dans le rapport annuel pour 2019, et de présenter les constatations à la réunion conjointe des conseils d'administration et à la session annuelle ;

6. *Prend note et se félicite* de la collaboration stratégique du PNUD avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et de la contribution financière du Programme au budget de ces entités et prie l'Administrateur du PNUD de veiller, si des informations supplémentaires se révèlent nécessaires, à présenter une mise à jour des résultats que ces contributions ont permis d'obtenir dans une annexe au rapport annuel, à garantir que le Bureau de l'audit et des investigations et le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD intègrent le FENU, le VNU et le Bureau pour la coopération Sud-Sud dans leur plan de travail et à tenir le Conseil informé des progrès faits, au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2018, de manière à ce que ces informations servent de base aux débats ;

7. *Exprime sa gratitude* au PNUD pour son attachement et son soutien sans faille et de longue date au système des coordonnateurs résidents et ses services d'appui administratif aux équipes de pays des Nations Unies, et souligne l'importance que revêtent pour les pays ses dispositifs d'appui et l'aide qu'il leur apporte dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

8. *Prie* le PNUD de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin d'appuyer la pleine application des résolutions 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et 72/279 du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, y compris sa contribution à une transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

9. *Prie également* le PNUD, en tant qu'entité du système des Nations Unies pour le développement, de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et les États Membres afin d'appuyer l'élaboration d'un plan bien conçu de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents, prévoyant notamment les modalités de financement, aux fins de présentation à l'Assemblée générale ;

10. *Prie en outre* le PNUD d'établir une analyse préliminaire des incidences, notamment financières, qu'aura la résolution 72/279 pour le Programme et de la lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2018 ;

11. *Prie* le PNUD, en application des dispositions de la résolution 72/279, de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents, conformément au prochain plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents, qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

12. *Constata avec satisfaction* les échanges qui ont été engagés avec lui à propos de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 et demande au PNUD de poursuivre ces échanges et de continuer d'actualiser son plan de travail pour la coopération en raison de l'application de la résolution 72/279 ;

13. *Rappelle* sa décision 2017/20 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD dans laquelle il a demandé à celui-ci de lui soumettre, à sa deuxième session

ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière d'améliorer le fonctionnement de ces dialogues ;

14. *Engage* le PNUD à multiplier les interactions avec les États Membres en commençant sans tarder les préparatifs des dialogues structurés sur le financement et en fournissant au Conseil un aperçu détaillé des ressources liées aux produits du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021 ainsi qu'un aperçu des déficits de financement relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

15. *Note* que, contrairement aux années précédentes, le PNUD n'a pas établi de rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes en 2017, attend avec intérêt la présentation consacrée à cette Stratégie à la deuxième session ordinaire de 2018 et compte que, par la suite, un rapport sur les progrès de la Stratégie sera de nouveau présenté à chacune de ses sessions annuelles ;

16. *Se félicite* de la détermination de l'Administrateur à appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats respectifs des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin d'apporter une réponse commune aux conclusions sur les méthodes de travail issues de la réunion conjointe de 2018 des conseils d'administration, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, afin de permettre la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session.

8 juin 2018

2018/6

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et de son additif (DP/2018/12 et DP/2018/12/Add.1) et prie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de prendre en compte les questions soulevées dans le rapport ;

2. *Rappelle* sa décision 2018/1 dans laquelle il a approuvé le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation et engage ce dernier, en s'appuyant sur les travaux déjà menés et en agissant de concert avec l'Administrateur et les responsables des entités associées – le Fonds d'équipement des Nations Unies, le programme des Volontaires des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud – à veiller à ce que chaque entité ait un cadre d'évaluation et de suivi adéquat, qui s'inspire des meilleures pratiques du PNUD, notamment ses pratiques fiduciaires et ses pratiques en matière de transparence et de diligence raisonnable, et à le tenir informé de ses travaux à la deuxième session ordinaire de 2018 ;

3. *Rappelle également* sa décision 2018/1 et note qu'il importe de procéder à des évaluations conjointes avec d'autres entités, notamment à une évaluation conjointe du chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes, et demande au Bureau indépendant d'évaluation et au PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la planification de cette évaluation conjointe, dans le cadre de la contribution qu'il apporte, à l'échelle du système, à un renforcement de la collaboration sur les évaluations conjointes des activités et à l'efficacité des mesures d'évaluation indépendantes ;

4. *Note avec préoccupation*, en rappelant sa décision 2017/12, la qualité des évaluations décentralisées et engage le PNUD à collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation pour poursuivre son effort d'amélioration de la qualité, de la planification stratégique et de la hiérarchisation des évaluations décentralisées ainsi que pour accroître le taux de mise en œuvre des mesures prises par la direction pour donner suite aux constatations et le nombre de rapports présentés à ce sujet ;

5. *Demande* au PNUD de poursuivre son action pour appliquer les recommandations en suspens, notamment celles relatives à l'efficacité institutionnelle, de veiller à ce qu'elles soient appliquées en tenant compte des risques et selon une approche axée sur les résultats et de faire en sorte que les évaluations servent de base factuelle à l'apprentissage et au perfectionnement.

8 juin 2018

2018/7

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats cumulés et annuels obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2018/13) ;

2. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'application du nouveau cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 (DP/2018/5) ;

3. *Félicite* le FENU des efforts qu'il mène pour suivre ses contributions à la mise en place d'écosystèmes et au développement de marchés, pour rendre compte aux États Membres des enseignements qui en sont tirés et, par l'intermédiaire de son réseau de pairs, pour servir de base aux travaux réalisés par d'autres ;

4. *Se félicite* du positionnement du FENU en tant que promoteur de solutions de financement locales novatrices et limitant les risques dans les zones difficiles d'accès et les zones d'exclusion et réaffirme combien il importe de promouvoir des solutions de financement novatrices pour atteindre les objectifs de développement durable ;

5. *Se félicite également* de l'action que mène le FENU pour concevoir et expérimenter des solutions de financement dans les zones les plus inaccessibles, notamment en optimisant sa panoplie financière et en créant de nouveaux partenariats entre les secteurs public et privé ;

6. *Note* les scénarios de financement du nouveau cadre stratégique, les restrictions qu'impose l'insuffisance de ressources ordinaires et l'impact que cela a sur le nombre de pays les moins avancés desservis, sur la solidité de la présence du FENU dans les pays, sur sa capacité de favoriser l'innovation et sur sa souplesse en matière de dépenses d'équipement ;

7. *Souscrit* aux objectifs de financement du FENU, y compris 25 millions de dollars par an de ressources ordinaires, et, à cet égard, demande aux États Membres en mesure de le faire d'assumer une part plus équitable du financement afin d'aider le FENU à atteindre cet objectif.

8 juin 2018

2018/8**Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal de l'Administrateur rendant compte des résultats obtenus par le programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2018/14) ;
2. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies en ligne mobilisés par le programme pour leur excellente contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant l'exercice biennal 2016-2017 ;
3. *Félicite* le programme pour les résultats obtenus au titre de son cadre stratégique pour la période 2014-2017, notamment au cours de l'exercice biennal 2016-2017 ;
4. *Accueille avec satisfaction* le nouveau cadre stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2018/6), établi à partir des orientations stratégiques de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale datée du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ainsi que des conclusions et recommandations issues de l'évaluation indépendante du cadre stratégique précédent, en prenant note de la version finale de la matrice de résultats ;
5. *Salue* la réforme structurelle du programme conduite en 2017-2018 ainsi que la décentralisation de ses capacités et la délégation de pouvoirs du Siège aux niveaux régional et national, qui lui permettent d'être mieux à même de mettre en œuvre son nouveau cadre stratégique ;
6. *Note*, en rappelant le paragraphe 8 de sa décision 2017/31, l'importance des ressources ordinaires que le Programme des Nations Unies pour le développement fournit au programme aux fins de l'exécution de son cadre stratégique ;
7. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du cadre stratégique du programme pour la période 2018-2021, en demandant à tous les partenaires de développement en mesure de le faire de verser des contributions à ce Fonds ;
8. *Prie* le programme de lui rendre compte chaque année de l'exécution de son cadre stratégique.

8 juin 2018

2018/9**Projet de budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2018-2021***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du projet de budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour la période 2018-2021 ;
2. *Note* avec satisfaction les progrès réalisés par le FNUAP dans la révision de son budget intégré pour la période 2018-2021 ;
3. *Félicite* le FNUAP de sa coopération interactive et transparente avec les États Membres sur le budget intégré et le prie de poursuivre sur cette voie et de l'informer de l'impact de la mise en œuvre de l'examen complet des ressources sur le budget ;

4. *Engage* le FNUAP à mettre en conformité son budget intégré révisé pour la période 2018-2021 et à continuer de positionner ses structures organisationnelles de la manière la plus efficace possible afin d'atteindre les résultats et les produits énoncés dans le plan stratégique pour la période 2018-2021, notamment donner des orientations normatives aux États Membres comme le dispose son mandat ;

5. *Se félicite* que le FNUAP ait pour ambition d'augmenter le financement de son budget intégré de 100 millions de dollars au cours de la période 2018-2021, note avec satisfaction le passage du budget institutionnel au budget-programme et engage le FNUAP à continuer d'allouer des ressources à la programmation budgétaire ;

6. *Prie* le FNUAP d'établir des prévisions de recettes et un budget qui tiennent compte des risques, au titre du budget intégré pour la période 2018-2021 qui sera adopté à la deuxième session ordinaire de 2018, de manière à préserver les niveaux de financement requis des bureaux de pays et des programmes et d'assurer ainsi la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

7. *Prie également* le FNUAP de lui communiquer de plus amples informations sur sa réserve au titre des bureaux et logements hors siège.

8 juin 2018

2018/10

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2017 : DP/FPA/2018/4 (Part I), DP/FPA/2018/4 (Part I/Add.1) et DP/FPA/2018/4 (Part II) ;

2. *Note* avec satisfaction les progrès accomplis par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans la réalisation des objectifs de son plan stratégique pour la période 2014-2017 ;

3. *Prie* le FNUAP de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin d'appuyer l'application complète des résolutions 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et 72/279 du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment sa contribution à une transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

4. *Prie aussi* le FNUAP, en tant qu'entité du système des Nations Unies pour le développement, de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et les États Membres afin d'appuyer l'élaboration d'un plan bien conçu de mise en œuvre d'un système redynamisé des coordonnateurs résidents, prévoyant notamment les modalités de financement, aux fins de présentation à l'Assemblée générale ;

5. *Prie également* le FNUAP d'établir une analyse préliminaire des incidences, notamment financières, qu'aura pour le Fonds la résolution 72/279 et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2018 ;

6. *Prie en outre* le FNUAP, en application des dispositions de la résolution 72/279, de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des

coordonneurs résidents, conformément au prochain plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonneurs résidents qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

7. *Félicite* le FNUAP des travaux qu'il mène pour améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement et, à cet égard, l'engage à commencer sans tarder les préparatifs des dialogues et à fournir à l'avance un aperçu des déficits de financement relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

8. *Salue* les efforts menés par les différents fonds et programmes des Nations Unies pour promouvoir le chapitre commun et prie le FNUAP de poursuivre avec eux ses consultations sur le format harmonisé des rapports établis sur les mesures prises pour donner suite à ce chapitre ;

9. *Se félicite* que le chapitre commun ait été mentionné dans le rapport annuel et prie le FNUAP de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du chapitre commun, pour la première fois dans le rapport pour 2019, et de présenter les constatations à la réunion conjointe des conseils d'administration et à la session annuelle ;

10. *Prie* la direction du FNUAP de lui présenter, avant sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la mise en œuvre des sept recommandations de l'évaluation de l'architecture soutenant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, et de le tenir informé des incidences de ces recommandations sur l'examen complet des ressources du FNUAP, le budget intégré et la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

11. *Prend note* des progrès réalisés dans l'application de la décision 2017/14, dans laquelle il a souligné que le FNUAP devait continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles et l'a prié de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées, et invite le FNUAP à continuer, dans ses futurs rapports annuels, de faire mieux connaître les résultats obtenus grâce aux ressources ordinaires (de base) ;

12. *Engage* le FNUAP à continuer de progresser dans l'utilisation de la méthode de budgétisation axée sur les résultats ;

13. *Rappelle* sa décision 2017/14 et salue les mesures que les différents organismes ont prises pour harmoniser la méthodologie et le format du rapport, notamment en ce qui concerne le chapitre commun, et prie le FNUAP de poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'uniformiser encore davantage les rapports ;

14. *Rappelle également* sa décision 2017/14 et prie instamment le FNUAP de continuer d'inscrire son architecture de résultats dans la droite ligne des objectifs de développement durable, en coordination avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

15. *Rappelle en outre* sa décision 2017/14 et prie le FNUAP d'inclure dans ses rapports annuels une analyse et une réflexion plus détaillées sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans chaque domaine de réalisation et sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies ;

16. *Se déclare* préoccupé des conséquences négatives de la diminution des ressources ordinaires sur la réalisation des produits du plan stratégique pour la période

2018-2021 et, à cet égard, demande instamment à tous les États Membres en mesure de le faire d'augmenter leur contribution à ces ressources, les engage à verser des contributions pendant le premier semestre et à annoncer des contributions pluriannuelles, afin de garantir une programmation efficace, et prie le FNUAP de continuer de réfléchir à des mesures incitatives et à des mécanismes qui permettraient d'élargir la base des donateurs et d'attirer de nouvelles sources de financement ;

17. *Se félicite* de la détermination de la Directrice exécutive du FNUAP à appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats respectifs des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour apporter une réponse commune aux conclusions sur les méthodes de travail de la réunion conjointe de 2018 des conseils d'administration, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, afin de permettre la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session.

8 juin 2018

2018/11

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 2017 et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2018 ;

2. *Note* les conclusions de l'examen externe indépendant de la fonction d'évaluation du FNUAP, qui soulignent l'indépendance de cette fonction aux niveaux institutionnel et décentralisé, et invite instamment la direction du FNUAP à continuer de protéger et de préserver les qualités d'indépendance de l'évaluation mises en évidence par l'examen externe ;

3. *Accueille favorablement* l'action menée par le FNUAP et les progrès notables qu'il a accomplis pour renforcer la fonction d'évaluation et la qualité de celle-ci, contribuant ainsi activement aux efforts d'évaluation du système des Nations Unies et encourageant le développement des capacités nationales d'évaluation ;

4. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP et souligne qu'il importe de disposer de constatations d'évaluation de haute qualité et indépendantes dans le cadre du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, ces constatations contribuant aussi à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

5. *Demande* au FNUAP de lui présenter une politique d'évaluation révisée à sa première session ordinaire de 2019 ;

6. *Rappelle* sa décision 2018/2 et note qu'il importe de procéder à des évaluations conjointes avec d'autres entités, notamment à une évaluation conjointe du chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes, et demande au Bureau de l'évaluation et au FNUAP de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la planification de cette évaluation conjointe, dans le cadre de la contribution que le Conseil apporte, à l'échelle du système, à un renforcement de la collaboration sur les évaluations conjointes des activités et à l'efficacité des mesures d'évaluation indépendantes ;

7. *Rappelle également* sa décision 2017/15 et engage la direction du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation pour que le FNUAP poursuive ses efforts

d'amélioration du taux d'exécution et de la portée des évaluations décentralisées, notamment en explorant de nouvelles stratégies pour protéger les budgets des petits bureaux de pays, et à utiliser les évaluations comme des outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances afin d'améliorer les programmes futurs ;

8. *Engage vivement* le FNUAP, en application du paragraphe 32 de la politique d'évaluation, à atteindre l'objectif consistant à consacrer 3 % de son budget-programme à la fonction d'évaluation avant la fin de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021.

8 juin 2018

2018/12

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la contribution que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a apportée en 2017 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;

2. *Prend note* de la bonne exécution du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017 et de la création d'une solide base sur laquelle appuyer le lancement du plan stratégique pour la période 2018-2021, qui vise à aider les États Membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Prend également note* des recommandations du Corps commun d'inspection (DP/2018/2, annexe 4) et des progrès accomplis dans l'application de celles de ces recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Prie* l'UNOPS de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres afin d'appuyer l'application complète des résolutions 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et 72/279 du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment sa contribution à une transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

5. *Prie également* l'UNOPS d'établir une analyse préliminaire des incidences, notamment financières, qu'aura pour le Bureau la résolution 72/279 et de la lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2018 ;

6. *Prie en outre* l'UNOPS, en application des dispositions de la résolution 72/279, de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents, conformément au prochain plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

7. *Se félicite* de la détermination de la Directrice exécutive à appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats respectifs des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes pour apporter une réponse commune aux conclusions sur les

méthodes de travail issues de la réunion conjointe de 2018 des Conseils d'administration, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, afin de permettre la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session.

8 juin 2018

2018/13

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit et les investigations internes et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2017 ;

2. *Prend note* avec satisfaction des efforts réalisés pour mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur issues de précédents rapports et restées en suspens et, en particulier, souligne qu'il importe de progresser dans la mise en œuvre des recommandations récurrentes ayant un rang de priorité élevé ;

3. *Rappelle* sa décision 2017/17, dans laquelle il s'est dit préoccupé des faiblesses récurrentes du PNUD et du FNUAP relatives à la gestion des programmes, aux achats, à la gouvernance et à la gestion financière, note que des difficultés similaires ont été recensées dans les rapports de 2017 et souligne qu'il faut d'urgence s'employer plus résolument à régler ces questions ;

4. *Rappelle également* sa décision 2015/13 et sa demande visant à ce que les bureaux d'audit et d'investigation donnent leur point de vue sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon que l'audit interne ait la portée recherchée ;

En ce qui concerne le PNUD :

5. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2018/15) ;

6. *Exprime son soutien constant* à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD ;

7. *Exprime également son soutien constant* à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD, prend note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, félicite le PNUD de l'action qu'il a menée pour que les auditeurs relèvent leur opinion à « satisfaisant » et demande au Bureau de l'audit et des investigations de fournir davantage d'éléments d'analyse à l'appui des avis ainsi exprimés dans ses prochains rapports annuels, notamment les résultats de l'estimation des risques à laquelle il a procédé et une analyse de la manière dont les plaintes sont communiquées au Bureau ;

8. *Prie* le PNUD de fournir des informations qui soient plus aisément comparables d'une année sur l'autre et qui montrent la manière dont les pertes subies une année sont récupérées une autre année, et de lui présenter, avant la deuxième session ordinaire de 2018, des informations détaillées, présentées par année civile, sur les pertes des années précédentes et les recouvrements cumulatifs à ce jour en regard de ces pertes ;

9. *Prie également* le PNUD de lui présenter, à la première session ordinaire de 2019, des informations actualisées sur la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre la fraude, notamment la manière dont le PNUD entend la financer adéquatement ;

10. *Rappelle* sa décision 2017/17 et, tout en accueillant avec satisfaction les travaux de l'organisation sur les systèmes et processus de lutte contre la fraude et l'action qu'elle mène pour identifier les obstacles entravant le recouvrement, note avec préoccupation le faible taux de recouvrement des fonds détournés en 2017 et prie instamment le PNUD de faire tout son possible pour garantir le recouvrement rapide des fonds détournés ;

11. *Engage* le Bureau de l'audit et des investigations, en se fondant sur les travaux déjà menés et en agissant de concert avec l'Administrateur du PNUD et les responsables des entités associées – le Fonds d'équipement des Nations Unies, le programme des Volontaires des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud – à veiller à ce que chaque entité ait un cadre de contrôle, de suivi et de gestion des risques adéquat, qui s'inspire des meilleures pratiques du PNUD, notamment ses pratiques fiduciaires et ses pratiques en matière de transparence et de diligence raisonnable, et à le tenir informé de ses travaux à la deuxième session ordinaire de 2018 ;

12. *Prie* le PNUD de concentrer son action sur l'amélioration des délais d'investigation, notamment le financement y relatif, notant l'augmentation année après année du nombre d'affaires en attente de traitement ;

13. *Prend* note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

En ce qui concerne le FNUAP :

14. *Prend note* du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités du FNUAP en matière d'audit interne et d'investigation (DP/FPA/2017/6), de l'opinion établie sur la base des travaux entrepris quant à la qualité et à l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP et selon laquelle quelques améliorations sembleraient nécessaires (DP/FPA/2017/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2017/6/Add.2) et de la réponse de la direction relative à ces deux rapports (DP/FPA/2017/CRP.4) ;

15. *Exprime son soutien constant* aux fonctions d'audit et d'investigation du FNUAP et le prie de veiller à ce que le Bureau des services d'audit et d'investigation dispose de ressources appropriées et suffisantes pour exécuter ses mandats, notamment pour garantir des travaux d'audit d'une portée adéquate et pour gérer efficacement les investigations dont il est chargé ;

16. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes et engage à continuer d'appuyer la direction du FNUAP et les instances interinstitutions concernées dans l'action qu'elles mènent pour lutter contre l'exploitation et le harcèlement sexuels ;

17. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs et demande instamment au FNUAP de continuer de réduire le nombre des recommandations en suspens et de réaliser rapidement des progrès dans les domaines que l'opinion a mis en évidence, notamment le cadre de contrôle intégré, la gestion du risque institutionnel, la structure organisationnelle et les effectifs, l'appui et le contrôle des bureaux régionaux et du siège, la gestion des programmes,

notamment la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les capacités des partenaires de réalisation et le contrôle financier, et la gestion des opérations ;

18. *Note avec préoccupation* le recouvrement apparemment limité et lent des pertes et demande au FNUAP de fournir pour les affaires déjà connues des informations complémentaires et détaillées, présentées par année civile, sur les pertes des années précédentes et les recouvrements cumulatifs à ce jour en regard de ces pertes ;

19. *Invite* instamment le FNUAP à veiller à ce que les organes disciplinaires concernés, notamment le Comité d'examen des fournisseurs, donnent suite au plus tôt aux rapports d'investigation publiés par le Bureau des services d'audit et d'investigation ;

20. *Prie* le FNUAP, en notant l'augmentation année après année du nombre d'affaires en attente de traitement, de concentrer son action sur l'amélioration des délais d'investigation, notamment le financement y relatif ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

21. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2017 et de la réponse de la direction à cet égard ;

22. *Prend également note* de l'action menée pour appliquer les recommandations des auditeurs ;

23. *Prend note en outre* de l'opinion d'ensemble des auditeurs, à savoir que des « améliorations importantes devraient être apportées », qui a été établie sur la base des travaux entrepris et a porté sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à sa décision 2015/13) ;

24. *Prie instamment* la direction de continuer de tenir compte des observations et recommandations faites par l'auditeur interne de manière à réduire l'exposition aux risques de l'UNOPS et à améliorer l'opinion d'ensemble des auditeurs à l'avenir ;

25. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2017 (conformément à sa décision 2008/37).

8 juin 2018

2018/14

Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2018/16, DP/FPA/2018/7 et DP/OPS/2018/4) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée par les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour renforcer la culture de la déontologie dans les trois organisations, notamment en matière de formation, de sensibilisation à la déontologie et de protection contre les représailles, et appuie les recommandations qui ont été faites à la direction ;

3. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, en collaboration avec leurs bureaux de la déontologie respectifs, ainsi que les responsables du Fonds

d'équipement des Nations Unies, du programme des Volontaires des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de veiller à ce que soient en place des programmes destinés à renforcer la culture de la déontologie, notamment par la formation, la sensibilisation à la déontologie et la protection contre les représailles, et à lutter contre le harcèlement sexuel, et de lui présenter des informations actualisées à sa deuxième session ordinaire de 2018 ;

4. *Note* qu'il importe que les bureaux de la déontologie reçoivent l'appui et les ressources nécessaires à leur fonctionnement et engage la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à envisager d'augmenter encore les effectifs pour répondre aux besoins croissants de ces organisations ;

5. *Appuie* la politique de tolérance zéro adoptée par les responsables du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à l'égard du harcèlement sexuel et accueille avec satisfaction les mesures prises jusqu'ici par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour prévenir le harcèlement sexuel et gérer les atteintes éventuelles, pour introduire de nouveaux changements institutionnels et culturels et pour garantir l'application d'une approche conjointe et cohérente dans l'ensemble du système ;

6. *Demande* que, conformément au rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, la direction du PNUD, celle du FNUAP et celle de l'UNOPS lui présentent à chaque session annuelle les certifications requises, prennent des mesures contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, en complétant ou renforçant, selon que de besoin, les dispositifs actuels de communication d'informations, et rendent compte des progrès accomplis à cet égard, notamment en collaborant avec le Bureau du Défenseur des droits des victimes pour les Nations Unies, et prie instamment le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'explorer les moyens d'harmoniser le fond et la forme de leurs communications avec d'autres organismes, le cas échéant ;

7. *Engage* les responsables du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à procéder, au moyen des ressources disponibles au titre du budget intégré pour la période 2018-2021, à un examen indépendant et axé sur les victimes des politiques et processus respectifs de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels des trois organisations, à examiner leurs pratiques actuelles et à formuler des recommandations à cet égard, et les prie de lui présenter, à sa session annuelle de 2019, cet examen et les mesures qu'ils ont prises en conséquence ;

8. *Demande* au Bureau de la déontologie du PNUD de lui rendre compte dans son rapport de 2019 de l'application de la nouvelle politique de protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés.

8 juin 2018

2018/15

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2018

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2018, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2018 (DP/2018/L.2) ;

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2018 (DP/2018/8) ;
Approuvé le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2018.

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2018/5 relative au rapport de l'Administrateur du PNUD sur les résultats de 2017 et les progrès du plan stratégique pour la période 2018-2021.

Point 3

Coopération Sud-Sud

Pris note du Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2018-2021 (DP/CF/SSC/6).

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à sa décision 2014/7 : Kenya (DP/DCP/KEN/3), Malawi (DP/DCP/MWI/3) et Rwanda (DP/DCP/RWA/2) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Koweït, de la République du Congo et de la Sierra Leone, déjà approuvée par l'Administrateur (DP/2018/11) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne (DP/2018/11).

Point 6

Évaluation

Adopté la décision 2018/6 relative à l'évaluation du PNUD.

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2018/7 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2017.

Point 8

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2018/8 relative au rapport de l'Administratrice du programme des Volontaires des Nations Unies.

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)**Point 9****Consultation sur le budget intégré révisé (2018-2021), y compris sur la gestion du changement**

Adopté la décision 2018/9 relative au projet de budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021.

Point 10**Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP**

Adopté la décision 2018/10 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

Point 11**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 : Kenya (DP/FPA/CPD/KEN/9) et Rwanda (DP/FPA/CPD/RWA/8) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de Cuba, déjà approuvée par la Directrice exécutive ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne (DP/FPA/2018/3).

Point 12**Évaluation du FNUAP**

Adopté la décision 2018/11 relative à l'évaluation du FNUAP.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)**Point 13****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2018/12 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes**Point 15****Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2018/13 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes, et aux réponses de la direction.

Point 16**Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2018/14 relative aux rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 17**Questions diverses**

Également tenu les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Réunion d'information sur les conclusions et les enseignements tirés des évaluations récentes ;

FNUAP

Hommage à la mémoire du docteur Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP ;

Réunion d'information sur la dynamique des populations et le développement durable en Europe de l'Est et en Asie centrale.

8 juin 2018

2018/16

Dialogue structuré sur le financement du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2017 (DP/2018/19 et DP/2018/19/Add.1) et du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de ses fonds et programmes associés pour 2018 et au-delà (DP/2018/20) ;

2. *Note* l'importance des ressources ordinaires, qui demeurent le fondement de l'appui apporté par le PNUD aux pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, et aux pays à faible revenu ;

3. *Rappelle* combien il importe que le financement soit prévisible et exhorte les États Membres à contribuer en priorité aux ressources ordinaires en 2018 et à formuler des annonces de contributions pluriannuelles, étant entendu que de nouvelles réductions des ressources ordinaires compromettraient la capacité du PNUD d'atteindre les résultats stratégiques prévus ;

4. *Rappelle* également sa décision 2013/30 et prie instamment tous les pays de programme de respecter leurs obligations en ce qui concerne les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs ;

5. *Encourage* le PNUD à poursuivre ses efforts visant à garantir une utilisation efficace des ressources et à continuer d'améliorer les mesures d'efficacité et d'économie ;

6. *Exhorte* les États Membres à entretenir avec le PNUD un dialogue structuré sur le financement afin d'améliorer les pratiques en la matière, de façon que le financement volontaire soit plus prévisible, plus souple, plus efficace et davantage conforme aux priorités nationales et aux plans des programmes de pays, et que soit réduite l'importance des montants réservés à un usage particulier ;

7. *Prie* le PNUD de revoir la présentation et le contenu de son rapport annuel sur les contributions versées par les États Membres et les autres bailleurs, ainsi que des prévisions de recettes pour les années à venir, afin de continuer à améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement, notamment en fournissant une comparaison des fonds obtenus par rapport aux fonds nécessaires à l'application du plan stratégique pour la période 2018-2021 qui tienne compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

8. *Se félicite* des efforts déployés par le PNUD pour faire correspondre ses ressources et ses résultats et encourage le Programme à continuer de renforcer sa productivité, notamment en réduisant les coûts de transaction, pour mobiliser les ressources nécessaires à l'obtention des résultats des programmes et de l'entité prévus dans le plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

9. *Encourage* de nouveau le PNUD à continuer, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et ONU-Femmes, de renforcer leur collaboration s'agissant des dialogues structurés sur le financement ;

10. *Note* l'importance des ressources ordinaires, tant pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et ses retombées dans les pays les moins avancés qu'il sert, son aptitude à favoriser l'innovation et sa souplesse en matière d'investissement que pour le programme des Volontaires des Nations Unies, qui a vocation à promouvoir la paix et le développement par le bénévolat, deux activités précieuses pour l'ensemble du système des Nations Unies qui sont administrées par le PNUD ;

11. *Salue* l'engagement pris par le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), en étroite collaboration avec l'équipe de transition du Secrétaire général et d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées, d'appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, se félicite des exposés assortis d'une analyse préliminaire des incidences financières et autres de la résolution qui lui ont été présentés et prie le PNUD de continuer de coopérer avec lui à cet égard en lui communiquant régulièrement des informations à jour en 2019 ;

12. *Rappelle* sa décision 2018/5 et prie le PNUD de doubler la contribution qu'il verse dans le cadre de l'accord actuel de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conformément à la résolution 72/279, de verser dès que possible sa contribution pour l'année 2019, compte tenu du plan de mise en œuvre du Secrétaire général, de façon que le nouveau système des coordonnateurs résidents soit déployé à partir du 1^{er} janvier 2019, et de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens à la session annuelle de 2019 ;

13. *Prie* le PNUD, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de collaborer avec l'équipe de transition du Secrétaire général afin de mettre au point une approche commune à l'échelle du système pour l'application de l'ensemble des modalités de financement énoncées dans la résolution 72/279, notamment la redevance à prélever, et de lui faire rapport à ce sujet à la première session ordinaire de 2019 ;

14. *Prie également* le PNUD de lui présenter, à la session annuelle de 2019, des informations claires et transparentes sur sa contribution à l'application des modalités de financement du système des coordonnateurs résidents ;

15. *Demande* au PNUD de revoir ses méthodes de planification, de financement et de communication des résultats afin de favoriser une collaboration efficace dans l'optique de la revitalisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de l'informer à sa prochaine session des ajustements à apporter.

7 septembre 2018

2018/17**Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement***Le Conseil d'administration*

En ce qui concerne l'évaluation des services de financement commun interorganisations du PNUD (DP/2018/23) et la réponse de l'administration (DP/2018/24) :

1. *Prend note avec satisfaction* des conclusions de l'évaluation, à savoir que le travail du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire jouit de l'estime des donateurs et des organisations participantes pour sa solide capacité de conception et d'administration des fonds, sa grande crédibilité en matière de mise en évidence et de promotion des bonnes pratiques et l'exemple qu'il donne aux autres organismes qui offrent des services d'agent de gestion ;

2. *Prend acte* des conclusions et recommandations formulées dans l'évaluation, ainsi que de la réponse de l'administration ;

3. *Constate* qu'il importe d'augmenter les montants obtenus grâce aux mécanismes de financement commun de l'ONU et de renforcer l'efficacité des programmes financés au moyen de ces fonds dans le cadre de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

4. *Prie* une nouvelle fois le PNUD, conformément aux recommandations issues de l'évaluation, de prendre en concertation avec les autres organismes des Nations Unies des mesures visant à mettre davantage l'accent sur les résultats, à assurer un suivi plus étroit et à intensifier le soutien afin de garantir la bonne mise en œuvre des programmes dépendant du financement commun, notamment au niveau national, et de le tenir au courant des mesures propres à garantir les moyens et les résultats en tant qu'agent de gestion, gestionnaire de fonds et organisme d'exécution ;

5. *Prie* le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire d'accélérer la nouvelle procédure de révision de l'ensemble des propositions concernant ces fonds afin de les mettre en conformité avec les directives applicables de l'ONU sur l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes ;

6. *Prend note* de la recommandation 8 formulée dans l'évaluation ainsi que de la réponse de l'administration et prie le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire d'organiser des rencontres périodiques pour permettre aux partenaires d'examiner les progrès accomplis et de débattre de l'évolution des financements mondiaux et des stratégies futures, et pour renforcer le dialogue avec les partenaires ainsi que la confiance des donateurs et des organisations partenaires dans le mécanisme et dans son utilisation ;

7. *Prie encore* une fois le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire d'informer sans tarder des nouvelles opportunités les partenaires potentiels, notamment les organisations, les partenaires de financement et les institutions du pays hôte qui pourraient souhaiter participer, selon qu'il conviendra, en fonction de l'initiative en question ;

8. *Prend acte* du fait que le PNUD a récemment introduit de nouvelles directives ainsi que l'accord sur la partie responsable en ce qui concerne la fonction d'agent de gestion au titre des fonds humanitaires et que les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ont été révisées en conséquence ;

En ce qui concerne l'évaluation des services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD (DP/2018/25) et la réponse de l'administration (DP/2018/26) :

9. *Souligne* l'opportunité et l'utilité d'évaluer les services opérationnels interorganisations fournis par le PNUD au moment du déploiement de l'initiative du Secrétaire général visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

10. *Reconnaît* que les services d'appui administratif et opérationnel du PNUD sont essentiels à la croissance du Programme et à son positionnement comme pierre angulaire du système de développement des Nations Unies ;

11. *Prend acte* des conclusions et des recommandations de l'évaluation et de la réponse de l'administration, et prie le PNUD d'agir pour appliquer toutes ces recommandations ;

12. *Exhorte* le PNUD à définir clairement son rôle au regard de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le but étant d'améliorer la qualité des services qu'il fournit aux entités des Nations Unies et de mieux tenir compte des besoins de ses clients ;

13. *Exhorte également* le PNUD à mettre au point une stratégie d'investissement échelonné visant à améliorer les outils et les systèmes informatiques au cours des cinq prochaines années et à veiller à disposer d'un personnel suffisant pour mener cette initiative à bien ;

14. *Constate* que le PNUD prend déjà des mesures pour améliorer et faire évoluer son modèle de fonctionnement de façon innovante, notamment pour ce qui est des services opérationnels interorganisations ;

15. *Prie* le PNUD de mettre au point une grille tarifaire transparente pour ses services d'appui administratif et opérationnel aux entités du système des Nations Unies, y compris le nouveau système des coordonnateurs résidents ;

16. *Prie également* le PNUD de promouvoir l'adoption d'accords de prestation des services communs en vue d'harmoniser les pratiques, les méthodes et la communication d'information propres à chaque organisme, notamment les dispositifs de planification des ressources, dans le cadre du Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dans le respect des principes de complémentarité et d'avantage comparatif des organismes des Nations Unies.

7 septembre 2018

2018/18

Dialogue structuré sur le financement du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et des autres acteurs au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et sur la prévision des recettes pour 2018 et les années à venir (DP/FPA/2018/10) ainsi que de l'additif contenant la proposition du FNUAP relative aux dialogues structurés en matière de financement (DP/FPA/2018/10/Add.1) ;

2. *Insiste* sur le fait que le FNUAP a besoin d'un soutien politique solide, d'un appui financier renforcé ainsi que de ressources ordinaires prévisibles pour améliorer l'assistance qu'il prête aux pays, pour mettre en œuvre son plan stratégique pour la période 2018-2021, pour intégrer pleinement le programme d'action de la

Conférence internationale sur la population et le développement aux dispositifs et stratégies nationaux de développement, pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et pour soutenir les pays dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Rappelle* que les ressources ordinaires constituent l'assise des activités du FNUAP et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat, et encourage le FNUAP à mobiliser davantage ce type de ressources tout en continuant à mobiliser des ressources complémentaires pour les fonds et les programmes thématiques ;

4. *Encourage* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, notamment pour garantir que le FNUAP puisse combler le déficit important qu'accusent actuellement ces ressources, et les pays qui sont en mesure de le faire à verser leurs contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, afin de garantir l'efficacité de la programmation ;

5. *Encourage également* tous les pays donateurs à prendre des engagements pluriannuels afin de garantir l'efficacité de la programmation et tous les gouvernements des pays de programme, dans la mesure du possible, à contribuer davantage à leurs programmes internes ;

6. *Encourage* le FNUAP à poursuivre ses efforts visant à assurer une utilisation efficace des ressources et à continuer d'améliorer les mesures d'efficacité et d'économie ;

7. *Réaffirme* que le FNUAP est financé par des contributions volontaires, accueille avec satisfaction les progrès et les améliorations apportées par lui à son propre dialogue structuré sur le financement et la proposition qu'il a reçue concernant ce dialogue, qui est présentée en tant qu'additif au présent rapport, sans préjuger des résultats du pacte de financement du Secrétaire général, et, à cet égard :

a) *Prie* le FNUAP de revoir la présentation et le contenu de son rapport annuel sur les contributions versées par les États Membres et les autres bailleurs de fonds ainsi que les prévisions de recettes pour les années à venir, afin de continuer à améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement, notamment en fournissant une comparaison des fonds obtenus par rapports aux fonds nécessaires à l'application du plan stratégique pour la période 2018-2021 qui tienne compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

b) *Encourage* le FNUAP à consolider encore la structure de financement, afin de faire correspondre les ressources et les résultats des programmes, comme il est prévu dans le plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

c) *Encourage également* le FNUAP à continuer, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes, d'améliorer la collaboration s'agissant des dialogues structurés sur le financement ;

8. *Salue* l'engagement pris par le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), en étroite collaboration avec l'équipe de transition du Secrétaire général et d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées, d'appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, se félicite des exposés qui lui ont été présentés, assortis d'une analyse préliminaire des implications

financières et autres de la résolution, et prie le FNUAP de continuer de coopérer avec lui à cet égard en 2019, en lui communiquant régulièrement des informations à jour ;

9. *Rappelle* sa décision 2018/10 et prie le FNUAP de doubler la contribution qu'il verse dans le cadre de l'accord actuel de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conformément à la résolution 72/279, de verser dès que possible sa contribution pour l'année 2019, compte tenu du plan de mise en œuvre du Secrétaire général, de façon que le nouveau système des coordonnateurs résidents soit déployé à partir du 1^{er} janvier 2019, et de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens à la session annuelle de 2019 ;

10. *Prie* le FNUAP, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de collaborer avec l'équipe de transition du Secrétaire général afin de mettre au point une approche commune à l'échelle du système pour l'application de l'ensemble des modalités de financement énoncées dans la résolution 72/279, notamment la redevance à prélever, et de lui faire rapport à ce sujet à la première session ordinaire de 2019 ;

11. *Prie également* le FNUAP de lui présenter, à la session annuelle de 2019, des informations claires et transparentes sur sa contribution à l'application des modalités de financement du système des coordonnateurs résidents ;

12. *Demande* au FNUAP de revoir ses méthodes de planification, de financement et de communication des résultats pour favoriser une collaboration efficace dans l'optique de la revitalisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de l'informer à sa prochaine session des ajustements à apporter.

7 septembre 2018

2018/19

Budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 2018-2021 (DP/FPA/2018/8) et de son rectificatif (DP/FPA/2018/8/Corr.1), présentés en réponse à la décision 2017/4, et de la conformité de ce budget avec le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2017/9), qui a été approuvé ;

2. *Accueille avec satisfaction* l'amélioration des résultats, l'optimisation des liens avec les résultats inscrits dans le plan stratégique et l'harmonisation de la méthode et de la présentation, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts ;

3. *Félicite* le FNUAP d'avoir adopté une démarche consultative, inclusive et transparente pour présenter son budget intégré révisé pour 2018-2021 ;

4. *Prend note* des exigences en matière de résultats et de ressources dont il est tenu compte dans les estimations à partir desquelles a été établi le budget intégré du FNUAP pour 2018-2021, incluant les liens entre résultats et ressources, tels qu'ils figurent dans les documents DP/FPA/2018/8 et DP/FPA/2018/8/Corr.1 ;

5. *Approuve* la présentation des activités et des coûts associés figurant dans les documents DP/FPA/2018/8 et DP/FPA/2018/8/Corr.1 ;

6. *Approuve également* un montant brut de 708,2 millions de dollars correspondant aux prévisions budgétaires institutionnelles pour 2018-2021, étant

entendu que ces prévisions comprennent un montant de 155,6 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects associés à l'utilisation d'autres ressources ;

7. *Autorise* un plafond révisé de 152,5 millions de dollars dans les ressources ordinaires prévues pour les interventions mondiales et régionales pour 2018-2021, sachant que ce montant ne peut pas être dépassé sans son approbation ;

8. *Rappelle* sa décision 2015/3, approuve un montant annuel révisé de 22,5 millions de dollars de ressources ordinaires pour le fonds d'urgence du FNUAP et réaffirme l'autorisation existante permettant à la Directrice exécutive du FNUAP d'augmenter le fonds d'urgence d'un montant maximum de 2 millions de dollars au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient ;

9. *Approuve* la proposition de la Directrice exécutive qui s'inscrit dans le prolongement des décisions 2008/6, 2012/13, 2013/32 et 2017/24, décide de lui accorder exceptionnellement, au cours de la période 2018-2021, l'accès à un montant supplémentaire maximum de 5,4 millions de dollars de ressources ordinaires au titre des mesures de sécurité, à condition que ces sommes soient utilisées pour de nouvelles missions de sécurité au sens des directives du Département de la sûreté et de la sécurité, et demande au FNUAP de lui rendre compte de l'utilisation de ces fonds dans son examen statistique et financier annuel ;

10. *Approuve également* la proposition de la Directrice exécutive du FNUAP d'utiliser la réserve au titre des bureaux et logements hors siège pour les locaux du siège en attendant l'établissement du plan d'investissement immobilier.

7 septembre 2018

2018/20

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2017 (DP/OPS/2018/5) ;

2. *Se félicite* de la qualité des données sur les activités d'achat de l'ensemble du système des Nations Unies qui sont présentées de façon instructive sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (<http://www.ungm.org/Public/ASR>) ;

3. *Reconnaît* que le principe de transparence est au cœur des activités d'achat du système des Nations Unies et se félicite du niveau de détail et de la qualité des données et des analyses fournies par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans le rapport statistique annuel sur ces activités ;

4. *Rappelle* la résolution 69/273 de l'Assemblée générale en date du 2 avril 2015 sur les activités d'achat et réaffirme que le système de passation des marchés doit être transparent, ouvert, impartial et économiquement rationnel, qu'il doit reposer sur la mise en concurrence et qu'il doit refléter le caractère international de l'Organisation des Nations Unies ;

5. *Rappelle* une nouvelle fois la résolution 69/273 et souligne que les quatre principes généraux régissant les achats restent un rapport qualité-prix optimal, l'équité, l'intégrité et la transparence, une réelle mise en concurrence internationale et l'intérêt de l'Organisation ;

6. *Rappelle* en outre sa décision 2016/20 et prie l'UNOPS et les autres entités des Nations Unies de détailler les mesures qu'ils prennent pour augmenter les achats

aux pays en développement, aux pays en transition économique et aux pays les moins avancés, ainsi que les progrès accomplis à cet égard dans les prochains rapports statistiques annuels ;

7. *Salue* l'engagement pris par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNOPS, en étroite collaboration avec l'équipe de transition du Secrétaire général et d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées, d'appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, se félicite des exposés qui lui ont été présentés, assortis d'une analyse préliminaire des incidences financières et autres de la résolution, et prie l'UNOPS de continuer de coopérer avec lui à cet égard en 2019, en lui communiquant régulièrement des informations à jour ;

8. *Rappelle* sa décision 2018/5 et prie l'UNOPS de doubler la contribution qu'il verse dans le cadre de l'accord actuel de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conformément à la résolution 72/279, de verser dès que possible sa contribution pour l'année 2019, compte tenu du plan de mise en œuvre du Secrétaire général, de façon que le nouveau système des coordonnateurs résidents soit déployé à partir du 1^{er} janvier 2019, et de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens à sa session annuelle de 2019 ;

9. *Prie* l'UNOPS, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de collaborer avec l'équipe de transition du Secrétaire général afin de mettre au point une approche commune à l'échelle du système pour l'application de l'ensemble des modalités de financement énoncées dans la résolution 72/279, notamment la redevance à prélever, et de lui faire rapport à ce sujet à sa première session ordinaire de 2019 ;

10. *Prie* également l'UNOPS de lui présenter, à la session annuelle de 2019, des informations claires et transparentes sur sa contribution à l'application des modalités de financement du système des coordonnateurs résidents ;

11. *Demande* à l'UNOPS de revoir ses méthodes de planification, de financement et de communication des résultats pour favoriser une collaboration efficace dans l'optique de la revitalisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de l'informer à la prochaine session des ajustements à apporter.

7 septembre 2018

2018/21

Rapport commun sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/9, dans laquelle il a approuvé la méthode harmonisée de recouvrement des coûts utilisée actuellement et, à cet égard, est conscient et se félicite des efforts déployés pour appliquer cette méthode par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

2. *Rappelle également* ses décisions 2017/11 et 2017/14, dans lesquelles il a prié les organismes d'appliquer la méthode de recouvrement des coûts, d'assurer le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources ordinaires et autres, en

proportion des montants engagés, et de prévoir des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources ordinaires ;

3. *Prend acte* du rapport DP/FPA/ICEF-UNW/2018/1 et des deux propositions pour le recouvrement des coûts indirects qui y sont présentées ;

4. *Prend note* du paragraphe 28 d) de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci appelle à harmoniser davantage le recouvrement des dépenses par les différentes entités du système des Nations Unies pour le développement et, à cet égard, félicite le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes de leur cadre harmonisé de recouvrement des coûts et les encourage de nouveau à collaborer avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'adoption d'un cadre harmonisé de recouvrement des coûts, après que leurs organes directeurs respectifs l'auront dûment examiné ;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'examiner ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de coûts connexes, afin d'harmoniser leurs méthodes en adoptant des définitions communes plus précises des catégories de coûts et des activités et fonctions correspondantes, tout en tenant compte des modes de fonctionnement propres aux différents organismes, ce qui permet de bien comprendre ce que recouvre chacune des catégories et d'envisager l'adoption de la même classification des coûts pour des fonctions analogues dans les différents organismes, et continue d'offrir une base de comparaison entre organisations et d'harmonisation avec leurs plans stratégiques, les résultats de ces travaux devant lui être présentés pour décision à sa deuxième session ordinaire en 2019 ;

6. *Réaffirme* à cet égard la politique harmonisée de recouvrement des coûts qu'il a approuvée dans sa décision 2013/9 et prie le PNUD et le FNUAP de lui présenter, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, un avant-projet complet sur la politique de recouvrement des coûts, qu'il examinera à sa première session ordinaire en 2020, avant qu'une proposition globale finale ne lui soit soumise pour décision à sa deuxième session ordinaire en 2020 ;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de réduire le recours à des dérogations abaissant les taux de recouvrement des coûts convenus et de lui fournir, à sa session annuelle de 2019, des informations actualisées sur les mesures prises à cet égard, notamment quant à l'octroi de dérogations dans leurs organisations ;

8. *Prie également* le PNUD et le FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'examiner de manière globale les taux de recouvrement des coûts dans le cadre de la proposition globale ;

9. *Prie en outre* le PNUD et le FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de présenter, dans le cadre de la proposition globale, une évaluation des raisons pour lesquelles le recouvrement intégral des coûts n'est pas actuellement assuré.

7 septembre 2018

2018/22

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Confirme* son Règlement intérieur (Règlement intérieur du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la réponse commune établie par son secrétariat et ceux des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) au cours du débat que ces Conseils ont consacré à leurs méthodes de travail pendant leur réunion conjointe de 2018 ;

3. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de présenter les projets de décision au moins deux semaines avant chaque session afin qu'ils soient disponibles à la session préparatoire, invite instamment son bureau à désigner, au même moment, les facilitateurs de chaque projet de décision, en tenant dûment compte de l'impératif de représentation régionale équitable et, à cet égard, engage vivement les États Membres à faire part de leurs observations sur les projets de décision, si possible avant l'ouverture de la session, l'objectif étant d'entamer dès le premier jour de celle-ci les consultations sur les projets de décision ;

4. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ainsi que leurs membres de s'efforcer de commencer à l'heure toutes les séances, consultations et négociations, de veiller à ce qu'elles se déroulent pendant les heures ouvrables de l'Organisation des Nations Unies et d'éviter les consultations parallèles, afin que tous les États Membres puissent participer pleinement et de façon constructive aux travaux du Conseil ;

5. *Prie* son secrétariat de définir, en collaboration avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM, un ordre du jour commun afin d'harmoniser l'examen des points à l'ordre du jour entre ces entités, et ce, à partir de la première session ordinaire de 2019 ;

6. *Prie également* son secrétariat d'établir, en concertation avec l'UNICEF et ONU-Femmes, un calendrier partagé en ligne de toutes les séances des Conseils d'administration qui soit actualisé en temps réel et mis à sa disposition ;

7. *Prie* la direction du PNUD, celle du FNUAP et celle de l'UNOPS de communiquer une réponse écrite aux questions soulevées lors des consultations avant le début de la session officielle suivante ;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à améliorer la documentation afin qu'elle soit plus stratégique et analytique, et d'y exposer les pratiques optimales, les mesures prises pour tirer des enseignements de l'expérience ainsi que les difficultés et les risques, en s'appuyant sur leurs interactions avec lui, selon que de besoin ;

9. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à améliorer l'accessibilité et de veiller à ce que les fichiers contenant les documents le concernant soient expressément désignés et indiquent clairement le contenu du document, à ce que ces documents puissent être téléchargés dans leur intégralité, pour chacune des entités, et à ce qu'ils permettent les recherches en texte intégral ;

10. *Prie en outre* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de se concerter avec lui et avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM pour veiller à ce que les directives relatives à ses visites sur le terrain et à l'établissement de rapports soient appliquées de manière efficace et productive ;

11. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et son bureau de veiller à ce que femmes et hommes soient représentés de façon équilibrée à toutes les réunions ;

12. *Prie* le Bureau du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de lancer, en collaboration avec les bureaux de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019, l'objectif étant d'étudier l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions de la réunion conjointe des conseils d'administration, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats.

7 septembre 2018

2018/23

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2018

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2018, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2018 (DP/2018/L.3) ;

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2018 (DP/2018/17) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2019.

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Point 2

Dialogue structuré sur le financement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Adopté la décision 2018/16 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

Point 3

Égalité des sexes au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Pris note de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour 2018-2021 (DP/2018/21).

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à sa décision 2014/7 :

Afrique : Bénin (DP/DCP/BEN/3) ; Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/3) ; Lesotho (DP/DCP/LSO/3) ; Namibie (DP/DCP/NAM/3) ; Sénégal (DP/DCP/SEN/3) ; Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/3) ;

Asie et Pacifique : Bhoutan (DP/DCP/BTN/2) ; Philippines (DP/DCP/PHL/3) ;

États arabes : Libye (DP/DCP/LBY/3) ;

Pris note de la première prorogation d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019) des programmes de Cuba et du Mexique, déjà approuvée par l'Administrateur (DP/2018/22 et DP/2018/22/Corr.1) ;

Approuvé la deuxième prorogation d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019) du programme du Libéria (DP/2018/22 et DP/2018/22/Corr.1).

Point 5
Évaluation

Adopté la décision 2018/17 relative à l'évaluation du PNUD.

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Point 6
Dialogue structuré sur le financement du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Adopté la décision 2018/18 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

Point 7
Budget intégré du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour la période 2018-2021

Adopté la décision 2018/19 relative au budget intégré révisé du FNUAP pour la période 2018-2021.

Point 8
Programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à sa décision 2014/7 :

Afrique : Bénin (DP/FPA/CPD/BEN/9) ; Burundi (DP/FPA/CPD/BDI/8) ; Guinée équatoriale (DP/FPA/CPD/GNQ/7) ; Lesotho (DP/FPA/CPD/LSO/7) ; Malawi (DP/FPA/CPD/MWI/8) ; Namibie (DP/FPA/CPD/NAM/6) ; Sénégal (DP/FPA/CPD/SEN/8), Soudan du Sud (DP/FPA/CPD/SSD/3) et Togo (DP/FPA/CPD/TGO/7) ;

États arabes : Libye (DP/FPA/CPD/LBY/1) ;

Asie et Pacifique : Bhoutan (DP/FPA/CPD/BTN/7) ; Philippines (DP/FPA/CPD/PHL/8) ;

Amériques et Caraïbes : Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/7) ; Nicaragua (DP/FPA/CPD/NIC/9) ;

Pris note de la première prorogation d'un an des programmes des Comores, de la République du Congo et du Mexique (DP/FPA/2018/11) ;

Approuvé la deuxième prorogation d'un an des programmes du Libéria et de la République démocratique du Congo (DP/FPA/2018/11).

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Point 9
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Adopté la décision 2018/20 sur l'UNOPS ;

Pris note de la réponse de l'UNOPS à l'examen consacré par le Corps commun d'inspection à la gestion et à l'administration du Bureau (DP/OPS/2018/6).

Débat consacré aux questions communes

Point 10

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2018/27–DP/FPA/2018/12).

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2018/21 sur le rapport conjoint sur le recouvrement des coûts.

Point 12

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Adopté la décision 2018/22 sur ses méthodes de travail.

Point 13

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur sa visite conjointe sur le terrain avec les Conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Ouganda (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1) et du rapport sur sa visite en Haïti (DP/FPA/OPS/2018/CRP.1).

Point 14

Questions diverses

Entendu la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes ;

Également tenu les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Réunion d'information sur l'analyse préliminaire des incidences financières et autres pour le PNUD de la réforme du système de développement des Nations Unies ;

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Réunion d'information sur l'analyse préliminaire des incidences financières et autres pour le FNUAP de la réforme du système de développement des Nations Unies ;

Réunion d'information spéciale sur le thème « Les femmes et les filles d'abord : Faire de la lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence un élément central de l'aide humanitaire dans la région de l'Asie et du Pacifique » ;

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Réunion d'information sur l'analyse préliminaire des incidences financières et autres pour l'UNOPS de la réforme du système de développement des Nations Unies.

7 septembre 2018

Annexe II

Composition du Conseil d'administration pour 2018

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Bénin (2018), Burkina Faso (2020), Cameroun (2018), Égypte (2020), Malawi (2018), Maurice (2019), Ouganda (2018) et Tchad (2018).

États d'Asie et du Pacifique : Arabie saoudite (2020), Cambodge (2020), Chine (2019), République de Corée (2018), République démocratique populaire lao (2018), République islamique d'Iran (2019) et Samoa (2018).

États d'Europe orientale : Albanie (2019), Bélarus (2018), Fédération de Russie (2020) et République de Moldova (2019).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2020), Brésil (2020), Cuba (2019), Haïti (2018) et Panama (2019).

États d'Europe occidentale et autres États* : Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Japon, Luxembourg, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

* Le Groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

Annexe III

Compte rendu de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, tenue le 1^{er} juin 2018

A. Efforts conjoints pour renforcer la cohérence, la collaboration et la performance sur le terrain : collaborer efficacement pour obtenir les résultats voulus compte tenu des priorités des pays de programme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a ouvert la réunion commune des Conseils d'administration du 1^{er} juin 2018 en accueillant chaleureusement la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et les participants des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

2. Dans ses remarques liminaires, la Vice-Secrétaire générale a souligné que la réunion commune des Conseils d'administration se tenait à un moment opportun, au lendemain de l'adoption (le 31 mai 2018) de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ce repositionnement exigeait un processus de gestion du changement dans le cadre duquel les Conseils d'administration avaient un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que les entités du système des Nations Unies pour le développement aient à rendre compte de leurs actions ; pour créer un environnement favorable à la réalisation de réformes grâce à un nouveau système des coordonnateurs résidents ; et pour favoriser les activités menées en collaboration, notamment par le biais d'un document de stratégie à l'échelle du système visant à accélérer l'alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Vice-Secrétaire générale a encouragé les États Membres à faire preuve d'audace lors de l'examen des fonctions et des rôles législatifs de la réunion commune des Conseils d'administration. L'étude de cas sur le Soudan permettait de se faire une idée assez précise de la cohérence de l'action des Nations Unies au niveau des pays. Face à l'immensité des défis mondiaux, l'action collective incarnée par l'approche « Unis dans l'action » était indispensable pour répondre aux trois dimensions (sociale, économique et environnementale) des objectifs de développement durable. Pour lutter contre les inégalités et remédier aux multiples formes que celles-ci revêtaient, il fallait générer et partager des données ventilées et des preuves circonstanciées.

3. La Vice-Secrétaire générale a insisté sur la nécessité pour le système des Nations Unies pour le développement : a) d'intensifier le soutien international aux efforts menés conjointement pour surmonter les inégalités croissantes ; b) de renforcer la collaboration et de maintenir la cohérence des liens existants entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ; c) d'accroître les investissements dans des infrastructures durables et résilientes ; d) de sensibiliser et de mobiliser les jeunes, en particulier les filles ; et e) de faire évoluer les partenariats, notamment ceux avec la société civile, le secteur privé et les institutions financières internationales.

4. Dans ses remarques, l'Administrateur du PNUD a qualifié la réunion commune des Conseils d'administration, qui faisait suite à l'adoption de la résolution 72/279, d'épreuve décisive pour la mise en place d'un système des Nations Unies pour le développement réformé. La réunion marquait le début d'une nouvelle ère appelant une approche collective différente, comme en témoignait le Programme 2030.

5. Un système des Nations Unies pour le développement concerté devait : a) aider les pays à redéfinir leur approche du développement durable et à traduire les objectifs de développement durable en programmes nationaux de développement ; et b) définir des mesures transformatrices pour évoluer de manière à pouvoir tenir les promesses du Programme 2030. Ce repositionnement découlait à la fois de la résolution 72/279 et des données d'expérience accumulées jusqu'ici concernant l'approche « Unis dans l'action ».

6. Les objectifs de développement durable, axés sur les aspects multidimensionnels de la pauvreté et des inégalités, exigeaient des organismes des Nations Unies qu'ils réfléchissent à des solutions systémiques et multidimensionnelles tenant compte des considérations sociales, économiques et environnementales. Le PNUD avait un rôle essentiel à jouer en tant que membre du système des Nations Unies, comme cela ressortait de cadres tels que le chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes.

7. La Directrice générale de l'UNICEF a noté également que l'Organisation des Nations Unies était entrée dans une nouvelle ère en adoptant la résolution 72/279. Chaque entité devait mettre en œuvre la réforme de la manière qui correspondait le mieux aux pays de programme, en privilégiant de nouvelles formes de collaboration. Dans cette optique, il convenait d'aller au-delà des pratiques conventionnelles et de faire fond sur les initiatives engagées pour explorer des partenariats innovants et utiliser des outils fondés sur la chaîne de blocs et l'imagerie satellite afin de planifier et de suivre le travail de terrain.

8. L'un des principaux défis communs consistait à déterminer comment intégrer des considérations de développement dans la planification et les opérations humanitaires, afin de remédier aux causes profondes des crises et d'atténuer leurs effets. Le système des Nations Unies pour le développement avait commencé, dans cette optique, à mettre en évidence et à financer des réalisations pluriannuelles collectives, dont les évaluations conjointes des besoins ; l'augmentation des investissements dans les analyses et les évaluations ; et la structuration de financements innovants, prévisibles et souples pour ces réalisations.

9. Le chapitre commun aux différents plans stratégiques fournissait aux quatre organismes une plateforme pour mener conjointement la réforme de l'ONU dans six domaines thématiques. Pour compléter ces efforts, de nouvelles initiatives, notamment les initiatives d'accélération, avaient été entreprises, auxquelles au moins deux des quatre organismes collaboraient dans l'un ou plusieurs de ces six domaines thématiques aux niveaux régional et national. Les organismes avaient également mis en place des mécanismes de dépôt de plainte afin de traiter les problèmes d'exploitation et d'abus sexuels dans les situations humanitaires, regroupé leurs locaux au niveau des bureaux de zones, mis en commun leurs maisons d'hôtes et étendu les centres de services communs au niveau mondial.

Étude de cas sur le Soudan

10. L'ancienne Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan (actuellement Représentante spéciale adjointe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq), qui participait à la réunion par

vidéoconférence, a souligné que des activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix étaient menées simultanément au Soudan. L'équipe de pays œuvrait à la réalisation des objectifs de développement durable en appliquant les nouvelles modalités de travail.

11. Au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, une mission chargée de l'intégration, de l'accélération et du soutien aux politiques avait recensé des accélérateurs pour les objectifs de développement durable, que le gouvernement avait intégrés à ses plans nationaux de développement. De même, l'équipe de pays avait pris en compte ces accélérateurs dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le plan d'intervention humanitaire.

12. Soucieuse des liens devant être maintenus entre action humanitaire, développement et paix, l'équipe de pays avait élaboré les deux plans en parallèle : le plan d'intervention humanitaire avait été transformé en plan pluriannuel et aligné sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'objectif était d'établir une connexion naturelle entre les deux cadres de planification pour assurer une démarche plus cohérente et garantir une transition fluide entre situation de crise, relèvement et développement. L'équipe de pays avait mené une deuxième mission chargée de l'intégration, de l'accélération et du soutien aux politiques en octobre 2017 afin de déterminer des objectifs communs et de rendre ainsi la communauté internationale et le gouvernement mutuellement responsables des objectifs de développement durable. Avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'équipe de pays avait établi des cadres de financement et une plateforme améliorée de coordination du système des Nations Unies.

13. Le Représentant résident du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Soudan (également Coordonnateur résident par intérim), qui participait aussi à la réunion par vidéoconférence, a souligné que le système des Nations Unies pour le développement s'employait à appliquer l'approche « Unis dans l'action » au Soudan pour relever les défis complexes auquel il devait faire face. Le pays avait perdu une grande partie de sa richesse lorsque le Soudan du Sud avait fait sécession et avait souffert sur le plan économique. Il était confronté à des problèmes considérables d'endettement, aggravés par des carences sociales de plus en plus accentuées, une crise de l'inflation, une pénurie de carburant et l'afflux de quelque 200 000 réfugiés en provenance du Soudan du Sud.

14. Face à impossibilité de relever ces défis par le biais d'une intervention purement humanitaire, l'UNICEF a privilégié les investissements de développement à long terme, par exemple dans les systèmes d'alimentation en eau et l'éducation. Les fonds et les programmes s'étaient vite rendu compte que leur collaboration plus étroite, par exemple dans la mise en place d'interventions de santé d'importance vitale, permettait d'obtenir des résultats durables à plus long terme. L'approche « Unis dans l'action » adoptée par l'équipe de pays au Soudan avait de fait anticipé l'adoption de la résolution 72/279 et apportait la preuve qu'un système des Nations Unies pour le développement collaboratif obtenait de bien meilleurs résultats. Pour que l'impact soit le plus important possible, les donateurs devaient également collaborer et investir davantage dans le développement que dans les interventions humanitaires.

15. Le Directeur régional du FNUAP pour les États arabes a indiqué que le système des Nations Unies pour le développement avait commencé à harmoniser les activités du Mécanisme de coordination régionale et celles du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un examen du soutien régional aux équipes de pays mené par le groupe de réflexion sur les objectifs de développement durable avait conduit à l'établissement d'une équipe de soutien aux pays pour la réalisation de ces objectifs, qui utilisait la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques et

fournissait un appui en matière de suivi, d'évaluation et de communication de l'information.

16. L'équipe avait collaboré avec la Ligue des États arabes pour établir une infrastructure de coordination régionale et faciliter le déploiement et l'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres de développement nationaux et régionaux. Cette opération s'était déroulée en trois temps : a) les pays avaient dressé un état des lieux de leurs capacités et de leurs besoins en matière de soutien et deux missions d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques avaient ensuite été menées ; b) un groupe de travail sur les données avait œuvré à mettre des données à la disposition de tous les organismes des Nations Unies ; et c) un groupe de réflexion s'intéressant plus particulièrement au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement avait utilisé des données et des indicateurs démographiques pour favoriser une approche axée sur les personnes. De même, le Forum arabe pour le développement durable avait servi de mécanisme de coordination régionale auquel toutes les entités des Nations Unies avaient pris part.

17. Le Représentant permanent adjoint du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a attiré l'attention sur les principaux défis du pays : a) la perte de plus de 90 % de ses ressources en devises fortes, de plus de 60 % de ses recettes publiques et de près de 30 % de sa superficie, en raison de la sécession du Soudan du Sud ; b) son statut de pays pauvre lourdement endetté ; c) la charge économique que représentait l'accueil de deux millions de réfugiés ; d) les répercussions économiques et sociales de deux décennies de sanctions (1998-2017) ; et e) sa difficulté à attirer une aide au développement et des investissements étrangers suffisants.

18. Le Soudan avait néanmoins établi un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et avait signé en 2014 un accord tripartite avec le PAM afin de bénéficier d'une aide humanitaire pour les réfugiés du Soudan du Sud, ce qui avait contribué à éviter une crise de la faim. Le Soudan collaborait aussi étroitement avec la communauté internationale pour lutter contre la traite d'êtres humains dans la région. Il espérait que la résolution 72/279 conduirait à élargir la portée de l'intervention coordonnée des Nations Unies en matière de paix, de sécurité et de développement, ce qui ferait du pays un modèle pour la consolidation de la paix en Afrique.

19. Les présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration ont participé activement à la session et ont fait part d'un certain nombre d'observations sur les efforts communs du système des Nations Unies pour le développement visant à renforcer la cohérence, la collaboration et la performance sur le terrain :

a) La résolution 72/279 de l'Assemblée générale préconisait une approche différente à même de rendre le système des Nations Unies pour le développement efficient, efficace, transparent et responsable à tous les niveaux et en particulier sur le terrain ;

b) Les entités du système des Nations Unies pour le développement devaient viser une action unifiée fondée sur un cadre commun et réexaminer leurs rôles respectifs au sein d'un système remanié des coordonnateurs résidents ;

c) Les Conseils d'administration devaient améliorer leurs méthodes de travail ainsi que l'efficacité et la transparence de leurs structures de gouvernance pour faire progresser la réforme ;

d) La réunion commune des Conseils d'administration pouvait servir de forum central permettant aux organismes de rendre des comptes sur leur action collective aux fins de la mise en œuvre des dispositions du chapitre commun ;

e) Les organismes devaient promouvoir une approche cohérente et intégrée de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des liens existants entre l'action humanitaire, le développement et la paix ;

f) Les orientations des États Membres destinées au système des Nations Unies pour le développement et leur collaboration avec celui-ci devaient reposer sur une approche multipartite, incluant la société civile et le secteur privé, afin d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable et de mener à bien la réforme de l'ONU ;

g) L'ONU devait générer des incitations institutionnelles plus fortes afin d'amener les organismes à privilégier la prévention, plutôt qu'une action humanitaire réactive, plus onéreuse ;

h) Il importait d'assurer une transition fluide vers un système des coordonnateurs résidents déconnecté du PNUD afin de ne pas perturber la mise en œuvre du Programme 2030 ;

i) Les pactes de financement pluriannuels avec les donateurs étaient la meilleure façon de garantir la pérennité et la durabilité de l'aide au développement fournie par l'Organisation des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;

j) Le chapitre commun des nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes était un excellent outil pour mener la réforme au niveau du terrain, réduire les doublons et assurer des services d'appui communs, et était révélateur de la capacité de coordination sur le terrain ;

k) La technologie et l'innovation étant essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable, il était primordial que l'aide fournie contribue à combler l'écart technologique entre pays développés et pays en développement ;

l) Le suivi, l'évaluation et la communication d'informations devaient jouer un rôle central, non seulement pour évaluer les actions menées par rapport aux objectifs de développement durable, mais aussi pour déterminer la cohérence des activités engagées dans l'ensemble du système des Nations Unies ;

m) Les autres pays pouvaient tirer parti du bilan dressé dans l'étude de cas sur le Soudan et des données d'expérience en matière d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques dans un contexte d'intervention coordonnée des Nations Unies qui y sont rassemblées, pour déterminer la voie à suivre concernant l'obligation de rendre compte et la nécessité de prendre en considération les enseignements accumulés ;

n) L'aide au développement devait être fondée sur les priorités nationales et adaptée au contexte du pays, conformément au principe d'appropriation nationale et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

20. En réponse, l'ancienne Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan a fait savoir que les conditions de mise en œuvre des nouvelles modalités de travail dépendaient des contextes locaux. Il importait que l'aide soit adaptable et souple pour refléter la fluidité des structures de l'action humanitaire et du développement et que les financements pluriannuels garantissent l'impact le plus large possible. Si les équipes de pays, comme celle du Soudan, disposaient de la capacité nécessaire pour mener à bien leur travail, l'arrêt progressif du financement après une urgence avait souvent un effet invalidant. La souplesse entre action humanitaire et effort de développement était donc essentielle. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pouvait être utilisé

comme seul outil de programmation, à condition que le cadre soit suffisamment détaillé, qu'il prévoit les conditions d'application du principe de responsabilité et que des fonds appropriés soient alloués.

21. L'Administrateur du PNUD a insisté sur le fait que le système remanié des coordonnateurs résidents jouerait un rôle central dans la réussite systémique du programme de réformes. La nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et le chapitre commun fournissaient les principaux outils pour mesurer, suivre et évaluer les résultats et en rendre compte. De même, la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques était un outil qui permettait de fédérer le système des Nations Unies. Cependant, les incitations devaient être harmonisées en termes de gouvernance, de financement et d'activités, au moyen d'un pacte entre les gouvernements des pays de programme et des pays donateurs et l'Organisation des Nations Unies reposant sur la responsabilité mutuelle. S'il était indispensable de mesurer les progrès réalisés – par exemple, s'agissant de l'application du chapitre commun – il importait de prendre en compte les résultats et non les chiffres, la satisfaction des clients et non la qualité des informations fournies. L'Administrateur du PNUD a appelé les États Membres à travailler de concert avec les organismes des Nations Unies pour déterminer les moyens de mesurer les résultats faisant véritablement une différence. Le rôle essentiel que les financements jouaient à cet égard dépendait moins des montants quantitatifs que de la façon dont le système de développement était financé.

22. La Directrice générale de l'UNICEF a rappelé l'importance de financements pluriannuels souples et de l'aptitude du système des Nations Unies pour le développement à démontrer, par le biais des résultats, comment le modèle de financement pouvait avoir le plus d'impact. Les organismes alignaient leurs descriptifs de programme de pays sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ; à ce titre, des orientations du Conseil d'administration portant sur la manière d'améliorer ces descriptifs seraient les bienvenues. Le chapitre commun était certes un excellent outil de coordination, mais sa mise en œuvre dépendait de la façon dont le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes se coordonnaient avec les autres organismes des Nations Unies. Il importait de gérer et de coordonner la répartition des compétences entre les acteurs de l'action humanitaire et les acteurs du développement afin de veiller à ce que les capacités voulues soient disponibles aux bons endroits, notamment pour les services ciblés.

23. De l'avis de la Directrice exécutive du FNUAP, les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix contribuaient de façon déterminante à l'harmonisation des 17 objectifs de développement durable, indispensable pour capitaliser sur les domaines de progrès et garantir l'intégration des préoccupations des jeunes. Les stratégies de l'ONU en faveur des jeunes dépendaient des données disponibles et de l'aptitude des gouvernements à tirer parti du dividende démographique et du Pacte mondial pour les jeunes dans l'action humanitaire, qui était un support essentiel pour s'assurer qu'aucun jeune n'était laissé de côté. Des financements pluriannuels souples étaient indispensables pour pouvoir réaliser les objectifs de développement durable et en mesurer l'impact. Il ne saurait y avoir d'avancées sans clarté et leadership à tous les niveaux, en particulier lorsqu'il s'agissait de mener à bien la réforme et d'établir le système remanié des coordonnateurs résidents.

24. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a noté que le Soudan constituait un excellent terrain d'expérimentation des liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix, mais que l'accès à des financements demeurait un défi considérable. Des ressources pour le développement mobilisées au bon endroit évitaient d'avoir à l'avenir à recourir à des programmes de maintien de la paix et

d'action humanitaire. Les liens entre action humanitaire, développement et paix étaient donc tout autant une problématique pour les donateurs qu'un enjeu de mise en œuvre, car les différents partenaires devaient collaborer à la recherche d'une solution. Le PAM n'avait pas intégré le chapitre commun dans son plan stratégique, mais il en respectait l'esprit sur le terrain. À terme, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pourraient remplacer les descriptifs de programme de pays des différents organismes, mais ceux de la génération actuelle ne le permettaient pas encore.

25. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a décrit les activités préparatoires menées par ONU-Femmes pour collaborer avec les autres organismes des Nations Unies au niveau des pays, afin d'établir des locaux et des services d'appui communs et de programmer des activités axées sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les efforts de collaboration d'ONU-Femmes s'inscrivaient dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de l'Initiative commune de l'Union européenne et des Nations Unies en la matière. L'Entité travaillait avec le Gouvernement soudanais aux fins de la mise en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et de l'élaboration d'un plan d'action national, dont l'application dépendait d'une coordination à l'échelle du système et entre les partenaires.

26. La Directrice exécutive de l'UNOPS, faisant la synthèse des principaux points de la discussion, a souligné que le progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessitait des incitations à la collaboration entre les entités du système des Nations Unies pour le développement. Il convenait aussi de trouver de nouveaux moyens de faciliter la coopération sur le terrain entre le secteur privé, la société civile et l'Organisation des Nations Unies, tout en respectant le principe du pilotage et de l'appropriation par les gouvernements nationaux. La réforme exigeait de la détermination et appelait les différents organismes à sortir des sentiers battus, mais les résultats seraient bénéfiques pour tous.

27. En conclusion, le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a remercié les délégations et les représentants des six organismes des Nations Unies pour leur participation à la session du matin de la réunion commune.

B. Réflexion sur les méthodes de travail des Conseils d'administration

28. En adoptant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale avait souligné la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système, de réduire les doublons et de développer des synergies entre les organes de gouvernance des entités du système des Nations Unies pour le développement. Dans cette optique, l'Assemblée avait chargé expressément les Bureaux des Conseils d'administration d'entamer une réflexion, dans le but d'améliorer les méthodes de travail des réunions communes des Conseils, l'idée étant d'ériger ces réunions en lieu d'échanges sur les questions transversales tout en améliorant la qualité, l'efficacité et la transparence des organes de gouvernance pour assurer la mise en œuvre rapide de l'examen quadriennal complet.

29. Plusieurs mesures avaient déjà été prises pour rationaliser les méthodes de travail des Conseils d'administration, à savoir un plus grand nombre de réunions d'information et de consultations officielles, y compris davantage de réunions d'information communes entre les entités ; des discussions informelles entre la direction des entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres ; des réunions plus fréquentes des Bureaux ; et l'inclusion d'un chapitre

commun dans les nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes pour 2018-2021¹ – mais des améliorations étaient encore possibles.

30. En réponse à l'examen quadriennal complet, les présidents des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM avaient lancé en 2017 des discussions sur les méthodes de travail des Conseils d'administration. Il en était résulté un document interne rédigé par les présidents, publié en 2017 et intitulé « Discussion Note on Executive Board Working Methods » (Document pour discussion sur les méthodes de travail des Conseils d'administration), qui avait été distribué aux membres des quatre Conseils d'administration. Ce document interne a servi de base aux discussions sur le sujet pendant la session du déjeuner (sujet 2) de la réunion commune des Conseils d'administration.

31. Les échanges de vues tenus lors de la réunion commune ont visé à traiter des questions directement liées aux méthodes de travail des Conseils d'administration, notamment :

- a) Les Bureaux des Conseils d'administration : élection des membres ; durée des mandats ; transition de la vice-présidence à la présidence ;
- b) L'interaction entre les présidents des quatre Conseils d'administration ;
- c) Les sessions des Conseils d'administration ;
- d) La collaboration entre les organismes des Nations Unies pour le développement et les États Membres ;
- e) La rationalisation des visites de terrain (cahiers des charges, nombre et fréquence des visites, choix des pays, niveau de participation) ;
- f) La coordination interorganisations (y compris les réunions communes des Conseils d'administration).

32. Afin de canaliser les discussions, les délégués représentant environ 40 États Membres ont été répartis entre quatre groupes de travail subsidiaires. Il a ensuite été demandé à chaque groupe d'examiner et de recenser des domaines où des améliorations pouvaient être apportées aux méthodes de travail des Conseils d'administration, en se concentrant sur six aspects généraux tirés du document interne de 2017 publié par les présidents : les Bureaux ; les sessions ; la conduite des débats ; la participation ; les visites de terrain ; et la coopération interorganisations (y compris les réunions communes des Conseils d'administration).

33. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui présidait la session, a invité les modérateurs des quatre groupes à présenter les résultats de leurs discussions sur les méthodes de travail des Conseils d'administration, qui ont servi de base aux conclusions reproduites ci-après.

Résultat des discussions de groupe

Groupe 1 – Modérateur : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

34. Le groupe 1 s'est intéressé surtout aux procédures et a proposé une feuille de route définissant les mesures que les différents Conseils d'administration pourraient prendre au cours des trois prochaines sessions. Ces mesures étaient les suivantes :

¹ L'UNOPS et le PAM n'avaient pas inclus de chapitre commun dans leurs derniers plans stratégiques, car leurs calendriers de préparation de ces plans étaient différents.

35. À la session annuelle de 2018, les quatre Conseils d'administration pourraient faire référence à la nécessité d'améliorer les méthodes de travail aux termes d'une décision formelle commune (pour adoption par chacun d'entre eux), dans laquelle ils demanderaient à leurs secrétariats d'apporter conjointement à l'ensemble de leurs membres une réponse au document interne des présidents élaboré fin 2017. Cette façon de procéder permettrait de poursuivre et de faire avancer les échanges entre les membres des Conseils d'administration et leurs secrétariats sur les méthodes de travail des Conseils.

36. À la deuxième session ordinaire de 2018, une fois informés de la réponse commune de leurs secrétariats au document interne des présidents, les différents Conseils d'administration pourraient nommer des facilitateurs représentant les Bureaux des Conseils, qui défendraient les points de vue des États Membres lors d'une prochaine phase de discussion, s'appuyant sur la réponse commune des secrétariats au document interne des présidents.

37. À la première session ordinaire de 2019, une fois ce processus de facilitation mis en place, les Conseils d'administration pourraient poursuivre la discussion afin d'élaborer et d'arrêter une décision commune formelle sur l'amélioration des méthodes de travail. Le contenu de cette décision nécessiterait des discussions approfondies, mais mettrait l'accent sur les questions auxquelles les différents Conseils d'administration pourraient répondre conjointement, tandis que la feuille de route proposée pourrait porter sur des questions systémiques clefs communes. Cependant, la décision n'empêcherait pas les différents Conseils d'administration de procéder à des ajustements verticaux et d'en discuter avec leurs Bureaux et secrétariats respectifs.

38. Concernant la réunion commune des Conseils d'administration, le modérateur du groupe a noté qu'il existait des divergences sur le point de savoir si cette réunion devrait être un organe décisionnel, mais les membres du groupe ont convenu qu'en substance la réunion commune pourrait être améliorée si elle traitait de questions transversales essentielles, comme l'exploitation et les abus sexuels et le recouvrement des coûts.

Groupe 2 – Modérateur : République de Corée

39. Le groupe 2 a axé ses discussions sur trois questions : a) la planification de la relève et la taille du Bureau ; le principe d'inclusion ; le nombre de visites de terrain annuelles.

40. *Planification de la relève.* Le groupe a suggéré : a) que les membres du Bureau soient choisis de manière anticipée pour chaque Conseil d'administration, ce qui permettrait d'organiser deux ou trois réunions entre les bureaux sortants et entrants ; que les vice-présidents deviennent présidents du Bureau de l'année suivante. Le groupe n'a pas approuvé la proposition tendant à ce que les Bureaux soient composés de deux membres de chaque groupe régional, avec un roulement annuel de l'un des membres, car cette composition ne serait pas pratique pour les missions gouvernementales plus petites.

41. *Principe d'inclusion.* Le groupe a suggéré : a) de mettre en évidence et de promouvoir des mesures visant à accroître la participation des membres des Conseils et à améliorer la représentativité des observateurs lors des réunions communes ; b) d'étendre la portée et d'accroître la fréquence des réunions d'information et des consultations officielles tenues avant les sessions du Conseil sur des sujets importants ; c) de déterminer les moyens de promouvoir la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des acteurs privés aux réunions communes des Conseils d'administration.

42. *Visites de terrain.* Bien qu'utiles pour en savoir plus sur l'aide du système des Nations Unies au niveau des pays, les visites de terrain étaient laborieuses à préparer et coûteuses, et, étant donné la facilité d'utilisation des technologies de l'information et des communications, il ne convenait pas d'en réaliser plus que nécessaire. La participation de grandes délégations aux visites de terrain communes pouvait également être intrusive ; les Conseils d'administration devraient s'assurer qu'ils voyageaient de manière responsable. Le groupe a suggéré de diviser les délégations en visite sur le terrain en sous-groupes, mieux à même de se renseigner sur différents aspects des conditions dans le pays et de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies. Il faudrait se limiter à une visite de terrain commune et à une visite individuelle de chaque Bureau par an. Le groupe a mis en garde contre l'utilisation des visites de terrain pour mettre en avant les réalisations des organismes, notant que le rôle des membres des Conseils d'administration était de constater les difficultés afin de pouvoir y remédier. Il a proposé que les programmes des visites de terrain relèvent des Bureaux (et non des organismes) et que la participation de représentants de haut niveau et d'experts soit équilibrée, afin qu'il puisse être rendu compte aux Conseils d'administration des aspects aussi bien politiques que techniques.

Groupe 3 – Modérateur : Maurice

43. Le groupe 3 s'est intéressé à des questions portant sur : les Bureaux ; les sessions ; la participation ; les visites de terrain ; la réunion commune des Conseils d'administration.

44. *Bureaux.* Le groupe a suggéré : a) d'améliorer la transparence des activités des Bureaux, notant que les discussions de ces derniers n'étaient pas adéquatement relayées aux membres des groupes régionaux ; b) d'harmoniser les procédures des différents Bureaux, en particulier en matière d'organisation, afin qu'ils puissent se réunir et établir des rapports de façon similaire ; c) de réfléchir à un possible rallongement de la durée des mandats des membres des Bureaux appartenant à des groupes régionaux, afin qu'ils puissent débattre au sein de leurs propres conseils d'administration ; d) d'améliorer la communication entre les différents Bureaux, en utilisant au maximum les technologies de l'information et des communications.

45. *Sessions.* Le groupe a suggéré : a) d'assurer la diffusion en temps voulu des documents, en éliminant systématiquement tous les goulets d'étranglement ; b) d'indiquer sur les sites Internet des secrétariats des Conseils d'administration quels documents avaient été récemment mis en ligne ; c) d'inclure les observateurs dans les listes de diffusion ; d) d'espacer davantage la session annuelle et la deuxième session ordinaire ; e) d'organiser les réunions officielles principalement au Siège de l'Organisation des Nations Unies afin de faciliter la participation des missions gouvernementales.

46. *Participation.* Le groupe a souligné la faible participation des États Membres aux réunions communes des Conseils d'administration et a suggéré de réfléchir aux moyens d'améliorer l'attractivité et le contenu de ces réunions, afin d'encourager une plus grande participation.

47. *Visites de terrain.* Le groupe : a) a mis en garde contre l'utilisation des visites de terrain pour mettre en avant les réalisations des organismes, notant que le rôle des membres des Conseils d'administration était aussi d'appréhender les difficultés rencontrées par le système des Nations Unies sur le terrain, afin que les Conseils puissent procéder à une analyse plus globale des activités des différents organismes et remédier aux lacunes sous-jacentes ou structurelles qui entravent l'efficacité et l'efficacité de leurs interventions dans les pays ; b) a suggéré que les programmes des visites de terrain relèvent des Bureaux (et non des organisations) et que davantage de temps soit donné aux Bureaux pour débattre des questions soulevées lors des

visites de terrain ; c) a proposé de se limiter à une visite de terrain des Conseils individuels et à une visite commune par an ; d) a suggéré d'équilibrer la participation de représentants de haut niveau et la participation d'experts, afin de mieux associer les aspects politiques et techniques des activités.

48. *Réunion commune des Conseils d'administration.* Le groupe a proposé que les questions communes suivantes soient examinées lors des prochaines réunions communes des Conseils d'administration : a) l'audit ; b) les règles de déontologie ; c) le recouvrement des coûts ; d) les aspects intéressant le chapitre commun des plans stratégiques des organismes. Il a suggéré également que ces derniers soumettent un rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du chapitre commun lors de la réunion commune. Le groupe a indiqué que, si la transformation de la réunion commune en un organe décisionnel paraissait souhaitable à plusieurs égards, il a été convenu que cette proposition devait être examinée de manière plus approfondie et appelait des discussions plus larges, inclusives et participatives sur plusieurs aspects, notamment les procédures, avant qu'une décision ne puisse être prise. Cependant, il a estimé qu'entretemps, les Conseils d'administration devaient être incités à tenir des réunions d'information ainsi que des réunions et des discussions officieuses communes plus fréquentes, qui nécessitaient toutes une coopération interorganisations et intersecrétariats.

Groupe 4 – Modérateur : Norvège

49. Le groupe 4 a souscrit aux vues exprimées par le groupe 3 et a ajouté les observations suivantes :

50. *Bureaux.* Le groupe a souligné que : a) les Bureaux devaient prendre en main davantage d'initiatives afin d'être plus pertinents et efficaces, tandis que les secrétariats ne devraient pas intervenir dans les discussions politiques et les discussions de fond ; b) les États Membres avaient pour responsabilité de représenter leurs groupes régionaux de façon à ce que les informations communiquées au niveau des Bureaux puissent être relayées à ces groupes, garantissant ainsi une plus grande inclusion.

51. *Sessions.* Le groupe : a) a recommandé que les Conseils d'administration limitent le nombre et la longueur des déclarations officielles en réservant l'essentiel des déclarations nationales à la session annuelle (le Conseil d'administration du PAM pouvait être pris pour modèle, concernant notamment son utilisation des tables rondes et leur disposition physique, comme moyen de faciliter l'interaction) ; b) notant que les présentations des descriptifs de programme de pays prenaient trop de temps et que le suivi devait se faire au niveau national, le groupe a suggéré que ces descriptifs soient publiés en ligne à l'avance et que les approbations soient données selon une procédure tacite ; c) a évoqué la possibilité d'organiser une session sur les descriptifs de programme de pays en marge de la deuxième session ordinaire, ou éventuellement d'inviter les organismes et les pays à assister à une session spéciale séparée lors de laquelle les descriptifs de programme de pays seraient examinés et approuvés, ce qui permettrait la tenue de discussions qualitatives sur des questions de fond.

52. *Visites de terrain.* Le groupe a pris note de la valeur et de l'utilité des visites de terrain, mais a estimé qu'elles étaient trop nombreuses et que les Conseils d'administration devraient chercher à les rendre plus efficaces et pertinentes. Les grandes délégations pouvaient parfois être intrusives et il convenait de s'assurer que les visites étaient entreprises de manière adaptée au contexte. Le groupe a suggéré également d'institutionnaliser la pratique consistant à diviser les délégations en sous-groupes, mieux à même de se renseigner sur les différents aspects des conditions dans le pays hôte et du soutien fourni par les organismes des Nations Unies.

53. *Réunion commune des Conseils d'administration.* Le groupe a suggéré d'augmenter le nombre de rapports communs et de discussions de fond communes et d'investir la réunion commune des Conseils d'administration de l'autorité législative nécessaire pour adopter des décisions relatives aux procédures, aux évaluations et aux rapports d'audit communs ainsi qu'au suivi commun des questions transversales, telles que l'exploitation et les abus sexuels.

Point de vue du PAM – présenté par le Président du Conseil d'administration du PAM

54. Le Président du Conseil d'administration du PAM a salué la publication du document interne des présidents, notant qu'il avait été porté à la connaissance des organes de gouvernance des deux autres organisations basées à Rome, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole, qui envisageaient de s'en servir comme référence pour évaluer leurs propres méthodes de travail. Il a souligné que le PAM avait déjà bien avancé dans l'application de nombreux aspects des méthodes de travail. Son Conseil d'administration considérait les réunions communes comme une excellente occasion de discuter des domaines d'intérêt communs entre les organes de gouvernance des organismes des Nations Unies, mais était d'avis que ces réunions ne devraient pas disposer d'une autorité décisionnelle ; elles ne devraient pas devenir un autre organe de gouvernance. Le Président du Conseil d'administration du PAM a souligné que, d'un point de vue institutionnel, le fait de devoir rendre compte à la fois au Conseil économique et social des Nations Unies et à la FAO supposerait l'approbation par les deux organes législatifs de toute révision de fond du statut et des règlements régissant le Conseil d'administration du PAM qui serait requise pour conférer des pouvoirs décisionnels à la réunion commune des Conseils d'administration.

55. Le Président du Conseil d'administration du PAM a noté également que :

a) La tenue de réunions communes des Conseils d'administration et de réunions d'information communes plus fréquentes serait une bonne idée, mais que les membres du Conseil d'administration du PAM rencontraient des difficultés pour y assister en raison de l'éloignement géographique ; il importait donc que le Conseil d'administration du PAM reçoive des résumés détaillés de ces réunions communes ;

b) Le PAM maintiendrait sa pratique d'une visite de terrain commune et d'une visite de terrain individuelle par an ; ce point n'était donc pas un problème pour lui ;

c) De même, le Bureau du Conseil d'administration du PAM avait déjà mis en place une procédure de passage de témoin entre les bureaux sortants et entrants ; ce point n'était donc pas non plus un problème pour le PAM ;

d) La limitation de la longueur des documents présentés et des allocutions des responsables des organismes des Nations Unies lors de la réunion commune garantirait davantage d'efficacité et d'efficience ;

e) L'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels pourraient être un bon exemple de question transversale sur laquelle des informations pourraient être comparées et échangées lors des futures réunions communes ;

f) Les propositions d'élection anticipée des membres des Bureaux et de prolongation de leurs mandats nécessitaient de plus amples discussions et une évaluation rigoureuse de toutes les répercussions attendues ;

g) Les membres du Conseil d'administration du PAM approuvaient l'objectif consistant à améliorer l'équilibre entre femmes et hommes et entre zones

géographiques, aussi bien au sein du Conseil que du Bureau, mais considérait qu'il serait difficile d'y parvenir.

Conclusion – convergence des points de vue

56. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui présidait la session du déjeuner, a résumé les domaines où il y avait clairement convergence entre les débats tenus au sein des quatre groupes, constituant une base de questions communes concernant les méthodes de travail des Conseils d'administration.

57. Une convergence des points de vue a été relevée dans les domaines suivants :

a) *Bureaux*. Mettre les documents liés à chaque Conseil et à chaque Bureau à disposition d'un public plus large, afin de favoriser une plus grande transparence du travail du Conseil d'administration ;

b) *Sessions*. Favoriser une plus grande transparence des réunions des Bureaux et des Conseils d'administration et déterminer de nouvelles manières de tenir les membres des groupes régionaux informés des activités des Bureaux ;

c) *Participation*. Encourager la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé aux futures réunions communes des Conseils d'administration ;

d) *Visites de terrain*. Limiter le nombre de visites de terrain à une visite commune et une visite des Conseils individuels ; encourager un plus haut niveau de participation aux visites de terrain ; et assurer un meilleur équilibre entre la participation de haut niveau et la participation d'experts ;

e) *Réunion commune des Conseils d'administration*. Mettre à profit la réunion commune des Conseils d'administration pour discuter de sujets d'intérêt commun à tous les Conseils, notamment des rapports sur i) l'état de la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques respectifs ; ii) l'audit et l'évaluation du respect des règles de déontologie ; iii) la stratégie en matière d'égalité des sexes ; iv) l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

58. Dans ses remarques de clôture, le Président a noté que ces questions convergentes pourraient former la base d'une feuille de route pour des recommandations destinées à améliorer les méthodes de travail des Conseils d'administration. Un résumé des discussions de la réunion commune sur les méthodes de travail des Conseils d'administration serait transmis à tous les Conseils d'administration et à leurs secrétariats respectifs, afin de coordonner de futures discussions et de faire progresser l'exécution du mandat relatif à l'examen quadriennal complet concernant les méthodes de travail des Conseils. Le Président a clos la session en remerciant les délégations pour leur participation active et la richesse de leurs échanges.

C. Surmonter les inégalités au sein des pays et entre eux, notamment l'inégalité de genre, pour réaliser les objectifs de développement durable : atteindre en priorité les plus pauvres et les plus vulnérables

59. Le Président du Conseil d'administration du PAM, qui présidait la session de l'après-midi, a souhaité aux autres présidents des Conseils d'administration, aux directeurs des six organismes des Nations Unies, aux orateurs invités et aux membres des Conseils d'administration la bienvenue à la discussion interactive sur les

perspectives et les défis de la lutte contre les inégalités, indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable, et sur les mesures critiques à mettre en place à cette fin.

60. La Directrice exécutive du FNUAP a rappelé que les inégalités façonnaient les sociétés, privaient les individus de possibilités, entravaient l'exercice de leurs droits et retardaient les progrès sociaux et économiques. Malgré des avancées, les inégalités de richesse et de revenus persistaient au sein des pays et entre eux et la richesse mondiale était de plus en plus concentrée entre les mains d'une minorité de plus en plus restreinte. Le pourcentage des personnes vivant dans l'extrême pauvreté avait reculé au niveau mondial, mais ce n'était pas le cas dans les pays les plus pauvres, en grande partie à cause de la croissance démographique et du fait que trop peu de personnes avaient bénéficié des progrès mondiaux. Les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les filles, y compris les adolescentes, étaient les plus durement touchés par les inégalités. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 concordaient en ce qui concernait leur approche de la nature multidimensionnelle et intersectionnelle des inégalités, contre lesquelles on ne pouvait lutter efficacement que par des efforts coordonnés de l'ensemble du système des Nations Unies. Il était essentiel d'en apprendre plus sur les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, et de s'assurer qu'elles n'étaient pas laissées de côté. De meilleures données démographiques aidaient à ventiler les besoins et les inégalités et servaient de base au grand public pour demander des comptes aux dirigeants. Lutter contre les inégalités signifiait aussi lever les divers obstacles (sociaux, culturels, politiques et juridiques) qui conduisaient à l'enracinement des inégalités et à la perpétuation de rapports de force inégaux.

61. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souscrit à cette évaluation, notant que les inégalités se recoupaient et qu'elles étaient omniprésentes au sein des pays et entre eux, qu'elles empêchaient la progression sociale, qu'elles avaient des conséquences économiques et environnementales pour les communautés, qu'elles pervertissaient les systèmes démocratiques, qu'elles alimentaient les conflits et qu'elles faisaient obstacle au respect des droits de la personne. Les filles issues des ménages plus pauvres étaient plus vulnérables que celles issues des ménages plus riches. Cependant, ces inégalités n'étaient ni inévitables ni irréversibles. ONU-Femmes collaborait étroitement avec toutes les parties prenantes, notamment les entités du système des Nations Unies pour le développement, afin de faire évoluer les institutions, les politiques et les pratiques et ainsi obtenir des résultats concrets. Elle avait conçu un système d'indicateurs pour déterminer la situation des femmes marginalisées, notamment au sein des populations réfugiées, pour prendre en charge les traumatismes et les états de choc, pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive et des soins de santé ainsi que pour assurer une protection et une aide juridique. Une partie de ces efforts consistait à mobiliser les hommes et les garçons afin qu'ils deviennent des participants actifs dans la réponse à ces défis.

62. La cheffe du Service de la population et du développement du FNUAP a animé avec trois orateurs invités la discussion interactive, qui a été axée sur les sujets suivants relatifs aux liens entre les différents types d'inégalités : a) les inégalités macroéconomiques entre les pays ; b) les normes sociales discriminatoires ; c) le travail mené par le système des Nations Unies en Amérique latine pour lutter contre ces inégalités. Elle a adressé aux trois orateurs invités trois séries de questions, qui concernaient les sujets suivants :

a) Comment les inégalités faisaient obstacle au respect des droits de la personne ; le rôle de l'Organisation des Nations Unies ; les effets sur l'inégalité de genre ;

b) La mesure dans laquelle l'élimination des normes sociales discriminatoires réduisait les inégalités ; la contribution de la responsabilisation à l'accélération de la réduction des inégalités et à la réalisation du Programme 2030 ; quels exemples de réussite allaient au-delà des mesures d'équité et de la prestation de services pour lutter contre les inégalités ;

c) Les principaux défis en matière de promotion de l'égalité en Amérique latine ; en quoi les organismes des Nations Unies pouvait changer le statu quo, notamment à la lumière de la classification dans les pays à revenu intermédiaire de nombre des pays de la région.

63. En réponse à la première série de questions, la professeure des études sur les femmes et le genre de l'Université Rutgers et directrice du Center for Women's Global Leadership a insisté sur le fait que la politique macroéconomique mondiale perçue sous l'angle des droits de la personne montrait que les personnes « laissées » de côté étaient plutôt « poussées » sur le côté. Les ressources financières étant essentielles au respect des droits de la personne, il importait de mettre en place une coordination internationale concernant les politiques économiques, un domaine dans lequel l'ONU devait jouer un rôle actif.

64. La puissance politique et économique permettait à certains pays de prendre des décisions économiques mondiales sans égard pour les autres, les rapports de force jouant donc un rôle fondamental. Au travers du prisme des droits de la personne, il était possible de mettre en évidence les inégalités latentes du système économique mondial et de concevoir un modèle économique plus équitable. De même, les politiques macroéconomiques perpétuaient l'inégalité de genre, car elles étaient souvent biaisées en faveur des hommes. Ce phénomène était par exemple observable dans la façon dont ces politiques considéraient les activités de prise en charge non rémunérées traditionnellement réalisées par les femmes. La cible associée à l'objectif de développement durable n° 10 consistant à réglementer les institutions financières donnait à l'ONU un mandat et un outil pour se pencher sur le cadre réglementaire de la finance et s'attaquer aux causes profondes des inégalités.

65. En réponse à la deuxième série de questions, la professeure invitée de droit du centre de droit de l'Université de Georgetown et conseillère principale en santé mondiale et droits de la personne a évoqué la situation des personnes marginalisées, comme les femmes et les adolescentes pauvres, qui étaient confrontées de manière disproportionnée à des situations de grande difficulté en raison d'inégalités dans la couverture sanitaire et juridique. L'approche classique consistait à traiter cette question dans le cadre des objectifs de développement durable liés à la santé sexuelle et reproductive et à la planification familiale.

66. Cependant, en pratique, l'expérience montrait que cette approche ne donnait régulièrement pas satisfaction. Le premier enseignement qu'il fallait en tirer était qu'il fallait s'attendre à de graves conséquences imprévues pour les droits des personnes lorsque l'aide ne s'intéressait qu'aux indicateurs de couverture des services, ou visait à ne pas laisser les plus pauvres de côté en ciblant sur eux la prestation de services, au lieu de mettre en place des systèmes protégeant l'égalité et les droits. Le deuxième était que tous les individus recélaient une multitude d'histoires personnelles ; ces identités multiples devaient être prises en considération lors de la prescription de mesures correctives. Le troisième était que les objectifs de développement étaient d'abord axés sur la « survie » et ensuite sur « l'épanouissement », alors qu'ils devraient plutôt être orientés sur la « transformation » des conditions créant systématiquement des inégalités.

67. Dans ces conditions, l'application du principe de responsabilité devait avoir pour finalité l'établissement de relations constructives entre les droits des titulaires

de droits et les obligations des porteurs de devoirs. Néanmoins, il était difficile de garantir une quelconque responsabilité avec l'approche utilisée pour les objectifs de développement durable, qui consistait à évaluer les financements alloués à l'aune des produits et des résultats. Pour être utile, la responsabilisation devait aller plus loin et s'appuyer sur des données qui n'étaient pas collectées et sur des aspects qui ne pouvaient pas être quantifiés mais qui étaient importants pour la transformation structurelle. Les mesures correctives devaient prendre en considération tous ces éléments.

68. En réponse à la troisième série de questions, le Coordonnateur résident des Nations Unies, Représentant résident du PNUD et Représentant résident du FNUAP en Équateur a noté que, malgré les progrès accomplis, l'Amérique latine restait la région du monde où les inégalités étaient les plus prononcées, touchant quatre groupes en particulier : a) les peuples autochtones ; b) les populations d'ascendance africaine ; c) les femmes des zones rurales ; d) les personnes handicapées. Le premier défi consistait à trouver les moyens de réduire durablement les inégalités. Le deuxième avait trait au fait que la lutte contre les inégalités était un enjeu politique nécessitant une volonté politique. Le troisième – lié aux structures économiques de la région, qui reposaient sur l'industrie extractive et l'utilisation de main-d'œuvre peu qualifiée – incarnait deux paradoxes : a) les ressources créées par l'industrie servaient à réaliser le Programme 2030 ; b) les économies autochtones étaient de fait des modèles de développement durable, s'opposant aux structures économiques dominantes.

69. Il a souligné que l'influence du système des Nations Unies dans la région passait souvent inaperçue, car elle s'appuyait sur une relation de confiance avec les gouvernements et revêtait la forme d'avis sur l'orientation des politiques, les administrations nationales s'attribuant naturellement le mérite des résultats positifs. Les contributions les plus visibles du système concernaient les interventions stratégiques, la collecte de données et la génération de connaissances ainsi que la réponse aux idées fausses concernant les violations des droits fondamentaux. L'ONU avait pour responsabilité d'être la voix de ceux qui n'étaient pas entendus et de promouvoir une plus grande inclusion, notamment parmi son propre personnel.

70. Les présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration ont participé activement à la discussion tout au long de la session et ont fait un certain nombre d'observations sur la façon dont le système des Nations Unies pour le développement pourrait œuvrer de manière concertée pour surmonter les inégalités et atteindre les objectifs de développement durable, insistant notamment sur la nécessité :

- a) de combler le fossé entre les pays afin qu'aucun d'entre eux, en particulier les moins avancés, ne soit laissé de côté ;
- b) de rechercher des partenariats et des approches multidimensionnelles s'appuyant sur des données et des informations ventilées afin de cibler les plus marginalisés ;
- c) d'élargir les programmes portant sur la destruction du secteur informel, dont de nombreuses populations marginalisées dépendent pour leur subsistance ;
- d) d'explorer les partenariats public-privé pour lutter contre l'inégalité de genre et démanteler les structures ne tenant pas compte du genre dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale ;
- e) d'utiliser des données ventilées pour exposer la crise de la propriété des actifs (une petite minorité possédant la plupart des actifs mondiaux) et œuvrer à l'établissement d'un système économique plus équitable ;

f) de garantir un financement, une budgétisation et des politiques économiques tenant compte de la problématique femmes-hommes, et de remanier les structures sociales pour lutter contre le problème du travail non rémunéré des femmes ;

g) de dispenser une éducation sexuelle complète faisant des hommes et des garçons des parties prenantes à la lutte contre l'inégalité de genre et l'exploitation et les abus sexuels ;

h) de se concentrer sur les jeunes et le développement de la petite enfance, en particulier en Afrique, en tirant parti des données ventilées et des moyens technologiques et en prenant en compte les histoires personnelles pour atteindre les plus marginalisés ;

i) de reconnaître que les modèles de consommation des pays industrialisés n'étaient pas durables et ne pouvaient pas servir de modèle au développement durable.

71. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint du PAM a noté que les exemples donnés pendant la session illustraient clairement le fait que les organismes des Nations Unies obtenaient leurs meilleurs résultats lorsqu'ils travaillaient ensemble.

72. La Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a remercié les délégations et les six organismes des Nations Unies pour leur participation à la réunion commune. Faisant la synthèse des principaux points, elle a souligné la nécessité : a) de prendre en compte la nature multidimensionnelle des inégalités, qui se recoupaient au sein des pays et entre eux ; b) de chercher des solutions multidimensionnelles pour lutter contre les inégalités interdépendantes ; c) d'adopter une approche axée sur les personnes ; d) de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités ; e) d'établir des partenariats stratégiques avec différentes parties prenantes ; e) de garantir l'application du principe de responsabilité à toutes les parties prenantes ainsi que l'inclusion ; et f) de favoriser une plus grande mobilisation des ressources. Elle a insisté sur le fait que, dans le Programme 2030, les États Membres s'étaient engagés à lutter contre les inégalités, ce qui nécessitait une coordination de l'action du système des Nations Unies pour le développement dans ce domaine afin de déconstruire les structures et les politiques ne tenant pas compte du genre. La réforme de l'ONU serait dénuée de sens si elle ne se traduisait pas par des changements concrets dans la vie des populations, en particulier les pauvres et les plus marginalisées.

